



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires



**CONVENTION CADRE  
PETITES VILLES DE DEMAIN  
valant  
Opération de Revitalisation du Territoire  
(ORT) multi-sites  
pour les communes de  
Beaumont-de-Lomagne  
et de Lavit-de-Lomagne  
et la Communauté de Communes  
de la Lomagne Tarn et Garonnaise**

## ENTRE

**La commune de Beaumont-de-Lomagne**, représentée par son maire Monsieur Jean-Luc DEPRINCE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 21 décembre 2022,

**La commune de Lavit-de-Lomagne**, représentée par son maire Monsieur Yves MEILHAN, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 12 décembre 2022,

**La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (CCLTG)**, représentée par son Président Monsieur Bernard SALOMON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 6 décembre 2022,

Ci-après désigné par «les Collectivités bénéficiaires»,  
D'une part,

## ET

**L'Etat**, représenté par Madame la Préfète de Tarn-et-Garonne, Madame Chantal MAUCHET

**La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée**, représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA, dûment autorisée à l'effet des présentes par délibération de la commission permanente en date du 18 février 2022,

Ci-après désignés par « la Région »

**Le Conseil départemental du Tarn-et-Garonne**, représenté par son Président Monsieur Michel WEILL, dûment autorisée à l'effet des présentes par délibération de la commission permanente en date du 17 janvier 2023,

Ci-après désignés par « le Département »

**Le PETR Garonne-Quercy-Gascogne**, représentée par son Président Jean-Michel BAYLET,

**La Banque des Territoires**, représentée par sa directrice régionale, Madame Annabelle VIOLLET,

**L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie**, représenté par sa Directrice Générale, Madame Sophie LAFENETRE,

**Le CAUE 82**, représenté par sa Présidente Dominique SARDEING-RODRIGUEZ,

**La Chambre de Commerce et d'Industrie Tarn-et-Garonne**, représentée par son Président Pascal ROUX,

**La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie**, représentée par Roland DELZERS, Président de la CMA du Tarn-et-Garonne,

Ci-après désigné par « les Partenaires »,  
D'autre part,

Vu la convention d'adhésion «Petites Villes de Demain» signée le 18 juin 2021 ;

Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E) signé le 17 décembre 2021 ;

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



## Table des matières

Préambule .....	4
Article 1 - Objet de la convention cadre .....	4
Présentation de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise.....	4
Article 2 – Les ambitions du territoire.....	7
Article 3 – Les orientations stratégiques .....	8
3.1 A l'échelle des 2 polarités et de l'intercommunalité.....	9
3.2 A l'échelle de Beaumont-de-Lomagne.....	10
3.3 A l'échelle de Lavit-de-Lomagne .....	11
Article 4 – Le plan d'action .....	12
4.1 Les actions.....	12
4.2. Temporalité des projets.....	13
Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie.....	13
Article 6 - Engagements des partenaires.....	13
6.1. Dispositions générales concernant les financements .....	14
6.2. Le territoire signataire.....	14
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics.....	14
6.4. Engagements de la Région .....	15
6.5. Engagements du Département.....	16
6.6. Engagements des autres opérateurs publics .....	17
6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques .....	20
6.8. Maquette financière.....	20
Article 7 : Complémentarité entre le programme «Petites Villes de Demain» et la politique de contractualisation «Bourgs Centres Occitanie» .....	20
Article 8 – Gouvernance du programme «Petites Villes de Demain» .....	21
Article 9 - Suivi et évaluation du programme.....	21
Article 10 - Résultats attendus du programme .....	22
Article 11 – Utilisation des logos.....	22
Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	22
Article 13 – Evolution et mise à jour du programme .....	23
Article 14 - Résiliation du programme.....	23
Article 15 – Traitement des litiges.....	23
ANNEXES.....	25
Annexe 1 – Diagnostic du territoire.....	26
Annexe 2 – Actions par orientations stratégiques.....	34
Annexe 3 – Périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT.....	40
Annexe 4 – Maquette financière annuelle .....	47
Annexe 5 – Fiches actions .....	51



## Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme «Petites Villes de Demain» (PVD) donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

## Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme «Petites Villes de Demain» doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service «sur-mesure» mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites Villes de Demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, collectivités, opérateurs, secteur privé.

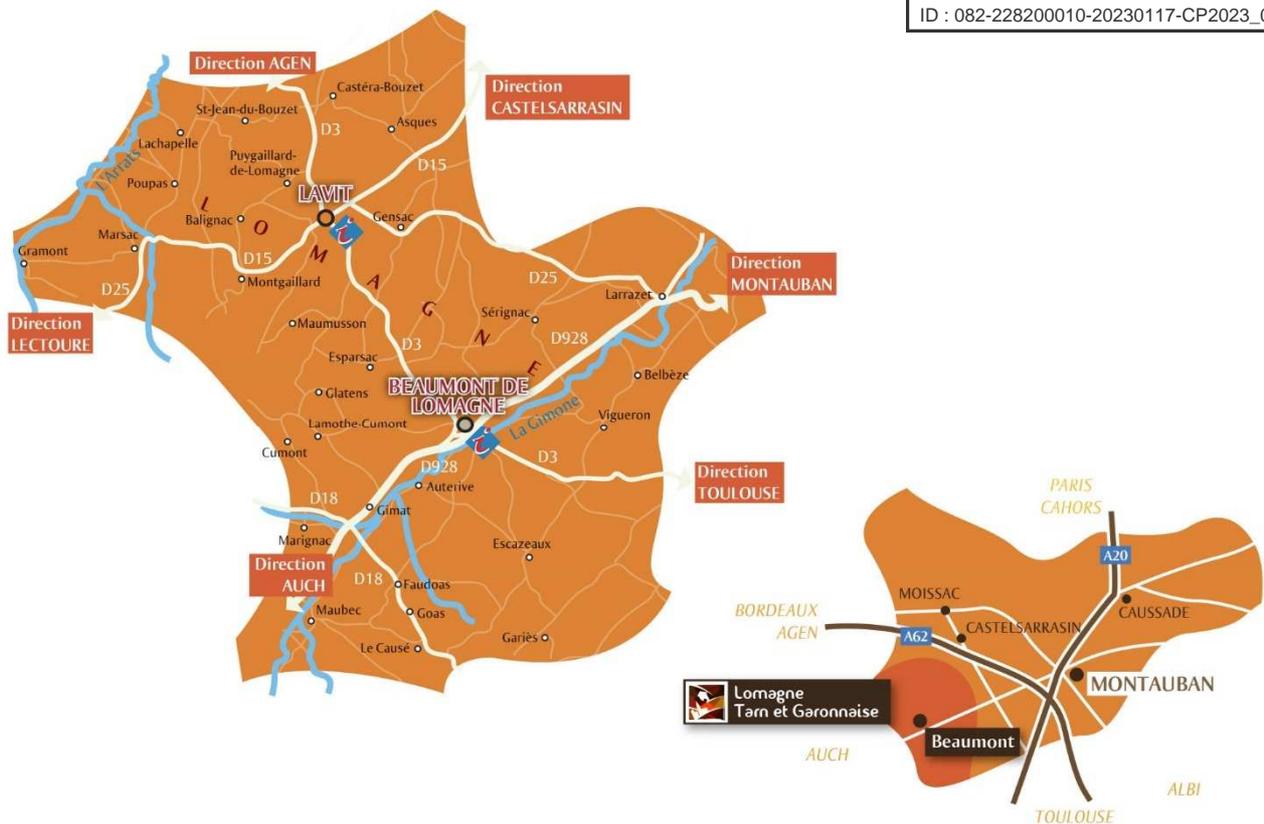
Les communes de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit-de-Lomagne, accompagnées de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (CCLTG), ont souhaité s'engager dans le programme «Petites Villes de Demain», selon les termes de la convention d'adhésion en date du 18 juin 2021.

La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

## Présentation de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise

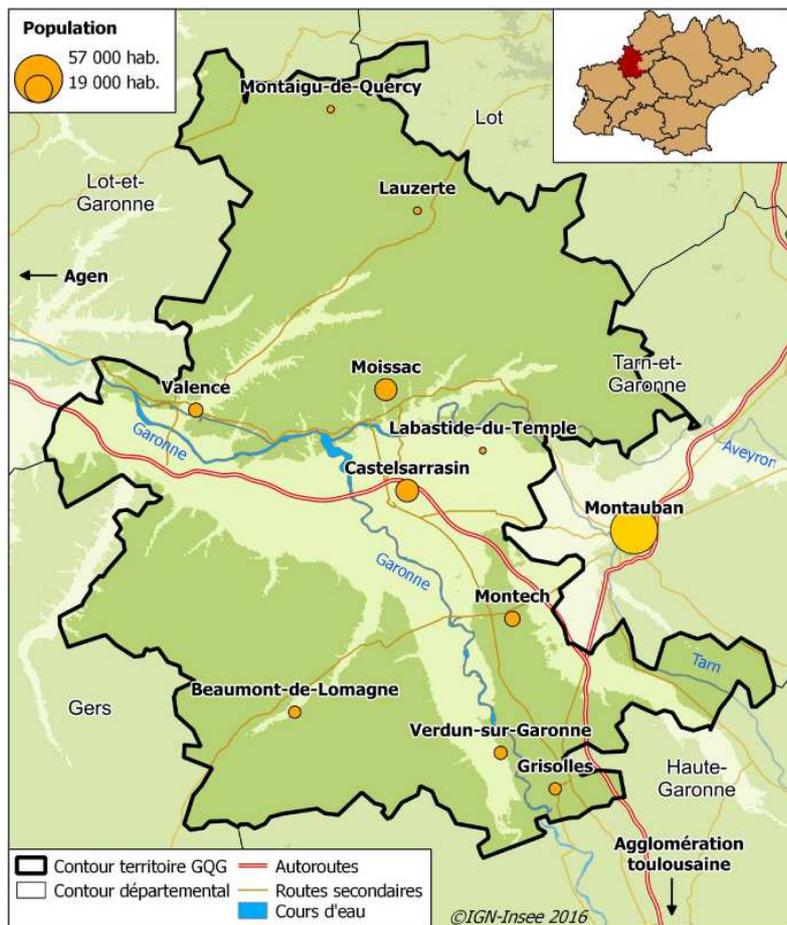
La **Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise** (CCLTG) est un EPCI composé de 31 communes, dont l'essentiel de l'activité et des services se concentrent sur la polarité de Beaumont-de-Lomagne, et Lavit-de-Lomagne, le bourg secondaire. Ce territoire situé au Sud-Ouest du Tarn-et-Garonne, en Région Occitanie, est un «pays» de Gascogne à forte vocation agricole, à la qualité de vie reconnue.

Habité par un peu plus de 10 000 habitants, la Lomagne Tarn et Garonnaise est un territoire principalement rural mais qui bénéficie des effets de réseau des agglomérations de Montauban et Auch (35 mn), Toulouse et Agen (45 mn).



Cette Communauté de Communes se situe au sud-ouest du **PETR Garonne-Quercy-Gascogne**, qui rassemble depuis 2017, 6 communautés de communes de l'Ouest du département 82. C'est l'un des plus grands mais aussi des plus «récents» PETER d'Occitanie : il regroupe 139 communes dont 3 communes frontalières. C'est un territoire attractif aux portes de Toulouse, Montauban et Agen, accueillant plus de 130 000 habitants. Il rassemble ainsi plus de 70% des communes et 51 % de la population du département. C'est cependant un territoire avec d'importantes disparités territoriales : historiquement rural, il est soumis aujourd'hui à ses franges à des phénomènes de métropolisation qui nécessitent d'appréhender les modes de développement de manière différenciée :

- Métropolisation du Sud sous l'influence des pôles urbains de Toulouse/Montauban, plaine de Garonne irriguée par les infrastructures majeures avec un taux d'évolution démographique parmi les plus importants de la région,
- Zones de coteaux au Nord et Sud-Ouest nettement plus rurales et enclavées, en déprise démographique ou les difficultés de mobilité sont plus accrues,
- 1 habitant sur 3 est éloigné des pôles de services supérieurs (plus de 30 min.)



Pour la première période d'exercice – 2017-2020 – le PETR Garonne-Quercy-Gascogne a favorisé l'émergence et le soutien des projets à travers le portage de 4 contrats engagés avec les partenaires institutionnels :

- Le Contrat de Ruralité 2017-2020 (initié par l'Etat),
- Le Contrat Territorial Occitanie 2018 -2021 CTO (Région),
- Le programme européen LEADER 2014-2022 (Région/Europe),
- Le contrat Territoire d'industrie interdépartemental 32/82 (Etat).
- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Territoire rural, la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise connaît une croissance démographique atone. La population est en légère progression (+0,26% / an entre 2012 et 2017) grâce à l'attractivité résidentielle du territoire, et l'apport du solde migratoire. Le solde naturel est, en effet, déficitaire. Le territoire est, ainsi, en retrait de la croissance démographique forte qui caractérise le territoire du PETR.

Le territoire de la CCLTG a d'ores et déjà mis en place un certain nombre de dispositifs pour répondre aux enjeux du territoire et des polarités :

- Le Contrat «Bourg-centre Occitanie» de Beaumont-de-Lomagne (2018-2021) qui sera reconduit en 2023 dans le cadre de la nouvelle génération de contrats régionaux ;
- Le Contrat «Bourg-centre Occitanie» de Lavit-de-Lomagne, en cours de finalisation pour la fin de l'année 2022 ;
- Le Contrat Territorial Occitanie (CTO), dans lequel seront inscrites les actions à lancer dans l'année issues de la stratégie PVD ;
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) communautaire, qui court jusqu'en 2024;
- La Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026 ;
- Les conventions partenariales entre l'EPCI et les chambres consulaires (CCI et CMA) ;
- Le Droit de Préemption Urbain est renouvelé depuis 2022 sur les communes de Beaumont-de-Lomagne (zones U et AU du PLU) et de Lavit-de-Lomagne (secteurs stratégiques de la carte

- communale) ;
- Un PLUi, prescrit en novembre 2021, est en cours d'élaboration ;
  - L'association des commerçants et artisans de la Lomagne Tarn et Garonnaise Vis Ta Lomagne existe et anime le réseau des commerçants et artisans des deux polarités grâce au rôle fédérateur du Manager de Commerce.
  - Il est envisagé de signer des conventions pré-opérationnelles avec l'EPFO à compter de 2023.

Sur la base d'une stratégie de revitalisation, le programme «Petites Villes de Demain» décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions d'attractivité résidentielle, économique et commerciale et de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention reflète une stratégie et un programme de revitalisation sur-mesure, conçus avec et pour les résidents et acteurs locaux. Ce fut le cas, en particulier, grâce à deux séminaires d'élus, à l'organisation de deux réunions publiques participatives qui ont permis d'échanger avec plus de 150 habitants et d'une enquête en ligne sur les thématiques de l'ORT qui a permis de recueillir plus de 120 réponses détaillées. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2023-2027. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact et d'un suivi en Comité de Pilotage PVD, notamment sur ses fonctions de centralité.

*Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.*

## Article 2 – Les ambitions du territoire

Les communes de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit-de-Lomagne, ainsi que la Communauté de Communes ont fait l'objet de nombreuses études et diagnostics afin de nourrir leur projet et stratégie de développement. Les actions des contrats Bourg-Centres, les études spécifiques sur l'appareil commercial et le tissu économique, le pré-diagnostic du futur PLUi ou l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH actuelle sont autant d'éléments qui viennent nourrir la connaissance du territoire et la définition des enjeux. Un diagnostic synthétique du territoire est consultable en annexe 1. Les ambitions de la CCLTG et de ses polarités s'inscrivent pleinement dans le projet global à l'échelle du PETR Garonne-Quercy -Gascogne.

La stratégie de revitalisation de la Communauté de Communes vise à renforcer l'attractivité résidentielle et économique des bourgs-centres dans une approche intercommunale des stratégies urbaines, commerciales et de l'habitat à la fois globale et partagée. Elle est issue du diagnostic (joint en annexe 1) qui a notamment révélé :

Elle se traduit par 4 enjeux principaux :

1. **Conforter l'attractivité résidentielle** en adaptant le parc de logement et/ou produisant une offre nouvelle pour garantir un parcours résidentiel et des logements de qualité et adaptés pour tous les publics, avec une attention particulière à la préservation du patrimoine ;
2. **Renforcer la dynamique économique** à travers le maintien des activités existantes et l'aide à la l'installation de nouveaux artisans et commerçants, tout en valorisant la production locale ;
3. **Garantir un accès aux services** en renforçant le rôle des polarités de Beaumont-de-Lomagne et Lavit ;
4. **Préserver un cadre de vie attractif et vecteur de cohésion sociale** en réalisant des aménagements urbains de qualité et durables.

La transition écologique, énergétique et climatique est un enjeu transversal, fil rouge de toutes les actions menées par l'intercommunalité et les communes.

Le diagnostic joint en annexe 1 a révélé :



- une stabilité démographique qui recouvre des besoins en logements soutenus du fait :
  - des enjeux liés à la baisse de la taille moyenne des ménages
  - des enjeux liés à l'adaptation des logements des seniors, mais également à une offre nouvelle en direction des seniors
  - des enjeux liés à la prévalence des ménages modestes (potentiellement 1 ménage sur 2 éligible aux aides de l'Anah)
- au plan de l'habitat :
  - un taux de vacance supérieur à celui du PETR avec une part importante de vacance structurelle
  - un rôle du marché de l'ancien, dynamique, dans l'accueil de primo accédants modestes
  - un décalage entre taille des ménages et taille des logements qui appelle, au-delà de la réhabilitation, à des actions de reconfiguration
- aux plans économique et commercial :
  - un potentiel important à associer aux filières et aux savoirs faire locaux (agriculture, hippisme, ail...) et des communes comptant 100% d'emplois agricoles
  - de nombreux projets engagés en soutien à l'artisanat et au commerce par l'intercommunalité
  - une demande constante de porteurs de projets souhaitant s'implanter dans le territoire, avec insuffisamment de possibilités à leur proposer
- au plan des mobilités :
  - une desserte scolaire et bus locale efficace
  - un service gratuit de transport à la demande (vers équipements sportifs et zones urbaines)
  - en dépit de cet atout, un déficit d'alternative à l'automobile pour une partie de la population rurale
  - l'absence d'itinéraires cyclables (et à moindre mesure piéton) sécurisés y compris en cœurs de ville
- au plan du tourisme et de la mise en valeur des patrimoines :
  - une fréquentation significative associée à de multiples points d'intérêt (maison natale de Fermat 12000 visiteurs/an)
  - des fêtes et événements qui sont autant de rendez-vous pour la population locale comme pour les flux touristiques
  - un label Qualité Tourisme porté par l'Office de Tourisme de la Lomagne Tarn et Garonnaise
  - de nombreux projets engagés à proximité immédiate des cœurs de ville

Ce diagnostic global a été décliné à Beaumont-de-Lomagne et à Lavit-de-Lomagne.

### Enjeux globaux

En relation avec ces constats, élus et partenaires se sont accordés sur une approche et des périmètres de revitalisation des cœurs de Lavit et Beaumont de Lomagne, marqués par :

- L'intégration et l'articulation de projets déjà engagés dans les cœurs de ville et leurs pourtours qui marquent l'antériorité de la réflexion et de l'action sur le rôle de centralité des polarités (pôle Petite Enfance, pôles sportifs, parc de cœur de ville, soutien au commerce et à l'artisanat...);
- Le souhait de dimensionner des actions habitat et espaces publics concentrées sur des points précis et délimités pour garantir à la fois leur pertinence et leur crédibilité budgétaire ;
- Un couplage très fort entre les actions engagées en direction des commerces et les interventions sur les espaces publics
- Des actions sur la nature en ville, les mobilités douces et le cadre de vie en réponse aux enjeux d'attractivité et de transition écologique.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

La stratégie de revitalisation vise à renforcer l'attractivité résidentielle et économique des bourgs centres dans une approche globale et partagée des stratégies urbaines, commerciales et de l'habitat. Sa mise en œuvre se décline dans les périmètres ORT et se développent selon 5 axes thématiques :

1. Requalifier l'habitat pour l'adapter aux besoins des ménages et créer une offre attractive en cœurs de bourgs. Il s'agit de conforter l'attractivité résidentielle en adaptant le parc de



logement et/ou produisant une offre nouvelle pour garantir un parcours résidentiel et des logements de qualité et adaptés à tous les publics, avec une attention particulière portée à la préservation du patrimoine ;

2. Renforcer la dynamique économique et commerciale à travers le maintien des activités existantes et l'aide à la l'installation de nouveaux artisans et commerçants au sein des polarités, tout en valorisant les productions locales ;
3. Améliorer et garantir l'accès aux services et équipements publics en renforçant le rôle des polarités de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit-de-Lomagne ;
4. Préserver un cadre de vie attractif, vecteur de cohésion sociale et d'attractivité résidentielle et touristique, en réalisant des aménagements urbains de qualité et durables et une action sur la nature en ville.
5. Les mobilités et la transition écologique, énergétique et climatique constituent des enjeux transversaux, fil rouge de toutes les actions menées par l'intercommunalité et les communes.

La revitalisation de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit-de-Lomagne, les deux polarités du territoire, passe par des actions à l'échelle de chacune des communes ou intercommunales car transverses, dans des périmètres et secteurs dédiés. La maîtrise d'ouvrage de ces actions sera tantôt incarnée par une commune, tantôt par l'intercommunalité, ou parfois encore par un pool de collectivités qui réponde à des enjeux spécifiques et aux compétences assurées par chacune d'entre elles.

La stratégie de la Communauté de Communes porte principalement sur les volets habitat et commerce.

La stratégie de revitalisation de Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne porte également sur les 5 volets thématiques d'une ORT multisites, à savoir l'habitat, le commerce, les équipements/services, les espaces publics, les mobilités et le cadre de vie. Les actions concrètes qui traduisent la déclinaison opérationnelle de la stratégie, pour chacune des polarités, entrent dans un ou plusieurs volets thématiques et participent ainsi à une revitalisation globale et cohérente.

### 3.1 A l'échelle des 2 polarités et de l'intercommunalité

Pour répondre aux difficultés identifiées dans le cadre du diagnostic et poursuivre les actions engagées pour la redynamisation du territoire, la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise construit son plan d'actions autour de 3 axes stratégiques :

#### **Orientation 1 : Regualifier l'habitat pour mieux l'adapter aux besoins des ménages et créer une offre attractive en cœur de bourg**

Enjeux :

- Encourager la rénovation du bâti privé, prioritairement en cœurs de bourgs grâce à des dispositifs d'accompagnement techniques et financiers renforcés ;
- Valoriser le patrimoine bâti à travers des rénovations d'immeubles stratégiques dans une optique de renouvellement urbain ;
- Mieux connaître l'habitat et le foncier pour suivre les évolutions et adapter les actions ;
- Créer une offre d'habitat adapté pour tous les publics même les plus fragiles ;
- Accueillir des habitants dans un contexte de sobriété foncière, proches des commerces et services.

***Actions phares*** : renforcer le dispositif d'aides financières de l'ANAH et celui de l'opération façades, mettre en place une veille foncière/immobilière, mobiliser du foncier stratégique pour des opérations adaptés aux publics fragiles.

## **Orientation 2 : Travailler sur les conditions de la redynamisation de l'activité commerciale dans les polarités**

Enjeux :

- Lutter contre la vacance commerciale dans les deux polarités ;
- Favoriser l'installation de nouveaux commerçants-artisans et la diversification de l'offre commerciale ;
- Poursuivre et renforcer les actions existantes d'aides financières, d'animation et d'accompagnement des artisans et commerçants ;
- Favoriser les reprises d'activités et assurer une veille en lien avec tous les acteurs du secteur économique et commercial.

**Actions phares** : réinvestir ou transformer les cellules commerciales vides, animer une bourse aux locaux vacants, favoriser la transmission/reprise, poursuivre les aides à l'installation et modernisation et pérennisation du Manager de commerce, poursuivre les formations au numérique, créer une cellule de veille et concertation économique et commerciale.

## **Orientation 3 : Valoriser le patrimoine bâti et naturel des bourgs dans un souci de développement durable**

Les diagnostics urbain et mobilité, consultable en annexe 1, ont mis en évidence le besoin d'étude globale traduite sous forme de Plan Guide pour Beaumont et Lavit sur les volets thématiques des aménagements urbains (habitat, voiries, espaces publics, mobilités douces) et de la végétalisation (plantation, parcours, désimperméabilisation...).

Enjeux :

- Améliorer le cadre de vie,
- Lutter contre les îlots de chaleur,
- Valoriser le patrimoine bâti et naturel,
- Favoriser la biodiversité en ville,
- Engager les particuliers dans les actions de végétalisation et favoriser le lien social.

**Actions phares** : définir et mettre en œuvre un schéma directeur des aménagements urbains et un programme global de végétalisation, mettre en place un permis de végétalisation, réaménager désimperméabiliser et végétaliser les cours d'école...

La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise déploie une approche intercommunale et transversale en accord avec sa vocation. Sa contribution vise à garantir une cohérence et à assurer la complémentarité optimale, à l'échelle de l'ensemble du territoire, des programmes de revitalisation des communes et partenaires signataires de la présente convention. La CCLTG joue ainsi un rôle fondamental sur les politiques transversales de l'habitat, du commerce, de la politique urbaine et plus largement de l'aménagement du territoire. Cette volonté de transversalité et de territorialisation des actions va de pair avec un fléchage sélectif des investissements, afin d'obtenir un impact ciblé avec une forte visibilité pour provoquer une dynamique et un effet d'entraînement.

### **3.2 A l'échelle de Beaumont-de-Lomagne**

#### **Orientation 4 : Requalifier l'habitat pour mieux l'adapter aux besoins des ménages**

Enjeux :

- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé
- Traiter des situations d'immeubles vacants et dégradés pour créer une offre nouvelle adaptée aux besoins des ménages, comme les jeunes, les seniors et les publics fragiles.

**Actions phares** : mettre en place des solutions pour lutter contre l'habitat indigne, requalifier l'ancien Intermarché, un ensemble d'immeubles sur la place Gambetta et face à l'Eglise, résoudre le péril rue Despeyroux.

## **Orientation 5 : Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de la bastide grâce à un aménagement de placettes reliées entre elles en favorisant la mobilité durable**

### Enjeux :

- Favoriser les mobilités douces dans la bastide depuis les parkings périphériques et les quartiers résidentiels
- Créer des espaces publics chaleureux, végétalisés, vecteurs de lien social
- Valoriser le patrimoine bâti et naturel de la bastide
- Sécuriser les déplacements dans la bastide et au niveau des équipements structurants
- Relier les équipements sportifs, culturels et de loisirs au centre ancien
- Identifier et signaler les parcours, les équipements et les commerces pour faciliter les déplacements des locaux comme des touristes

**Actions phares** : *requalifier six espaces de rencontre en cœur de ville, sécuriser et végétaliser les traversées, améliorer les liaisons entre les espaces publics, aménager des infrastructures cyclables, favoriser des solutions de mobilités alternatives, créer et signaler des parcours thématiques.*

## **Orientation 6 : Renforcer le rôle de polarité de Beaumont en améliorant l'accès aux équipements, services et commerces**

### Enjeux :

- Dynamiser l'appareil commercial et l'économie locale
- Renforcer le tourisme et les loisirs
- Valoriser le patrimoine local bâti et naturel
- Améliorer l'offre de services pour les habitants et notamment les familles

**Actions phares** : *solutions innovantes pour la redynamisation commerciale et économique et mettre en place une charte pour les façades commerciales, rénover la halle et ses abords, implanter un pôle socioéconomique, un pôle petite enfance, et aménager la base de loisirs*

### **3.3 A l'échelle de Lavit-de-Lomagne**

## **Orientation 7 : Définir une nouvelle stratégie foncière pour offrir des logements diversifiés et maîtriser le développement commercial dans le bourg**

### Enjeux :

- Renforcer le parcours résidentiel au sein de la commune
- Requalifier des immeubles stratégiques en cœur de ville pour produire une offre nouvelle adaptée aux besoins
- Produire une offre neuve à proximité immédiate des services et des commerces pour renforcer la dynamique du centre-bourg
- Avoir une action de veille sur les fonciers stratégiques pour mener à bien la politique habitat de la commune sur les prochaines années

**Actions phares** : *Requalification de 3 immeubles en cœur de ville, agir sur les fonciers stratégiques identifiées au DPU pour des opérations de logements et commerces*

## **Orientation 8 : Dynamiser, embellir et végétaliser le bourg**

### Enjeux :

- Dynamiser l'offre commerciale à travers le renforcement de la synergie entre les deux polarités du centre bourg de Lavit (secteur de la Halle et second cœur commercial et de services autour de la Maison de Santé) ;

- Valoriser le patrimoine bâti et naturel en requalifiant et végétalisant les espaces publics du bourg, notamment les places ;
- Renforcer le tourisme ;
- Améliorer le cadre de vie.

**Actions phares** : inciter à l'implantation d'une activité conviviale place de la Halle, entretenir le patrimoine (halle, chalet, lavoir), requalifier et végétaliser les espaces publics, les entrées de ville, aménager le camping.

## **Orientation 9 : améliorer l'offre en services publics**

Enjeux :

- Relier les principaux équipements par des liaisons douces
- Dynamiser les activités et associations en regroupant les locaux associatifs à proximité de la halle
- Améliorer le fonctionnement des équipements publics
- Renforcer l'offre d'équipements sportifs et de loisirs

**Actions phares** : définir un maillage de mobilités douces, relier le pôle scolaire au grand parc, regrouper les locaux des associations à proximité de la halle, mettre en place de nouvelles aires de jeux et de loisirs

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le Comité de Pilotage PVD, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

## **Article 4 – Le plan d'action**

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; Sa version initiale figure en annexe 5. Le plan d'action est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi. Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le Comité de Pilotage PVD, sans nécessité d'avenant de la présente convention. Le cas échéant, le plan d'action actualisé sera joint au compte rendu du Comité de Pilotage PVD.

Le périmètre d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de Beaumont-de-Lomagne et celui de Lavit-de-Lomagne, ainsi que leur justification figurent à l'annexe 3. Sont également annexés les plans guides qui référencent et localisent l'ensemble des actions.

### **4.1 Les actions**

Les actions du programme Petites Villes de Demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 5 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les actions prêtes, validées en Comité de Pilotage PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

La Préfecture peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier. Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en Comité de Pilotage PVD, et transmise à la direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT.

## 4.2. Temporalité des projets

Certains projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du Comité de Pilotage PVD ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Les actions prioritaires et pouvant être lancées dès 2023 sont présentées ci-après :

### A l'échelle des deux polarités et/ou sur le territoire intercommunal

- Eclairer un Plan Guide de référence des aménagements urbains et des espaces publics avec une forte composante paysagère et de végétalisation
- Définir et mettre en place un Permis de végétaliser
- Abonder les aides et renforcer l'OPAH actuelle
- Renforcer les dispositifs de rénovation de façades
- Mettre en place une veille foncière/immobilière sur des parcelles et bâtis stratégiques et rechercher des investisseurs,
- Favoriser la transmission-reprise des commerçants et artisans,
- Poursuivre et réviser les aides à l'installation / modernisation de locaux commerciaux ou artisanaux
- Poursuivre les actions et animations de l'association des commerçants et artisans à travers la pérennisation du poste de Manager de commerce,
- Poursuivre la formation des commerçants, artisans et prestataires touristiques aux outils numériques

### A Lavit

- Inciter à l'implantation de commerces de bouche sur la place de la halle
- Requalifier et végétaliser les places secondaires
- Réaménager la place Toumet
- Réaménager la rue de la République
- Réaménager les entrées de ville (en particulier l'axe de l'avenue de la croix de Jubilé)
- Mise en place de nouvelles aires de jeux et de loisirs (city parc, terrains de padel)

### A Beaumont-de-Lomagne

- Requalifier la place de l'Esplanade
- Améliorer les liaisons entre les principaux espaces de rencontre (en particulier la rue Nationale et la rue Fermat)
- Créer un Pôle petite enfance (regroupant l'EAJE crèche, Relais Petite Enfance (RPE) et le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP))
- Aménager la base de loisirs.

## Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le CEREMA, l'ADEME...), les services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, les agences techniques départementales, le CAUE, la CPIE, les agences d'urbanisme, les services des collectivités, les Chambres consulaires... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens à leur disposition pour permettre l'éclairage, la

planification et la réalisation des actions opérationnelles inscrites dans le cadre de cette convention.

## 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit-de-Lomagne, appuyées par la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise, assument leur rôle de centralité au bénéfice de la revitalisation et du renouvellement urbain : attractivité résidentielle, revitalisation économique, accès aux services et équipements publics, amélioration de la qualité de vie des habitants du territoire, volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et utile dans la transition écologique.

La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son suivi-évaluation, sous l'égide du Comité de Pilotage PVD (voir fiche action n°0 en annexe 5).

Les trois collectivités signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant en étroite collaboration avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les territoire signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son suivi-évaluation, sous l'égide du Comité de Pilotage PVD.

## 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien

permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets existants.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites Villes de Demain, et en particulier du Club ;
- L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le CEREMA peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

**Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) dont ils relèvent.**

## 6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

**Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial Occitanie (CTO) dont ils relèvent**

## 6.5. Engagements du Département

Conforté par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dans son rôle de garant des solidarités territoriales, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a défini un ensemble de politiques d'aides en faveur des communes et communautés de communes. Dans le cadre du dispositif "Petites Villes de demain", les politiques mobilisables relèvent de plusieurs domaines. Ces politiques sont présentées de manière exhaustive dans le guide des aides départementales – édition 2022.

### **- Soutien à l'ingénierie territoriale**

Le Département pourra mobiliser des moyens en matière d'ingénierie pour accompagner le programme "Petites Villes de Demain" mais aussi pour mener des études externes notamment des études thématiques en faveur du développement local, de l'aménagement du territoire, et soutenir la mobilisation d'une ingénierie interne dans le cadre de réponse à appels à projets ou le lancement de projets innovants. Dans ce cadre le conseil départemental peut apporter un complément aux aides de l'Anah (qu'il octroie par délégation de l'Agence – cf ci-dessous) en co-finançant les études pré-opérationnelles OPAH et OPAH – Renouvellement Urbain (RU)

### **- Assistance technique gratuite**

Le Département pourra déployer en outre une assistance technique départementale gratuite au montage de projet des communes et communautés de communes et ce conformément au décret du 14 juin 2019 rendant éligibles à ce dispositif les communes de moins de 5000 habitants et les communautés de communes de moins de 40 000 habitants. La régie Tarn-et-Garonne Conseils collectivités est en mesure de proposer un panel de missions d'assistance à la carte dans la limite d'un plafond d'interventions de 10 jours, autour d'une opération (bâtiment, aménagement de village, équipement sportif, assainissement ...). Par ailleurs, la régie pourra apporter une aide méthodologique et des conseils autour de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

### **- Soutien aux investissements publics**

Le Département est un partenaire historique des collectivités locales en Tarn-et-Garonne et dispose d'un large panel de politiques de soutien à l'investissement dont les régimes d'aides varient en fonction de la nature des travaux. Dans le cadre du dispositif "Petites Villes de demain", le soutien financier du Département s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets et au regard des politiques d'aides en vigueur.

Aussi, les communes et communautés de communes ont la possibilité de solliciter un accompagnement financier du Département dans le cadre d'un contrat d'équipement, sur une durée de 3 à 5 ans. Le plan de relance départemental voté le 27 octobre 2021 prévoit un régime de bonification des aides pour tous les projets mis en contrat.

### **- Soutien à la production de logements sociaux communaux**

Les communes de moins de 7500 habitants peuvent bénéficier d'aides départementales pour la rénovation de logements à la condition que la collectivité sollicite l'agrément de l'opération au titre des Palulos (prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale), conventionnés à l'APL et dont les loyers seront plafonnés.

Cet agrément est accordé par le conseil départemental, délégataire des aides à la pierre.

### **- Soutien à l'animation de dispositifs territoriaux d'amélioration de l'habitat**

Le Département viendra en soutien aux actions visant à lutter contre le mal logement des publics fragiles et contribuera à la revitalisation des petites villes et des bourgs dans les territoires ruraux en finançant, pour le compte des collectivités locales et PETR, les missions de suivi-animation des dispositifs d'amélioration de l'habitant éligibles aux aides ANAH (OPAH, OPAH-RU...)

## 6.6. Engagements des autres opérateurs publics

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

### 6.6.1 - Le PETR Garonne-Quercy-Gascogne

Le programme « Petites Villes de Demain » rejoint les axes stratégiques du projet de territoire 2021-2027 du PETR Garonne-Quercy-Gascogne, à savoir :

- Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale,
- Garantir une accessibilité renforcée aux services,
- Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en profitant des atouts du territoire,
- Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique.

Aussi, le PETR apportera son soutien en ingénierie à la mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain » comme celui des contrats Bourgs-centres, dans le cadre des contrats qu'il anime sur son territoire :

- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026, dont les membres signataires sont l'Etat, le PETR et le Département de Tarn et Garonne,
- Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 en lien avec le Pacte Vert, et qui sera prochainement renouvelé entre la Région, le PETR et le Département, et ses communautés de Communes
- Les programmes Européens : programme LEADER 2021-2027, priorité 5 FEDER 2021-2027, pour lesquels le PETR a déposé sa candidature en septembre et octobre 2022.

Le soutien en ingénierie portera sur :

- L'optimisation des plans de financement des projets et leur inscription dans les contrats dès lors qu'ils répondront aux stratégies des contrats,
- L'orientation des projets en fonction de leur maturité vers d'autres partenaires le cas échéant.

### 6-6-2. La Banque des territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du

programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

### 6-6-3. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

### 6.6.4 - Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme de l'architecture et des paysages, le CAUE de Tarn et Garonne a été associé à la démarche Petite Ville de Demain. Dans le cadre de la convention de préfiguration l'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son plan de charge.

Le CAUE accompagnera les collectivités de Lavit-de-Lomagne et Beaumont-de-Lomagne ainsi que la Communauté de Communes pour contribuer à la mise en œuvre des fiches actions de l'ORT multisites en fonction de ses compétences et ses moyens et participera au mode de gouvernance défini par la maîtrise d'ouvrage notamment les Comité de Pilotage PVD.

Pour cela il contribuera à programmer un plan de référence à partir des réflexions déjà mise en place et notamment dans la convention ORT. Les thèmes abordés dans le plan de référence sont les suivants :

#### Thème de l'habitat

- Dans le cadre de la réflexion sur la résorption de la vacance, le CAUE accompagnera la commune pour la mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier.
- Il réalisera des notes d'enjeux et des préprogrammes sur les bâtiments publics vacants.
- Dans le cadre des études menées par îlot, le CAUE pourra contribuer à des notes méthodologiques, des notes d'enjeux et des croquis pour accompagner la démarche, programmation, usages et points de vue portés sur l'architecture et ses façades.
- Dans le cadre de création de nouveau quartier d'habitation le CAUE sera force de proposition pour accompagner au mieux le projet pour s'assurer du respect des principes souhaités par les élus.
- Une attention particulière sera portée aux projets de réhabilitation énergétique et de l'opération façades dans le cadre de l'OPAH et du programme bourg centre.

#### Thème des espaces publics

- A partir du plan de référence le CAUE prolongera les actions d'embellissement avec la prise en compte des enjeux liés au confort d'été et d'usage notamment dans les rues principales de la ville.
- Les entrées de ville seront abordées en termes de paysage, support d'une image contribuant à l'attractivité à travers une note d'enjeux, d'un cahier des charges pour leur aménagement.
- Les espaces publics feront l'objet d'un plan guide en fonction de leur rôle dans la ville qui traduira entre autres le parcours qui pourrait les relier.
- Un plan global des capacités de stationnement et les conséquences en termes de déplacement piétonnier sera proposé dans ce cadre.

### Thème des mobilités

- Le CAUE apportera une réflexion sur la pré-programmation sur les parcours piétonniers dans la ville et de leur signalétique.
- Le CAUE contribuera à la réalisation d'une réflexion sur les déplacements alternatif à la voiture en lien avec les actions de la communauté de communes dans ce sens.

### 6-6-5. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne (CMA82) contribue à la définition et à la mise en œuvre des politiques d'aménagement, d'innovation et de développement durable des territoires à travers une démarche partenariale de proximité. La CMA82 assure des missions de service public essentielles à la structuration et au développement des porteurs de projets et entreprises artisanales installées dans le Tarn-et-Garonne. Acteur incontournable du développement économique local, elle travaille en étroite concertation avec les différents acteurs économiques locaux. A cet effet, la CMA82 s'engage à soutenir la stratégie de développement et de valorisation menée par la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour maintenir et renforcer le développement économique du territoire, son attractivité et ses atouts compétitifs. Ce partenariat s'inscrit en cohérence avec la convention Métiers et Territoire en date du 1/07/2021 passée entre la CMA82 et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.

La CMA82 participe au développement des entreprises artisanales en partenariat avec le territoire en proposant des outils d'accompagnement, d'animation et de formation adaptées à chacun, en lien avec ses compétences et son offre de services :

- > Accompagner individuellement et collectivement la création et la reprise d'entreprises artisanales
- > Participer au maintien des actifs, à la transmission des savoir-faire spécifiques du territoire en facilitant la transmission et la reprise d'entreprises, notamment grâce au dispositif OCCTAV.
- > Accompagner les entreprises implantées sur le territoire dans la mise en œuvre de leur projet et leur permettre d'anticiper certaines mutations économiques :
  - ✓ accompagner les entreprises artisanales sur le volet de la transition écologique (diagnostic et accompagnement, qualification labels « Répar'Acteurs », « Entreprise Zéro Déchet »...),
  - ✓ faciliter la transition numérique au sein des entreprises artisanales (diagnostic, accompagnement et formations pour asseoir ou développer des compétences digitales),
  - ✓ assister les entreprises en situation de fragilité et/ou rencontrant des difficultés.
- > Permettre aux artisans de se former tout au long de la vie de leur entreprise. La CMA82 propose des formations afin d'acquérir une compétence spécifique (gestion, commercial, financier, numérique, formation hygiènes...).
- > Mettre à disposition un observatoire économique des métiers de l'artisanat (geometiers82.fr) de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

### 6.6.6 - La Chambre de Commerce et d'Industrie Tarn et Garonne

La revitalisation du territoire relève d'acteurs institutionnels, politiques et économiques pluriels. Aussi la Chambre de Commerce et d'Industrie Tarn-et-Garonne (CCI Tarn-et-Garonne) s'engage dans cette démarche partenariale afin d'œuvrer, dans le cadre de ses compétences et missions, à la requalification d'ensemble du territoire, objet de la présente convention.

A cet effet, la CCI Tarn-et-Garonne accompagnera, selon ses moyens et compétences, les actions relatives aux centres villes des pôles structurants entrant dans le périmètre de l'O.R.T, actuel et à venir.

La CCI Tarn-et-Garonne apportera plus particulièrement son expertise sur les domaines du développement économique et de l'aménagement de l'espace.

Pour cela, elle mobilisera les moyens humains et techniques nécessaires pour :

- accompagner les porteurs de projet désireux de s'installer

- favoriser la transmission / reprise d'entreprises
- soutenir les entreprises du territoire dans leurs mutations (numériques, écologiques...)
- accompagner les entreprises dans les difficultés liées à leur activité
- appuyer les collectivités et les acteurs du territoire dans leurs projets d'aménagement

La CCI Tarn-et-Garonne pourra également réaliser, via un avenant à la présente convention, des études économiques, actions spécifiques qui pourraient voir jour en fonction de l'évolution du programme «Petites Villes de Demain».

## 6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 6.8. Maquette financière

La maquette récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre sur la durée du programme. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis ou souhaités et le coût total. Pour la première année, la maquette financière qui figure en annexe 4 est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

## Article 7 : Complémentarité entre le programme «Petites Villes de Demain» et la politique de contractualisation «Bourgs Centres Occitanie»

Pour les Communes concernées par «Petites Villes de Demain» et «Bourgs Centres Occitanie» **et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs** (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

**Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration**, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

### **Le Comité de Pilotage PVD :**

Un Comité de Pilotage PVD, *a minima* annuel à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, l'articulation, le suivi de la mise en œuvre, l'évaluation et la proposition d'évolution des projets de développement et de revitalisation de «Petites Villes de Demain» et des «Contrats Bourgs Centres».

Le Comité de Pilotage PVD, se synchronise avec le Comité de Suivi annuel organisé pour chaque Contrat Bourg-Centre. Ainsi, les travaux et la composition ouverte du Comité de Pilotage PVD et des Comité de Suivi annuels installés au titre du dispositif Bourgs-Centres feront l'objet d'une intégration. Le Comité de Pilotage PVD associe pour cela la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de Relance et de Transition Ecologique et du Contrat Territorial Occitanie.

### **Article 8 – Gouvernance du programme «Petites Villes de Demain»**

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au Comité de Pilotage PVD les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, du Conseil régional, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites Villes de Demain, et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le Chef de projet PVD alimente le Comité de Pilotage PVD et en particulier (cf annexe 5, fiche action 0) :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose des évolutions utiles et relaie éventuelles propositions d'ajouts de fiches actions.

### **Article 9 - Suivi et évaluation du programme**

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au Comité de Pilotage PVD. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des

besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le Comité de Pilotage PVD. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national Petites Villes de Demain.

## Article 10 - Résultats attendus du programme

Les objectifs et les indicateurs propres à chaque action sont indiqués dans chaque fiche action en annexe 5. Ces objectifs seront progressivement affinés et les moyens de réalisation et les résultats seront analysés et évalués. Le ou les indicateurs d'évaluation seront choisis par le Comité de Pilotage PVD en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action dans une volonté de maîtrise du pilotage, de la performance, de l'efficacité et d'amélioration.

## Article 11 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo, dans le respect de sa charte graphique, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites Villes de Demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme «Petites Villes de Demain» : logo ANCT/PVD et mention «L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires» (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme Petites Villes de Demain est déjà effective à la date de signature et d'exécution légale du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

La présente convention cadre valant Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) s'applique pour 5 ans à compter de sa signature et publication par la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise. Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

### **Article 13 – Evolution et mise à jour du programme**

Le programme d'action est naturellement évolutif en fonction des réalités et des aléas. Dans le cas d'évolution significative du programme, le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du Comité de Pilotage PVD. C'est notamment le cas lors d'un souhait d'évolution du périmètre ORT ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs, ou encore de la proposition d'ajout d'une action.

### **Article 14 - Résiliation du programme**

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du Comité de Pilotage PVD, il peut être mis fin à la présente convention.

### **Article 15 – Traitement des litiges**

La présente convention est régie par le droit français.  
En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Toulouse à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Toulouse.

Fait en 12 exemplaires originaux à ....., le .....

Signatures



<p><b>La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise</b></p> <p>Bernard SALOMON, Président de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise</p>	<p><b>La commune de Beaumont-de-Lomagne</b></p> <p>Jean-Luc DEPRINCE, Maire de Beaumont-de-Lomagne</p>	<p><b>La commune de Lavit-de-Lomagne</b></p> <p>Yves MEILHAN, Maire de Lavit-de-Lomagne</p>
<p><b>La Préfecture du Tarn-et-Garonne</b></p> <p>Chantal MAUCHET, Préfète du Tarn-et-Garonne</p>	<p><b>Le Conseil Régional Occitanie</b></p> <p>Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional Occitanie</p>	<p><b>Le Conseil départemental du Tarn-et-Garonne</b></p> <p>Michel WEILL, Président du Conseil départemental du Tarn-et-Garonne</p>
<p><b>Le PETR Garonne-Quercy-Gascogne</b></p> <p>Jean-Michel BAYLET Président</p>	<p><b>La Banque des Territoires</b></p> <p>Annabelle VIOLLET, Directrice régionale</p>	<p><b>L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie</b></p> <p>Sophie LAFENETRE, Directrice générale</p>
<p><b>Le CAUE 82</b></p> <p>Dominique SARDEING-RODRIGUEZ, Présidente du CAUE 82</p>	<p><b>La CMAR Occitanie</b></p> <p>par délégation Roland DELZERS, Président de la CMA du Tarn-et-Garonne</p>	<p><b>La Chambre de Commerce et d'Industrie Tarn-et-Garonne</b></p> <p>Pascal ROUX, Président de la CCI Tarn-et-Garonne</p>



## Annexes

<b>Annexe 1 – Diagnostic du territoire</b>	<b>p 26</b>
<b>Annexe 2 – Orientations stratégiques détaillées</b>	<b>p 34</b>
<b>Annexe 3 – Périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT</b>	<b>p 40</b>
<b>Annexe 4 – Maquette financière</b>	<b>p 47</b>
<b>Annexe 5 – Fiches actions</b>	<b>p 51</b>

## Annexe 1 – Diagnostic du territoire

### 1.3 Constats partagés à l'origine de la stratégie

#### 1.3.1 Diagnostic intercommunal

##### Diagnostic socio-démographique du territoire

Le territoire de la Lomagne Tarn et Garonnaise connaît une position intermédiaire (ni une croissance, ni une décroissance démographique) avec un gain moyen de 30 habitants par an entre 2008 et 2013 (INSEE). On remarque que cette dynamique est peu corrélée aux évolutions des métropoles voisines (Montauban ou Toulouse). Cette relative stabilité démographique se vérifie sur la période 2013-2018, alors que l'on observe un fort resserrement autour des métropoles (un phénomène métropolitain global à l'échelle de la France).

L'augmentation démographique est portée par les nouveaux arrivants avec un solde migratoire positif (120 habitants/an en moyenne) malgré un solde naturel négatif (-90/an). Les populations entrantes sur le territoire sont principalement des familles, mais on observe également une arrivée de retraités (retour au pays, réinvestissement d'une résidence secondaire, se rapprocher des enfants...). La tranche des 15 à 29 ans diminue : les jeunes quittent le territoire pour leurs études ou leur entrée dans la vie active.

La population est globalement vieillissante, seules les tranches de +60ans augmentent sur le territoire. La CCLTG enregistre un indice de vieillissement supérieur à 100 et, dans le même temps, une part des 65 ans et plus dans la population (28,3 %) nettement supérieur aux moyennes observées sur le PETR (21,4 %). Le turn-over des ménages, la difficulté à maintenir la population sur le territoire et la présence de plusieurs établissements pour personnes âgées (4 EHPAD) peuvent expliquer à la fois l'élévation de l'indice de vieillissement et les évolutions négatives du solde naturel. Cela pose la question des besoins de ces seniors, de l'adaptation des logements qu'ils occupent aujourd'hui et de la rotation dans le cadre de leur parcours résidentiel (un senior qui trouve un logement adapté proche des services peut libérer un pavillon pour une famille).

En matière de dynamiques sociales, le territoire accueille une population peu diplômée, avec une forte part de jeunes sans formation (près de 20%), ce qui rend plus compliqué l'accès au marché du travail. A l'échelle de l'EPCI, le taux de pauvreté est légèrement supérieur à celui du PETR (17,8 % contre 17,6 %). En 2017, Le taux de chômage s'élève à 12,3%. Il est particulièrement prononcé sur la commune centre de Beaumont-de-Lomagne (14,5 %).

Une part importante des ménages du territoire a des revenus modestes voire très modestes, une donnée importante qui illustre la difficulté de financement des restes à charge travaux et d'avance de frais pour ces personnes, mais également les typologies de clients potentiels pour animer l'appareil commercial. De fait, près d'1 ménage sur 2 est potentiellement éligible aux aides Anah pour l'amélioration de son logement (1820 ménages).

##### Diagnostic de l'habitat

Malgré une offre de logement accessible, on constate un taux de vacance de l'ordre de 12,9% sur le territoire de la Communauté de Communes (avec de fortes disparités selon les communes). Un taux largement supérieur à celui du PETR, qui s'élève à 9,7 %. Le bâti vacant en Lomagne Tarn et Garonnaise, avec près de 660 logements inoccupés (dont environ 300 sur Beaumont-de-Lomagne et 86 sur Lavit), représente un potentiel prioritaire de développement de l'offre immobilière mais marque le défaut d'attractivité des cœurs de ville et une difficulté à réoccuper les logements dans les configurations présentes (logements anciens, peu lumineux, sans espace extérieur, parfois non accessibles...). Cependant, ces 660 logements vacants comprennent des logements en cours de vente, de mise en service, en travaux, soit une rotation normale dans un territoire au marché immobilier actif. Le taux de vacance à retenir est plutôt celui de 4% à l'échelle de l'EPCI, qui correspond aux biens vacants depuis plus de 5 ans.

A côté de cette vacance structurelle, le territoire est également touché par l'ancienneté de son parc de logement. Un grand nombre de logements datent d'avant 1945 et même 1919 (45% du parc contre 30% dans le reste du département). En outre, 65% des résidences principales datent d'avant 1975 avec de forts besoins de réhabilitation.

A titre d'exemple, des logements de la ville de Beaumont ont fait l'objet de signalements pour des problèmes de décence et d'insalubrité (65 depuis 2012). Ainsi, la rénovation / réhabilitation du parc existant et le réinvestissement des logements vacants sont des enjeux forts pour le territoire, où le renouvellement du parc de logements existants ne permet pas de répondre à une demande croissante, sous l'effet notamment du desserrement des ménages.

Plusieurs actions ont été / ou sont engagées pour répondre aux défis du logement :

- 2 OPAH ont été conduites (2008-2013 et 2015-2020), la dernière opération a permis de subventionner

- 212 logements ;
- Dispositifs d'aides à la valorisation des façades ;
  - La prolongation, voire le renforcement, de la troisième OPAH actuelle jusqu'en 2024 permettra à la fois l'amélioration des logements des propriétaires occupants et bailleurs et accompagnera les interventions complémentaires au volet habitat (notamment sur la redynamisation commerciale et le traitement de l'espace public, aménagements urbains et la maîtrise du foncier en cœur de ville) en cohérence avec les Contrats bourg centre Occitanie de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit-de-Lomagne, le Programme Petites Villes de Demain (PVD) et l'Opération de Revitalisation du Territoire multisites (ORT).

Le desserrement des ménages et le vieillissement de la population créent un décalage entre les tailles des logements (75% des ménages de la CCLTG sont de 2 personnes ou moins) alors que 80% du parc de logements est composé de T4/T5. Une tension sur les petites surfaces se fait sentir dans le parc privé comme dans le public en accession et en location, ceci concerne les jeunes actifs qui viennent s'installer autant que pour les seniors qui souhaiteraient se rapprocher des services et commerces des polarités.

La vitalité démographique du territoire dépend du maintien d'une bonne capacité d'accueil pour **des ménages primo-accédants modestes** et la diversification de l'offre, **notamment par l'apport de locatif de qualité** pour maintenir de jeunes actifs.

L'accueil de population peut se faire de différentes formes :

- la mobilisation des logements vacants à travers une requalification de ceux qui sont le moins adaptés aux aspirations du 21<sup>ème</sup> siècle,
- un modèle économique efficace et incitatif pour la rénovation dans l'ancien,
- une offre locative de qualité et adaptée aux besoins des populations (jeunes, familles, seniors, publics fragiles),
- la mobilisation des gisements fonciers (dents creuses, friches, mais aussi les parcelles déjà bâties mais densifiables) à proximité des cœurs de ville.

Des évolutions récentes sont à noter en lien avec la crise sanitaire. En effet, les premiers effets sur le marché immobilier se font sentir sur le territoire. Ce dernier apparaît dynamique et deux agences immobilières ont, récemment, ouvert pour répondre à cette évolution.

### **Diagnostic économique et commercial**

Le potentiel de développement économique est important, notamment en lien avec l'artisanat, la présence de ressources et savoir-faire locaux (agriculture, filière hippique, ail...), le développement du secteur tertiaire qui, orienté vers les services à la personne et les services médicalisés est dynamique, le potentiel touristique ... L'économie locale est fortement basée sur **l'agriculture** avec des communes à 100% d'emplois agricoles à valoriser davantage (vente directe, mise en réseau...).

Il existe d'ores et déjà un accompagnement des entreprises et commerçants à la Communauté de Communes (service Développement Economique) et une **association de commerçants et artisans de la Lomagne Tarn et Garonnaise** (Vis Ta Lomagne) qui œuvre pour l'animation de son réseau d'adhérents grâce à l'intervention d'une manager de commerce.

Une volonté intercommunale est affichée pour développer les activités commerciales et d'artisanat et pérenniser la création d'entreprises :

- Extension de zone d'activité à Beaumont-de-Lomagne pour pallier l'absence d'offre foncière ;
- Opération de soutien de la CCLTG en faveur du commerce et de l'artisanat : une Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (ORCA) mise en œuvre de 2008 à 2017 a permis de déployer des outils marketing innovants et pérennes (carte de fidélité multi-commerces, chèques cadeaux territorialisés...) et s'est imposé comme un véritable levier de revitalisation de Beaumont et à Lavit. En juin 2019, l'EPCI a voté son règlement d'aides aux commerces de proximité du territoire (Plan d'Action au Commerce Territorial (PACTe). Elle soutient les commerces et octroie des aides pour la reprise et création de nouveaux commerces, moderniser ou développer les points de vente en Lomagne.
- Projet de création d'un Pôle Socio-Economique sur le territoire de la Communauté de Communes / implantation principale Beaumont-de-Lomagne. Ce Pôle regrouperait un tiers lieu/coworking, des services d'insertion et d'emplois et une France Services. Il contribuerait ainsi à relever les défis liés à l'attractivité économique et aux difficultés de mobilité sur le territoire. Son emplacement voulu au plus près du cœur de ville favoriserait également une redynamisation du centre bourg.

Sur l'année 2020-2021, une dynamique positive s'observe avec une **demande croissante d'installation** de porteurs de projets (commerce, ingénierie, immobilier, artisanat ...) avec un taux de 11% de créations de nouvelles entreprises sur la CCLTG selon la CCI. Toutefois, le territoire est confronté à un manque d'offre foncière (quasiment plus de place disponible au sein des zones d'activité) qui limite le développement économique de la collectivité.

Enfin, la Communauté de Communes a délégué sa compétence «aménagement numérique de l'ail et Garonne Numérique pour monter en haut et très haut débit la Lomagne. Le programme «100 % fibre» permettra le déploiement de la fibre jusqu'au domicile (FFTH) sur l'ensemble des communes de la collectivité d'ici fin 2023.

### **Diagnostic mobilités**

En lien avec le caractère rural et multipolarisé du territoire, les flux de déplacements sont multiples et ne se limitent pas à un seul pôle, rendant le recours à la voiture nécessaire : la voiture représente plus de 80 % des déplacements.

En matière d'offre, quelques cars régionaux permettent de compléter le réseau ferroviaire TER ne bénéficiant pas à l'intercommunalité. En effet, la Lomagne Tarn et Garonnaise est desservie par un réseau de transport collectif depuis Beaumont-de-Lomagne (lignes Lio 933 et 849) :

- Beaumont-de-Lomagne - Montauban (ligne 933) ;
- Pour la ligne Beaumont-de-Lomagne - Auch (ligne 933) ;
- Pour la ligne Beaumont-de-Lomagne - Toulouse : pas de ligne directe, liaison par Dieupentale (ligne 849) puis liaison SNCF.

Les lignes scolaires peuvent être utilisées par les particuliers (notamment la ligne TRANSLOMAGNE 102-10 BEAUMONT-CASTELSARRASIN).

Par ailleurs, soucieuse d'améliorer la mobilité et de permettre aux personnes les moins mobiles de se déplacer, la Communauté de Communes s'est engagée à favoriser les connexions avec l'extérieur. Elle gère et organise un service de transport à la demande tout public vers :

- Les Zones Urbaines : un service gratuit effectue le transport du domicile de l'utilisateur vers les villes de Beaumont-de-Lomagne, Lavit de Lomagne, Castelsarrasin afin de permettre aux personnes non véhiculées de se rendre vers les équipements et services publics (ex : services bancaire, de santé, réseau France Services...);
- Les principales installations sportives.

Malgré cette offre locale de services une part de la population connaît encore des problèmes de déplacements (jeunes, personnes âgées ...). L'offre et la communication sur les différentes sources de mobilités doivent être renforcées.

En termes d'alternative à la voiture individuelle, la pratique du covoiturage reste encore peu développée puisque seules les communes situées à l'est et à l'extrême sud pratiquent cette alternative, ce qui peut s'expliquer par un déficit d'équipements. Le dispositif «RézoPouce» est présent sur la commune de Beaumont permettant de faciliter, via une application, le covoiturage.

**L'offre de mobilité cyclable est à ce jour quasi inexistante**, freinée par la topographie et une pratique de covoiturage disparate sur le territoire.

### **Diagnostic tourisme, patrimoine**

Le tourisme constitue une activité notable en Lomagne qui se caractérise par un patrimoine culturel et paysager riche : sites classés, bastides, petits villages pittoresques, châteaux, églises et pigeonniers et hébergements et produits de terroir de qualité... Une concentration de ces sites d'intérêts s'observe à Beaumont-de-Lomagne (Halle du XIVe siècle, église forteresse (classée monument historique), maison natale de Pierre Fermat (12 000 visiteurs par an) ... et Lavit-de-Lomagne (église St-Jacques, Halle du XIXe, Maison de la Lomagne).

Le territoire se caractérise également par la présence de fêtes typiques et d'une vie associative riche autour de ce patrimoine : la Fête de l'ail et la fête de la Noisette à Lavit et de nombreux évènements culturels et sportifs.

Les prestations touristiques qualifiées de qualitatives sont reconnues via la marque «Qualité tourisme». Depuis 2015, l'Office de Tourisme de la Lomagne Tarn et Garonnaise s'est engagé dans une démarche de qualité en plaçant la satisfaction de l'ensemble de ses clients, partenaires et interlocuteurs au cœur de ses préoccupations, lui ayant permis d'obtenir la marque qualité tourisme en 2018.

Une stratégie, fondée autour de 4 thèmes identitaires : tourisme scientifique, tourisme équestre, tourisme slow-sport-santé et tourisme et loisirs familiaux est mise en œuvre. Elle vise à :

- Construire une destination touristique et patrimoniale «Lomagne Tarn et Garonnaise» : communication sur les thèmes identitaires, promouvoir les sites patrimoniaux ... ;
- Décliner un projet touristique Lomagne TG partagé : diffusion d'un discours et image communs sur les thèmes identitaires forts ;
- S'adapter aux attentes des clientèles et innover : partenariat avec un guide conférencier pour des visites qualifiées sur l'ensemble des sites patrimoniaux, qualification de certains hébergements en «accueil vélo», «cheval étape» ;
- Construire une offre de qualité.

En plus de ces actions, le développement du tourisme peut être renforcé par une offre de loisirs, d'activités et

d'évènements, pour répondre aux besoins d'un tourisme de proximité, mais aussi pour améliorer le cadre de vie du territoire. A ce titre, la richesse du paysage du territoire (côteaux de Gascogne, cours d'eau, vallée de la Gimone, ...) constitue un atout considérable pour le tourisme, notamment via l'aménagement des sentiers de randonnées ainsi que via l'offre d'activités (activités d'eau, sports et loisirs de pleine nature, etc.). Ces axes seront réinterrogés dans le cadre du Schéma de Développement Economique et Touristique (SDET) en cours de réalisation.

### 1.3.2 Diagnostic à Beaumont-de-Lomagne

Beaumont-de-Lomagne subit de nombreuses difficultés avec une situation démographique en déclin (un taux d'évolution annuel de la population entre 2012 et 2017 de -0,3 %), un vieillissement important et une situation économique peu favorable (taux de chômage à 14,5% et un faible taux de création d'entreprise en 2019 (inférieur à 19 %)). La dévitalisation du centre bourg est marquée par une vacance importante de locaux commerciaux et des logements : un nombre de logements vacants qui a eu tendance à augmenter entre 2012 et 2017. Enfin, la ville souffre également d'un turn-over important avec une difficulté à stabiliser les nouveaux habitants : en 2015, 48% de sa population habitait Beaumont depuis moins de 10 ans.

#### Diagnostic de l'habitat

L'habitat du centre ancien de Beaumont est caractérisé par la forme urbaine particulière de la bastide. Ses maisons étroites et hautes, en lanrière, en font un ensemble architectural remarquable, mais également compliqué à investir pour certains types de publics qui souhaiteraient habiter proche des commerces et services (familles, seniors, jeunes, personnes en situation de handicaps)

En 2021, la vacance est logements représente 14% du parc à Beaumont-de-Lomagne, soit un peu plus de 300 logements. Sur les **80 logements vacants longue durée** (depuis 5 ans ou plus) de la commune (identifiés précisément dans des cartographies dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle), **50 sont situés dans la bastide**, soit la presque totalité de ces vacants, les autres se trouvent principalement dans les faubourgs. C'est ce chiffre qui est à retenir, la vacance à l'instant T des données MAJIC pouvant être liée à une remise en location, une vente en cours, des travaux... La lutte contre la vacance est un enjeu fort sur la commune, d'autant que ces derniers sont concentrés dans le secteur d'habitat ancien de la Bastide, là où les travaux de rénovation sont à la fois les plus nécessaires mais également les plus complexes et coûteux.

L'habitat ancien présente un enjeu non négligeable d'amélioration des performances énergétiques (35 à 40% des logements sont potentiellement des passoires énergétiques), mais qui se heurte parfois à la difficulté d'intervenir en secteur patrimonial protégé au titre des abords d'un monument historique.

Les interactions avec les habitants et les professionnels de l'immobilier révèlent le déficit global de logements locatifs, abordables et de qualité.

#### Habitat dégradé

Un relevé de l'état extérieur des immeubles a permis de recenser 164 immeubles d'aspect dégradé et 71 d'aspect très dégradé dans le centre ancien.

Sur la commune de Beaumont-de-Lomagne, un arrêté d'insalubrité réparable a été pris en juillet 2021 concernant une maison attenante au Collège Saint-Joseph. Ce logement aurait été acheté par le Collège pour un usage de local administratif. Au moins un arrêté municipal de péril imminent a été pris par la commune, en août 2020, pour destruction et neutralisation d'un logement à côté de la Poste.

La mission de suivi des signalements d'habitat insalubre et plus globalement de la lutte contre l'habitat indigne, est déléguée au bureau d'étude de suivi animation de l'OPAH actuelle.

#### Diagnostic commercial

L'emploi à Beaumont est axé sur le **secteur des services** dont 46% des emplois dans l'administration publique, enseignement, santé, action sociale et 38% dans les commerces, transports, services divers.

La dynamique commerciale de Beaumont s'appuie sur des points forts, notamment son cœur commerçant agréable et vivant autour de la halle, la présence d'un Casino et d'un Intermarché sans galerie marchande moteurs d'attractivité pour élargir la zone de chalandise de Beaumont-de-Lomagne, et une dynamique collective bien installée à travers les animations de l'Associations des Commerçants et Artisans de la Lomagne Tarn et Garonnaise Vis Ta Lomagne.

Cependant, des difficultés sont identifiées, telles que la **déprise du centre bourg** (baisse de population, augmentation de la vacance de logement) avec une **vacance marquée** (40 locaux vides en 2021, soit 35%), particulièrement sur les rues traversant la bastide, qui entache l'image du centre. La forte **concurrence des**

**polarités extérieures** au territoire : Montauban, Toulouse/Blagnac, Casteljaloux, Valence d'Agen, Auch pose des difficultés à l'appareil commercial de la bastide dont la **zone de chalandise est déjà fragile** (population vieillissante, des difficultés à fixer une population active extérieure).

La cohabitation commerces / logements pose la question de la configuration des immeubles dans le cœur de ville : où coexistent commerces et logements connaissent des taux de vacance des logements très élevés (41% pour «cité sur arcades» et 25% pour «ville et vitrines») en raison notamment de la disparition des accès indépendants aux étages.

### **Diagnostic mobilités et espaces publics**

La topographie de la commune rend complexe les mobilités internes pour certains types de publics (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, parents avec poussettes...) et la présence importante de la voiture en ville incite peu à la déambulation en ville, notamment dans les rues commerciales. Les trottoirs sont étroits, parfois encombrés (manque de civisme), et les aménagements vieillissants, mettant peu en valeur la qualité du patrimoine bâti.

On constate à ce jour un déficit d'aménagements dédiés pour les cycles, dans le centre, comme le long des voies pénétrantes depuis les quartiers résidentiels. Il n'y a pas de mobilier permettant de laisser son vélo en toute sécurité à proximité des équipements et des commerces.

En termes de stationnement public, la totalité des rues de la bastide présente du stationnement longitudinal, tracé au sol ou non. Une zone bleue a été mise en œuvre place Gambetta et sur les rues commerçantes qui y mènent, afin de limiter le temps de stationnement et encourager le turn-over au pied des commerces. De nombreux parkings gratuits existent le long des boulevards périphériques, à quelques minutes à pied du centre, mais leur manque de visibilité n'incite pas les locaux comme les touristes à y garer leur véhicule pour se déplacer à pied dans la bastide.

Les espaces publics du centre sont peu aménagés et très minéraux. La forme particulière de la bastide est dense, avec peu d'espace d'aération pour créer du lien social, ou des espaces de verdure. Il apparaît donc nécessaire de concentrer les efforts sur les lieux ouverts existants : la place de la Halle, la place de l'Eglise, la place de la Font, la place de l'Esplanade, la place Jean Moulin et le jardin Saint Michel. Chacun de ces espaces publics mériterait un traitement dédié, parfois traité de façon thématique pour créer de véritables « espaces de rencontres » vecteurs de liens, d'animation, aménagés et végétalisés.

En lien avec les mobilités et la revitalisation du commerce, un parcours stratégique est identifié depuis les parkings périphériques vers la place de la Halle, afin de prioriser les aménagements urbains dans quelques secteurs prioritaires car vecteurs de tourisme, de commercialité, et véritables leviers de revitalisation urbaine. La signalétique est à améliorer en lien avec ce parcours.

La commune de Beaumont-de-Lomagne souhaite se pencher sur la thématique de la mobilité de façon approfondie. L'accès à la bastide, la signalisation des espaces de stationnement périphériques vers le centre et les mobilités actives et douces seront au cœur du futur projet de revitalisation. Le lien entre le cœur de bastide et les équipements sportif, culturel et de loisirs en proche périphérie est intégré dans le projet de revitalisation. Les espaces du centre ancien font également l'objet d'une étude spécifique d'aménagement et de végétalisation.

### **Diagnostic équipements publics, services et offre culturelle et de loisirs**

Beaumont-de-Lomagne concentre une part majoritaire des équipements et services du territoire, mais également des éléments fort du patrimoine régional, à fort rayonnement et support du tourisme. En effet, la bastide du XIIIème siècle, l'histoire du célèbre mathématicien Pierre de Fermat sont des points d'appui de la stratégie touristique de la commune. Le patrimoine immatériel est également au rendez-vous avec des manifestations annuelles telle que la Fête de l'ail, la Fête des Maths, les marchés gourmands nocturnes, les 15 réunions hippiques annuelles à l'hippodrome. De nombreuses associations culturelles, sportives et caritatives organisent de multiples événements pour tous les publics au cours de l'année.

Beaumont possède des équipements touristiques structurants et à fort potentiel :

- Village de loisirs Le Lomagnol classé «station verte de vacances» avec son camping, son plan d'eau de 30 ha, sa piscine estivale, ses 24 gîtes et 6 mobil-homes et son éventail d'activités, mais dont les installations sont vieillissantes,
- L'hippodrome de Bordevieille avec ses courses hippiques de notoriété internationale (trotteurs),
- La Maison natale de Pierre de Fermat, rénovée et transformée en véritable Pôle touristique, Economique et Culturel visant à populariser les mathématiques et à proposer un programme de visites, d'expositions et d'ateliers ludiques,
- La halle de la Gimone qui accueille des manifestations importantes mais qui nécessite des travaux de rénovation.

### 1.3.3 Diagnostic à Lavit-de-Lomagne

Concernant le pôle secondaire de Lavit-de-Lomagne, malgré une tendance au vieillissement, la commune enregistre une dynamique démographique stable. Les logements vacants y représentent 9,4% des logements et, à l'instar de Beaumont, on constate un faible niveau d'étude chez les 20-29 ans et un taux de chômage (14.7%) important, ces chiffres étant corrélés à un exode des actifs ou des jeunes diplômés hors du territoire.

#### Diagnostic de l'habitat

Du fait de son offre d'emplois et de services de qualité, Lavit attire de nouveaux habitants notamment des familles, ce qui explique la croissance démographique positive ces dernières années, due à un solde migratoire excédentaire.

Le parc de logements est en croissance (+50 logements entre 2008 et 2018) avec des nouvelles constructions qui cependant consomment une part importante de foncier, du fait de la construction majoritaire de pavillons individuels. En effet, la construction neuve est très peu diversifiée et vient déséquilibrer encore le parc existant, composé à 90% de maisons individuelles.

Le marché locatif est important avec 32% du parc en location dont 5,3% de logement HLM. On note, dans une moindre mesure par rapport à Beaumont, une demande de logements en petits collectifs ou maisons individuelles groupées, en accession à la propriété ou en locatifs (T2/T3) à proximité des équipements.

En réponse au vieillissement de la population, il existe une offre importante d'hébergements pour les personnes âgées dans des établissements (100 places), en plus d'un projet au nord de la commune de construction de logements seniors neufs.

Cependant, le parc ancien concentre les logements vacants et dégradés, dont les configurations ne répondent plus toujours aux besoins et envies des habitants d'aujourd'hui. On dénombre 86 logements vacants, identifiés précisément dans des cartographies dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle en 2021 (12% du parc), dont **24 logements vacants** depuis 5 ans ou plus. **Parmi ces derniers, 13 sont situés dans la bastide.** C'est ce chiffre qui est à retenir, la vacance à l'instant T des données MAJIC pouvant être liée à une remise en location, une vente en cours, des travaux etc. La vacance peut également s'expliquer par la situation transitoire de biens familiaux qui ne sont plus occupés aujourd'hui de manière permanente du fait du vieillissement de la population (délai des successions, les personnes âgées ont quitté leur domicile mais les familles le conserve comme bien familial/de vacances ou hésitent à sa location).

#### Habitat dégradé

Un relevé de l'état extérieur des immeubles a permis de recenser 19 immeubles d'aspect dégradé et 6 d'aspect très dégradé dans le centre ancien.

La mission de suivi des signalements d'habitat insalubre et plus globalement de la lutte contre l'habitat indigne, est confiée au bureau d'étude de suivi animation de l'OPAH actuelle. En 2022, on dénombre 6 infractions au RSD en cœur de ville.

Plusieurs biens dégradés et/ou vacants ont fait l'objet d'un diagnostic afin d'évaluer les possibilités de transformation et éventuellement envisager l'intervention de la commune pour réhabiliter, démolir ou transformer ces bâtiments en plein cœur de ville et produire une offre nouvelle adaptée aux besoins de la population.

#### Diagnostic économique et commercial

Avec de nombreux commerces, services et équipements aisément accessibles au sein du bourg, Lavit constitue un pôle relais de proximité. L'agrandissement du supermarché Carrefour aux portes de la bastide a renforcé l'intérêt des clientèles pour le bourg et la majorité des commerces existant ont à ce jour résisté aux conséquences de la crise sanitaire.

Le boulevard Sabathé et l'avenue de Mansonville attirent de plus en plus d'activités par leur visibilité et leur fréquentation (axe plus large et liaison vers la locomotive commerciale : le pôle de santé et le supermarché). Mais le flux commercial s'étant peu à peu déplacé vers le boulevard Sabathé, on observe que la rue de la République et la place de la Halle sont peu à peu désertés de leurs commerces. De fait, la dispersion des activités commerciales au sein du bourg réduit la synergie entre elles, et entraîne la fermeture progressive des locaux commerciaux dans la bastide. En 2021, on décomptait 3 locaux vacants pour 14 occupés.

Malgré la présence d'un restaurant-bar «Le Vic de Lomagne» sur le parvis de l'Hôtel de ville délégué à un prestataire privé (local communal neuf restauré par la mairie en 2018), les habitants ont plébiscité à plusieurs reprises, lors de l'enquête en ligne et de la réunion publique, l'installation d'un lieu convivial type bar-restaurant plus dynamique et aux horaires d'ouverture plus adaptés aux modes de vie des actifs, pour retrouver du lien social en cœur de bourg.

Bien que Lavit reste dépendante des pôles d'emplois de Montauban et de Castelsarrasin-Moissac, le nombre d'emplois est en augmentation (+153 entre 2008 et 2018), principalement dans les secteurs de la santé et du médico-social, et le nombre d'habitants travaillant à Lavit est stable (51% des actifs Lavitois travaillent sur la commune). On observe également la création de nouvelles entreprises.

Cette position de «pôle relais» est donc à conforter au risque que Lavit-de-Lomagne devienne une cité dortoir.

### **Diagnostic mobilités et espaces publics**

Lavit-de-Lomagne possède, tout comme Beaumont-de-Lomagne, un patrimoine bâti de grande qualité avec une halle emblématique. Le bourg est parsemé d'éléments paysagers (les rues de la Bastide, les places, le grand Parc, le parc du Rieutord...) aux ambiances variées. Cependant, ce patrimoine bâti et végétal est insuffisamment mis en valeur : peu conviviaux, très minéraux et peu aménagés, les traces de l'histoire des lieux sont presque inexistantes. Le stationnement anarchique des voitures encombre les rues et placettes du centre, rendant peu lisible les cheminements au sein du village, vers les équipements et les services et particulièrement entre le pôle de santé et la place de la Halle.

D'autre part, les nouveaux espaces résidentiels pavillonnaires de faible qualité urbaine, où s'installent la majorité des nouveaux arrivants, ont affaibli l'unité et l'image du centre bourg, et ne disposent d'aucune liaison piétonne sécurisée et confortable avec le centre historique.

La topographie plane et les venelles du centre ancien sont pourtant des atouts qui permettent les circulations douces, en partage avec les voitures. La circulation routière s'est d'ailleurs reportée sur l'avenue Jean Sabathé, pacifiant de ce fait quelque peu les déplacements en cœur de ville. Poursuivant dans ce sens, et en lien avec la requalification des espaces publics, la Ville souhaite engager une réflexion pour créer une trame de liaisons douces reliant les quartiers pavillonnaires aux équipements et services du centre.

### **Diagnostic équipements publics, services et offre culturelle et de loisirs**

La commune de Lavit-de-Lomagne dispose d'un large panel de services à la population, qui lui confère un rôle de bourg relais sur le territoire : permanences du centre médico-social, Mission Locale, DGFIP, ADOM (association d'aide au maintien à domicile) ...

Pôle relais de proximité, le secteur des services concentre 87% de l'emploi local :

- Des structures médicales et paramédicales et des services de maintien à domicile avec l'implantation récente d'un Pôle de santé en cœur de ville sur le boulevard Sabathé (transfert de la pharmacie et création d'une Maison de Santé pluri professionnelle communautaire) qui vient renforcer l'offre de soins et de services de santé à la population ;
- Un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes EHPAD la Soleihado de 100 pensionnaires ;
- Un Foyer d'accueil médicalisé des 4 vents de 60 pensionnaires ;
- Un foyer occupationnel du Barradis de 179 pensionnaires (handicap mental) le plus important de la Région (et principal pourvoyeur d'emplois sur la commune de Lavit).

Par ailleurs, afin de faciliter le maintien au domicile des personnes âgées, un service d'aide et un service de soins infirmiers et aides-soignants à domicile (SSIAD) sont proposés. Un Service de Portage de repas à domicile (compétence communautaire) pour les personnes âgées est délivré par le SSIAD par l'EHPAD de Beaumont.

L'Ecole de Musique communautaire de la Lomagne Tarn et Garonnaise a été créée en 2017 avec l'ouverture d'un site à Lavit pour promouvoir l'accès à tous à la musique.

Le Pôle Petite enfance communautaire géré par l'association P'tits Loups regroupe le Relais Petite Enfance

(RPE) et le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP). Lavit-de-Lomagne compte également une école maternelle et élémentaire.

La commune est propriétaire de nombreux bâtiments recevant des services publics. Cette gestion est coûteuse en entretien, en fonctionnement et peu efficace en matière d'animation du bourg. Certains de ces locaux nécessitent des travaux et une réorganisation est à prévoir pour maintenir l'accueil d'équipement, regrouper les associations ou faciliter l'implantation d'activités conviviales dans les secteurs stratégiques.

En termes d'équipements, la commune de Lavit-de-Lomagne pâtit d'une faible offre touristique communale. Elle gère le camping communal (ouvert du 15 juin au 30 sept) et quelques mobil home en location saisonnière. L'Office de Tourisme communautaire de Lavit (Bureau d'Information Touristique), ouvert uniquement en saison estivale, a été transféré à Gramont depuis l'été 2022 compte tenu des flux touristiques générés par le Château de Gramont. La Fête de la Noisette (octobre) et la Foire du 8 mai sont les animations emblématiques de Lavit avec les marchés gourmands nocturnes estivaux et des concerts estivaux sur le parvis de la Mairie.

La commune bénéficie de circuits de randonnées pédestres inscrits au PDIPR. La Translomagnole (trails et randonnée pédestre), les randonnées pédestres accompagnées et animations diverses sont organisées par le réseau associatif lavitois actif. Le petit lac du «Bertranon», le lac de la Chêneraie et le Parc au cœur du bourg sont des lieux prisés pour les amateurs de nature. La présence historique de l'eau dans la ville (mares...) constitue aussi un thème de remise en valeur pour améliorer le cadre de vie.

## Annexe 2 – Actions par orientations stratégiques

Les orientations stratégiques se développent selon 5 axes thématiques :

**n° 1 : Requalifier l'habitat** pour l'adapter aux besoins des ménages et créer une offre attractive en cœurs de bourgs.

n°2 : Redynamiser l'activité économique et commerciale dans les polarités

n°3 : Améliorer l'accès aux services et équipements publics

**n°4 : Renforcer l'attractivité** résidentielle et touristique par un programme ambitieux de renaturation des espaces publics

**n°5 : Mobilités** : axe transversal rattaché aux axes 3 et 4

Pour chaque thématique, des actions à portée communautaire et des actions à portée communale sont engagées. On trouvera ci-après la liste des fiches actions correspondant à chaque thématique.

La numérotation permet d'identifier les actions qui seront déployées à l'échelle communautaire (1 à 3), à l'échelle de Beaumont-de-Lomagne (4 à 6) et à l'échelle de Lavit (7 à 9).

### Fiche action n°0 : Ingénierie et promotion du projet PVD

#### **n° 1 : Requalifier l'habitat pour l'adapter aux besoins des ménages et créer une offre attractive en cœurs de bourgs.**

- 1.1. Abonder les aides et renforcer l'OPAH actuelle
- 1.2. Renforcer les dispositifs de rénovation de façades
- 1.3. Mettre en place une veille foncière/immobilière sur des parcelles et bâtis stratégiques et rechercher des investisseurs
- 1.4. Développer des solutions d'habitat en faveur des publics les plus fragiles
  
- 4.1. Requalifier un îlot dégradé pour créer une nouvelle offre en cœur de ville
- 4.2. Requalifier un ensemble d'immeubles sur la place Gambetta et inciter à la rénovation des façades
- 4.3. Requalifier 3 maisons rue de l'Eglise
- 4.4. Requalifier un immeuble en péril rue Despeyroux
  
- 7.1. Requalifier l'ancien restaurant Le Gascon
- 7.2. Requalifier une maison bourgeoise vacante pour lui donner une seconde vie
- 7.3. Agir sur des fonciers stratégiques pour des opérations de logements

#### **Axe n°2 : Redynamiser l'activité économique et commerciale dans les polarités**

- 2.1 Lutter contre la vacance commerciale
  - 2.1.1. Gommer visuellement les vitrines des locaux vacants
  - 2.1.2. Constituer et actualiser la bourse des locaux vacants et suivre les ventes pour mieux exercer le droit de préemption
  - 2.1.3. Maintenir et densifier les cellules/activités commerciales-artisanales sur les linéaires stratégiques
- 2.2. Favoriser la transmission-reprise des commerçants et artisans

- 2.3. Poursuivre les aides à l'installation / modernisation et au développement de locaux commerciaux et artisanaux
- 2.4. Poursuivre les actions et animations de l'association des commerçants et artisans à travers la pérennisation du poste de manager de commerce
- 2.5. Poursuivre la formation des commerçants, artisans et prestataires touristiques aux outils numériques
- 2.6. Créer une cellule de veille/concertation économique et commerciale
- 6.1. Mettre en œuvre des solutions innovantes pour dynamiser le tissu économique de proximité
- 6.2. Implanter un pôle socioéconomique
- 6.3. Mettre en place une charte des devantures, terrasses et enseignes commerciales
- 8.1. Développer le marché, les fêtes communales et des évènements locaux
- 8.2. Inciter à l'implantation d'activité commerciale/artisanales/de services sur la place de la Halle

### **Axe n°3 : Améliorer l'accès aux services et équipements publics**

- 5.4. Améliorer les liaisons entre les principaux espaces de rencontre : cheminements, accessibilité, aménagements urbains
- 5.5. Aménager une boucle cyclable autour du centre-bourg
- 5.6. Aménager des voies sécurisées pour les cycles sur les axes pénétrants vers le centre-ville
- 5.7. Favoriser les solutions de mobilités alternatives et l'intermodalité
- 5.8. Créer des parcours thématiques
- 5.9. Améliorer la signalétique
- 6.4. Créer un Pôle petite enfance
- 6.5. Aménager la base de loisirs
- 6.6. Rénover la halle de la Gimone et végétaliser les aires de stationnement
- 8.3. Aménager le chalet dans le Grand Parc et restaurer le lavoir
- 9.1. Définir un maillage des mobilités actives au sein du bourg
- 9.2. Ouvrir le pôle scolaire au Grand Parc, améliorer le confort et sécuriser l'accessibilité
- 9.3. Regrouper des locaux associatifs à proximité de la halle et améliorer la gestion des bâtiments publics réservés aux associations
- 9.4. Mettre en place de nouvelles aires de jeux et de loisirs

### **Axe n°4 : Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique par un programme ambitieux de renaturation des espaces publics**

- 3.1. Eclairer et mettre en œuvre un Plan Guide de référence des aménagements urbains et des espaces publics avec une forte composante végétale et paysagère
- 3.2. Définir et mettre en place un permis de végétaliser
- 3.3. Réaménager, désimpermeabiliser et végétaliser les cours d'écoles
- 5.1. Créer des plateaux traversiers végétalisés
- 5.2. Requalifier six « espaces de rencontre » thématiques en cœur de ville
  - 5.2.1. Requalifier la place de l'Esplanade
  - 5.2.2. Requalifier le jardin Laurent et le skate parc
  - 5.2.3. Requalifier la place Jean Moulin et le boulevard Verdun
  - 5.2.4. Requalifier et mettre en lumière la place de la Halle
  - 5.2.5. Requalifier la place de l'Eglise
  - 5.2.6. Requalifier la place de la Font
- 5.3. Améliorer les entrées de ville

- 8.4. Requalifier et végétaliser la Halle et les places secondaires, retrouver la place de l'eau en ville, lutter contre les ilots de chaleur, favoriser la convivialité et la biodiversité
- 8.5. Réaménager la place Toumet
- 8.6. Réaménager la rue de la République
- 8.7. Réaménager les entrées de ville

## **Actions transversales sur les 2 polarités ou territorialisées sur la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise**

### **0. Ingénierie et promotion du projet PVD**

#### **0. Requalifier l'habitat pour l'adapter aux besoins des ménages et créer une offre attractive en cœurs de bourgs**

- 1.1. Abonder les aides et renforcer l'OPAH actuelle
- 1.2. Renforcer les dispositifs de rénovation de façades
- 1.3. Mettre en place une veille foncière/immobilière sur des parcelles et bâtis stratégiques et rechercher des investisseurs
- 1.4. Développer des solutions d'habitat en faveur des publics les plus fragiles

#### **2. Redynamiser l'activité économique et commerciale dans les polarités**

- 2.1. Lutter contre la vacance commerciale
  - 2.1.1. Gommer visuellement les vitrines des locaux vacants
  - 2.1.2. Constituer et actualiser la bourse des locaux vacants et suivre les ventes pour mieux exercer le droit de préemption
  - 2.1.3. Maintenir et densifier les cellules/activités commerciales-artisanales sur les linéaires stratégiques
- 2.2. Favoriser la transmission-reprise des commerçants et artisans
- 2.3. Poursuivre les aides à l'installation / modernisation et au développement de locaux commerciaux et artisanaux
- 2.4. Poursuivre les actions et animations de l'association des commerçants et artisans à travers la pérennisation du poste de manager de commerce
- 2.5. Poursuivre la formation des commerçants, artisans et prestataires touristiques aux outils numériques
- 2.6. Créer une cellule de veille/concertation économique et commerciale

#### **3. Améliorer le cadre de vie en réalisant des aménagements urbains de qualité et durables**

- 3.1. Eclairer et mettre en œuvre un Plan Guide de référence des aménagements urbains et des espaces publics avec une forte composante paysagère et de végétalisation
- 3.2. Définir et mettre en place un permis de végétaliser
- 3.3. Réaménager, désimperméabiliser et végétaliser les cours d'écoles

## **Actions territorialisées à Beaumont-de-Lomagne**

### **4. Requalifier l'habitat pour mieux l'adapter aux besoins des ménages**

- 4.1. Requalifier un îlot dégradé pour créer une nouvelle offre en cœur de ville
- 4.2. Requalifier un ensemble d'immeubles sur la place Gambetta et inciter à la rénovation des façades
- 4.3. Requalifier 3 maisons rue de l'Eglise
- 4.4. Requalifier un immeuble en péril rue Despeyroux

### **5. Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de la bastide grâce à un archipel de placettes reliées entre elles en favorisant la mobilité durable**

- 5.1. Créer des plateaux traversiers végétalisés
- 5.2. Requalifier six « espaces de rencontre » thématiques en cœur de ville
  - 5.2.1. Requalifier la place de l'Esplanade
  - 5.2.2. Requalifier le jardin Laurent et le skate parc
  - 5.2.3. Requalifier la place Jean Moulin et le boulevard Verdun
  - 5.2.4. Requalifier et mettre en lumière la place de la Halle
  - 5.2.5. Requalifier la place de l'Eglise
  - 5.2.6. Requalifier la place de la Font
- 5.3. Améliorer les entrées de ville
- 5.4. Améliorer les liaisons entre les principaux espaces de rencontre : cheminements, accessibilité, aménagements urbains
- 5.5. Aménager une boucle cyclable autour du centre-bourg
- 5.6. Aménager des voies sécurisées pour les cycles sur les axes pénétrants vers le centre-ville
- 5.7. Favoriser les solutions de mobilités alternatives et l'intermodalité
- 5.8. Créer des parcours thématiques
- 5.9. Améliorer la signalétique

### **6. Renforcer le rôle de polarité de Beaumont en améliorant l'accès aux équipements, services et commerces**

- 6.1. Mettre en œuvre des solutions innovantes pour dynamiser le tissu économique de proximité
- 6.2. Implanter un pôle socioéconomique
- 6.3. Mettre en place une charte des devantures, terrasses et enseignes commerciales
- 6.4. Créer un Pôle petite enfance
- 6.5. Aménager la base de loisirs
- 6.6. Rénover la halle de la Gimone et végétaliser les aires de stationnement

## **Actions territorialisées à Lavit**

### **7. Définir une nouvelle stratégie foncière pour offrir des logements diversifiés et maîtriser le développement commercial dans le bourg**

- 7.1. Requalifier l'ancien restaurant Le Gascon
- 7.2. Requalifier une maison bourgeoise vacante pour lui donner une seconde vie
- 7.3. Agir sur des fonciers stratégiques pour des opérations de logements

### **8. Dynamiser, embellir et végétaliser le bourg**

- 8.1. Développer le marché, les fêtes communales et des évènements locaux
- 8.2. Inciter à l'implantation d'activité commerciale/artisanale/de services sur la place de la Halle
- 8.3. Aménager le chalet dans le Grand Parc et restaurer le lavoir
- 8.4. Requalifier et végétaliser la Halle et les places secondaires, retrouver la place de l'eau en ville, lutter contre les ilots de chaleur, favoriser la convivialité et la biodiversité
- 8.5. Réaménager la place Toumet
- 8.6. Réaménager la rue de la République
- 8.7. Réaménager les entrées de ville

### **9. Améliorer l'offre en services publics**

- 9.1. Définir un maillage des mobilités actives au sein du bourg
- 9.2. Ouvrir le pôle scolaire au Grand Parc, améliorer le confort et sécuriser l'accessibilité
- 9.3. Regrouper des locaux associatifs à proximité de la halle et améliorer la gestion des bâtiments publics réservés aux associations
- 9.4. Mettre en place de nouvelles aires de jeux et de loisirs

## Annexe 3 – Périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT

### Beaumont-de-Lomagne

Le secteur d'intervention de la Ville de Beaumont-de-Lomagne s'appuie sur les périmètres d'intervention thématiques habitat et commerce :

- > un périmètre « habitat » renforcé au sein duquel les aides à la rénovation de l'habitat sont renforcées
- > un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité au sein duquel s'applique le droit de préemption commercial, et où les aides aux commerces de proximité pourraient être renforcées.

Ainsi, le territoire de la Commune de Beaumont-de-Lomagne se compose de 3 secteurs d'interventions :

- Le périmètre le plus élargi correspond au **secteur d'intervention** de projets. Il se compose de l'hyper centre historique ainsi que des quartiers périphériques en fort renouvellement urbain. En effet, il apparaît nécessaire d'engager une réflexion et des actions combinant ces différents quartiers intrinsèquement liés en matière de développement et d'attractivité. Les enjeux de continuités urbaines apparaissent indispensables entre ces quartiers comprenant des équipements publics importants (entrées de ville, futur pôle petite enfance...) ou encore des secteurs de faubourg où l'accueil de nouvelles populations et notamment des familles est plus facile et stratégique pour la redynamisation du cœur de ville. La continuité bâtie et la densité urbaine de Beaumont permettent d'envisager ainsi un secteur d'intervention multithématique élargi à traiter pour revitaliser le centre-ville. Un point de vigilance a été apporté à la définition de ce secteur afin d'exclure les zones dites de commerces de périphérie. En effet, l'ORT comporte des effets juridiques importants en matière de commerces dit d'importance (lien CDAC) dont il est nécessaire de se saisir pour dynamiser le centre-ville.
- En complément, il est apparu important de faire apparaître un secteur de commerce de proximité, correspondant au **périmètre de sauvegarde du commerce**, afin d'affirmer l'ambition de dynamiser le centre commerçant en cohérence avec la limitation du développement du commerce de périphérie.
- De plus, l'inscription d'un secteur habitat renforcé correspondant au « **périmètre d'intervention prioritaire** » de l'OPAH illustre la stratégie de la Ville de Beaumont d'appuyer les actions et les investissements sur le centre ancien qui concentre aujourd'hui l'habitat dégradé, inadapté et vacant.

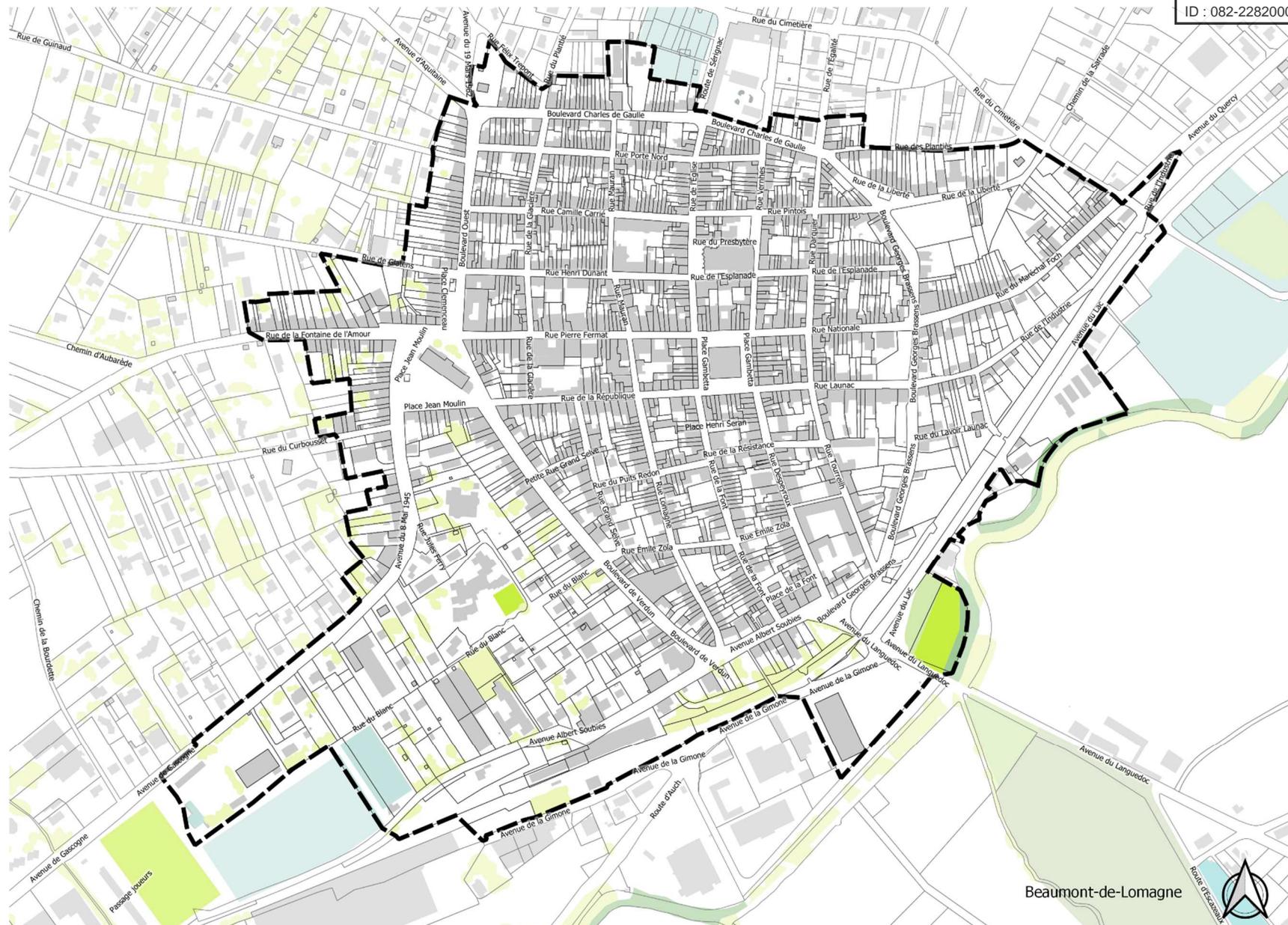
### Lavit-de-Lomagne

Le périmètre ORT intègre une grande majorité de logements vacants (86 vacants sur 126, dont 17 vacants depuis plus de 5 ans) et d'immeubles dégradés, justifiant des actions renforcées pour la rénovation de l'habitat ancien en parallèle de l'OPAH actuelle.

Les abords des espaces publics à requalifier sont également intégrés, des linéaires pour lesquels les rénovations des façades auraient un effet de levier important sur l'image du cœur de bourg.

Le bâti ancien, patrimonial et identitaire de la région ayant des enjeux de valorisation est intégré dans le périmètre, sur la base d'une analyse préalable de la morphologie urbaine et architecturale.

Le périmètre ORT intègre la quasi-totalité des actions de revitalisation de la commune, constituant ainsi un ensemble cohérent et permettant des financements et des partenariats propres au programme Petite Ville de Demain, à l'exception des actions de mobilité (pistes cyclables) qui rejoignent les quartiers périphériques pavillonnaires ou les zones de loisirs.



Beaumont-de-Lomagne

Figure 1- Périmètre ORT à Beaumont-de-Lomagne en noir.



**PERIMETRE ORT  
Beaumont de Lomagne**

Total logements périmètre	1279
Propriétaires occupants	430
Locatifs privés	369
Vacants	377
Logements sociaux	23
Résidences secondaires	71

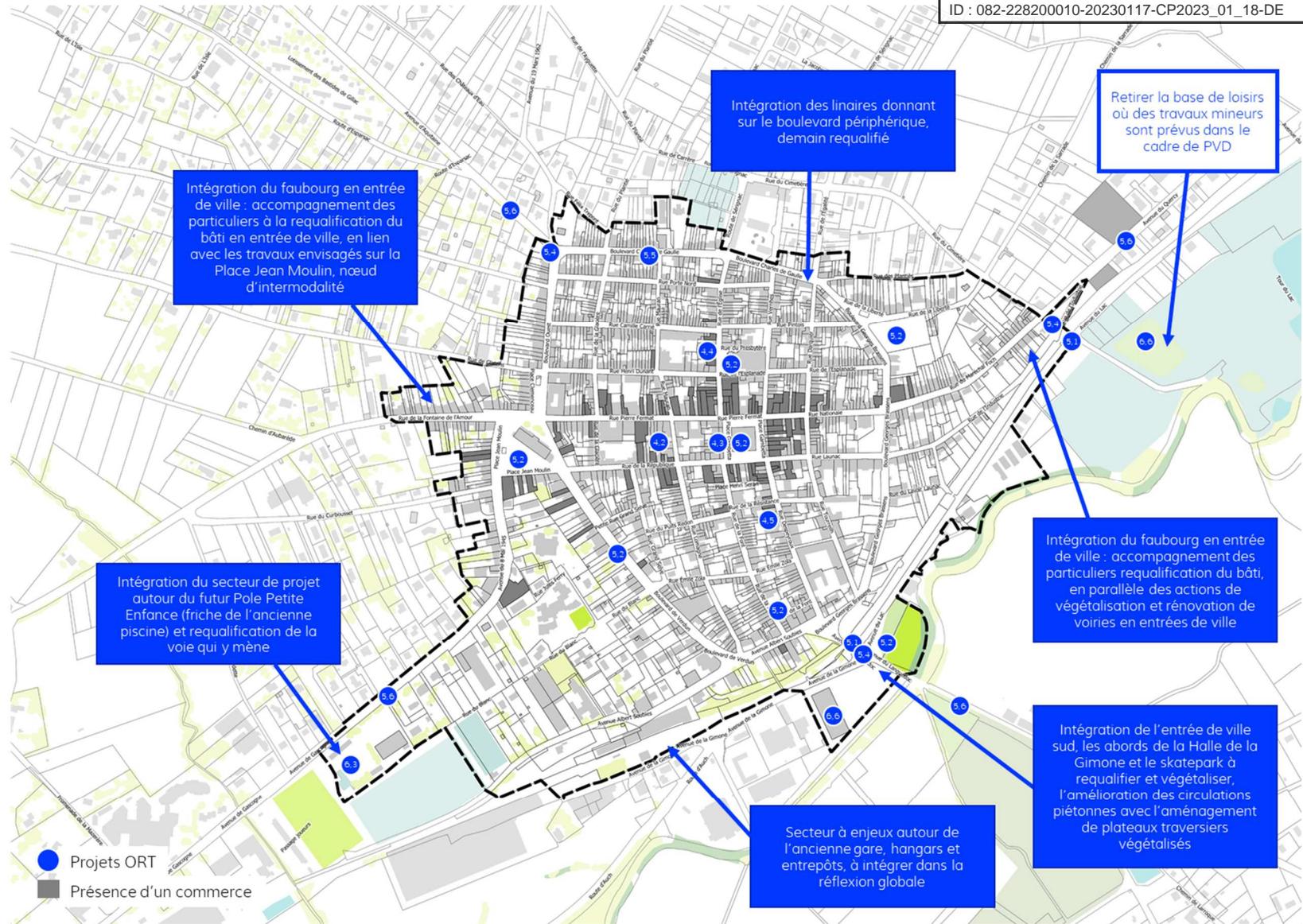
**Justification du périmètre « Bastide et faubourgs »**

Le périmètre ORT intègre une grande majorité de logements vacants (377 vacants sur 500 dont 64 vacants depuis plus de 5 ans) et d'immeubles dégradés, justifiant des actions renforcées pour la rénovation de l'habitat ancien en parallèle de l'OPAH actuelle, mais également des secteurs de faubourgs, à fort potentiel d'accueil de familles ou de seniors, à quelques pas du centre-ville.

Ces secteurs de faubourgs, au delà du rôle d'accueil de population, sont ciblés par des actions de mobilité et de transformation de l'image de ces linéaires (végétalisation, qualification des entrées de ville...).

Le bâti ancien, patrimonial et identitaire de la région ayant des enjeux de valorisation est intégré dans le périmètre, sur la base d'une analyse préalable de la morphologie urbaine et architecturale.

Le périmètre ORT intègre la quasi-totalité des actions de revitalisation de la commune, constituant ainsi un ensemble cohérent et permettant des financements et des partenariats propres au programme Petite Ville de Demain, à l'exception des actions de mobilité (pistes cyclables) qui rejoignent les quartiers périphériques pavillonnaires.



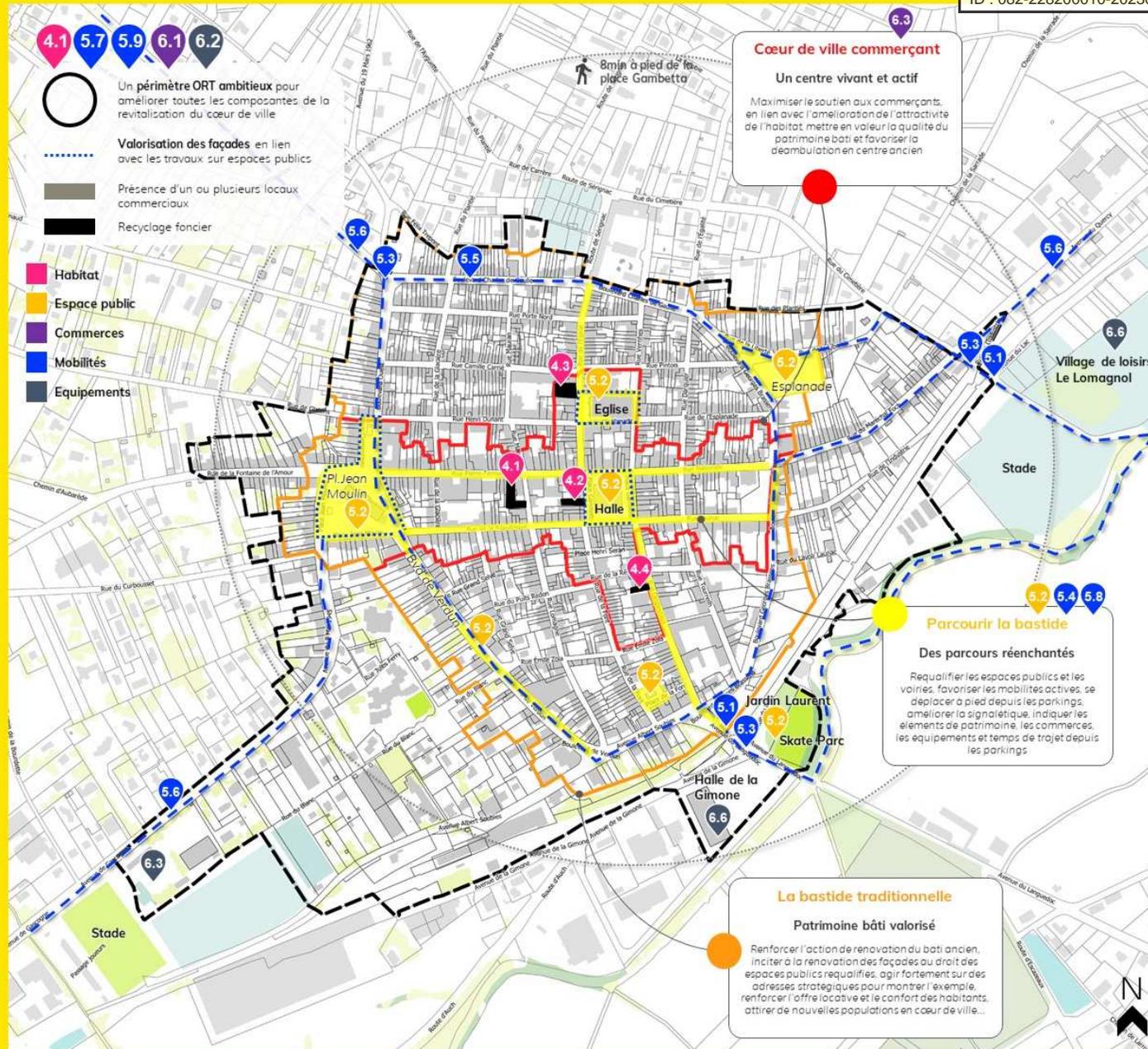
Opération de Revitalisation du Territoire

# PLAN GUIDE

## BEAUMONT-DE-LOMAGNE

- 4.1** Requalifier îlot dégradé pour créer une nouvelle offre
- 4.2** Requalifier immeubles place Gambetta
- 4.3** Requalifier 3 maisons rue de l'Eglise
- 4.4** Requalifier un immeuble rue Despeyroux
- 5.1** Créer des plateaux traversiers végétalisés
- 5.2** Requalifier la place de l'Esplanade
- 5.2** Requalifier le jardin Laurent et le skate parc
- 5.2** Requalifier la place Jean Moulin et le bvd de Verdun
- 5.2** Requalifier la place de la Halle + lumières
- 5.2** Requalifier la place de l'Eglise
- 5.2** Requalifier la place de la Font
- 5.3** Améliorer les entrées de ville
- 5.4** Améliorer les liaisons entre les principaux espaces de rencontre
- 5.5** Aménager une boucle cyclable autour du centre-bourg
- 5.6** Aménager des voies sécurisées pour les cycles sur les axes pénétrants
- 5.7** Favoriser les solutions de mobilités alternatives et l'intermodalité
- 5.8** Créer des parcours thématiques
- 5.9** Améliorer la signalétique
- 6.1** Mettre en œuvre des solutions innovantes pour dynamiser le tissu économique de proximité
- 6.2** Implanter un pôle socioéconomique
- 6.3** Créer un Pôle petite enfance
- 6.4** Mettre en place une charte des devantures, terrasses et enseignes commerciales
- 6.5** Aménager la base de loisirs
- 6.6** Rénover la halle de la Gimone + parking

Réalisation : Villes Vivantes



**Cœur de ville commerçant**  
 Un centre vivant et actif  
 Maximiser le soutien aux commerçants, en lien avec l'amélioration de l'attractivité de l'habitat mettre en valeur la qualité du patrimoine bâti et favoriser la deambulation en centre ancien

**Parcourir la bastide**  
 Des parcours réenchantés  
 Requalifier les espaces publics et les voiries, favoriser les mobilités actives, se déplacer à pied depuis les parkings, améliorer la signalétique, indiquer les éléments de patrimoine, les commerces, les équipements et temps de trajet depuis les parkings

**La bastide traditionnelle**  
 Patrimoine bâti valorisé  
 Renforcer l'action de rénovation du bâti ancien, inciter à la rénovation des façades ou droit des espaces publics requalifiés, agir fortement sur des adresses stratégiques pour montrer l'exemple, renforcer l'offre locative et le confort des habitants, attirer de nouvelles populations en cœur de ville...



Figure 2- Périmètre ORT à Lavit-de-Lomagne en noir



**PERIMETRE ORT**  
**Lavit**

Total logements périmètre	333
Propriétaires occupants	122
Locatifs privés	84
Vacants	86
Logements sociaux	18
Résidences secondaires	20

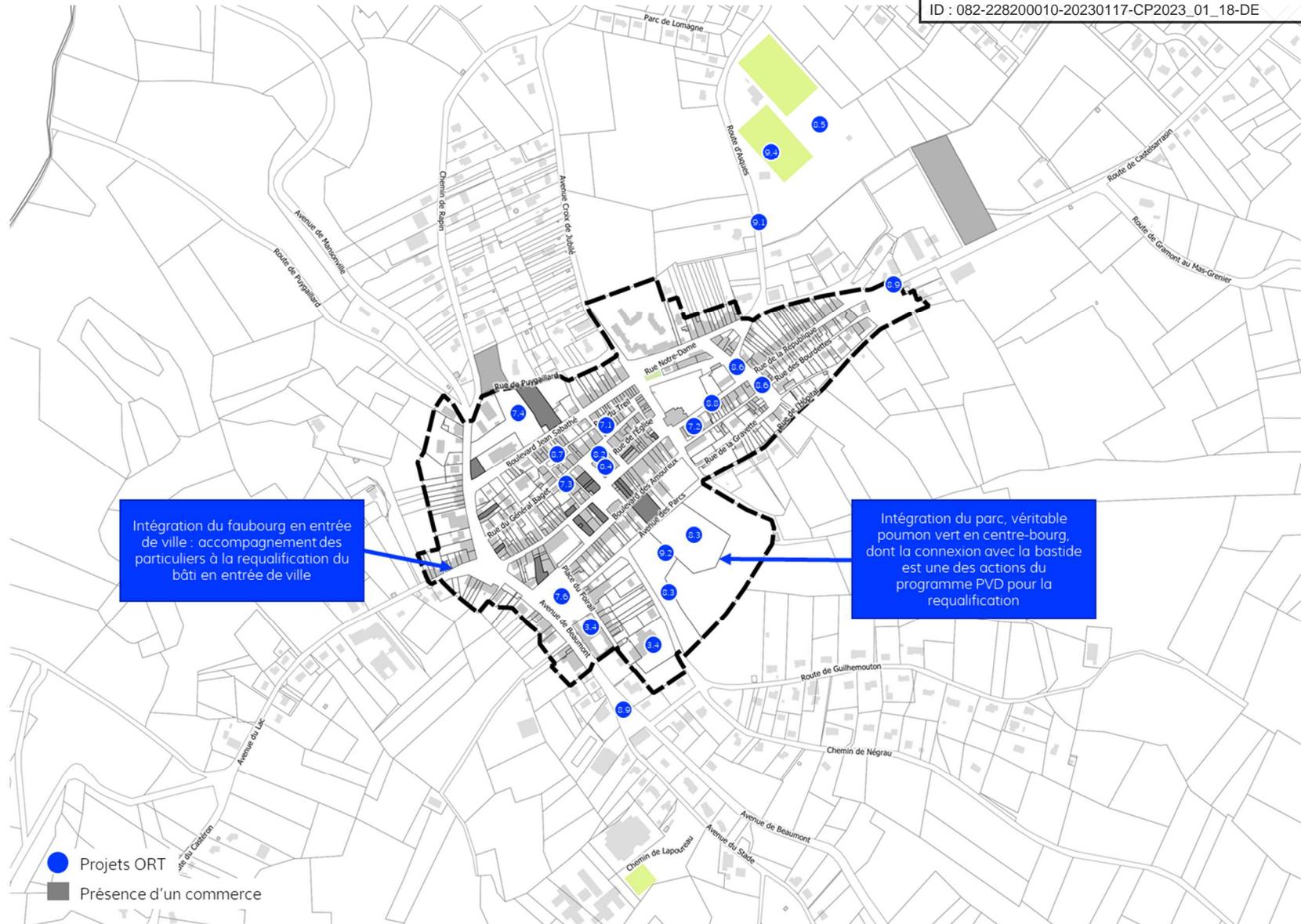
**Justification du périmètre**

Le périmètre ORT intègre une grande majorité de logements vacants (86 vacants sur 126, dont 17 vacants depuis plus de 5 ans) et d'immeubles dégradés, justifiant des actions renforcées pour la rénovation de l'habitat ancien en parallèle de l'OPAH actuelle.

Les abords des espaces publics à requalifier sont également intégrés, des linéaires pour lesquels les rénovations des façades auraient un effet de levier important sur l'image du cœur de bourg.

Le bâti ancien, patrimonial et identitaire de la région ayant des enjeux de valorisation est intégré dans le périmètre, sur la base d'une analyse préalable de la morphologie urbaine et architecturale.

Le périmètre ORT intègre la quasi-totalité des actions de revitalisation de la commune, constituant ainsi un ensemble cohérent et permettant des financements et des partenariats propres au programme Petite Ville de Demain, à l'exception des actions de mobilité (pistes cyclables) qui rejoignent les quartiers périphériques pavillonnaires ou les zones de loisirs.



Opération de Revitalisation du Territoire

# PLAN GUIDE

LAVIT-DE-LOMAGNE

**Définir une nouvelle stratégie foncière pour offrir des logements diversifiés et maîtriser le développement commercial dans le bourg**

**7.1** Requalifier l'ancien restaurant le Gascon

**7.2** Requalifier une maison bourgeoise

**7.3** Agir sur des fonciers stratégiques pour des opérations de logements

**Dynamiser, embellir et végétaliser le bourg**

**8.1** Développer le marché, fêtes et événements

**8.2** Inciter à l'implantation d'activités sur la place de la Halle

**8.3** Aménager le chalet dans le Grand Parc et restaurer le lavoir

**8.4** Requalifier et végétaliser les places secondaires

**8.5** Réaménager la place Toumet

**8.6** Réaménager la rue de la République

**8.6** Réaménager les entrées de ville

**Améliorer l'offre en services publics**

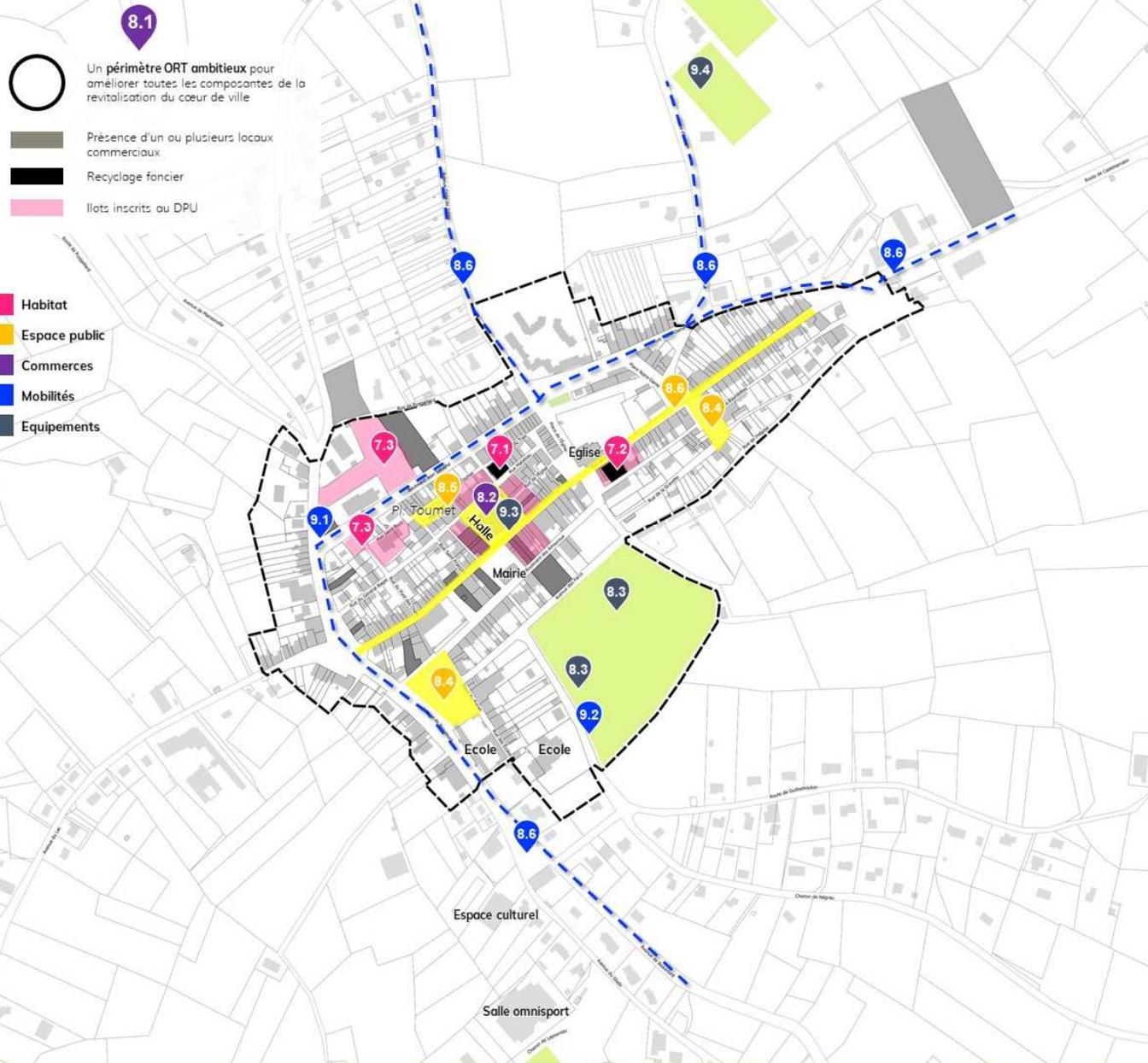
**9.1** Définir un maillage de mobilités actives

**9.2** Ouvrir le pôle scolaire au Grand Parc, améliorer le confort et sécuriser l'accessibilité

**9.3** Regrouper des locaux associatifs à proximité de la halle et améliorer la gestion des bâtiments publics réservés aux associations

**9.4** Mettre en place de nouvelles aires de jeux et de loisirs

Réalisation : Villes Vivantes



## Annexe 4 – Maquette financière annuelle

### ANNÉE 2022 (estimatif prévisionnel)

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus et/ou acquis en début de chaque année :

N° action	Nom de l'action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total HT	Part MO	Part Etat	Part Région	Part Département	Part autres financeurs	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
0.	Ingénierie et promotion du projet PVD	CCLTG	16 k€ (sept-déc)	20% EPCI	25%		5%	ANAH : 50%	Demandes déposées
2.3.	Poursuivre les aides à l'installation / modernisation et au développement des points de locaux commerciaux / artisanaux	CCLTG	8 k€	100% EPCI					
2.4.	Poursuivre les actions et animations de l'association des commerçants et artisans à travers la pérennisation du manager de commerce	CCLTG	31 k€/an						
2.5	Poursuivre la formation des commerçants, artisans et prestataires aux outils numériques	CCLTG	5 k€/an	100% EPCI					
5.2.1.	Requalifier la place de l'Esplanade	Beaumont de Lomagne	433 334 €		Etat 206 944 €	Région : 79 880 €	Département 50 000 €		Etat – à déposer Région – Accordée Département – à déposer
5.9.	Améliorer la signalétique	CCLTG Beaumont de Lomagne	17 890 €		Etat : 5367 €		Département : 2146 €		Etat – accordée Département - accordée
6.4.	Créer un Pôle petite enfance	CCLTG	2,39 M€					CAF : 544 k€	CAF : acquis

Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Publié le 23/01/2023

ID : 082-228200010-20230117-CP2023\_01\_18-DE



Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)



## ANNEE 2023 (estimatif prévisionnel)

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

N° action	Nom de l'action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total HT	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
0.	Ingénierie et promotion du projet PVD	CCLTG	Poste : 51 k€/an  Communication : 1,5 k€/an	20%	25%	ANAH 50% Dpt 82 : 5%	Programmé
1.1.	Abonder les aides et renforcer l'OPAH actuelle	CCLT	50 à 110 k€/an				
1.2.	Renforcer les dispositifs de rénovation de façades	CCLTG, Beaumont et Lavit	30 à 50 k€/an				
2.1	Gommer visuellement les vitrines des locaux vacants	CCLTG	5 à 10 k€				
2.2	Favoriser la transmission-reprise des commerçants et artisans	CCLTG	5 k€				
2.3.	Poursuivre les aides à l'installation / modernisation et au développement des points de locaux commerciaux / artisanaux	CCLTG	15 à 20 k€/an				
2.4.	Poursuivre les actions et animations de l'association des commerçants et artisans à travers la pérennisation du manager de commerce	CCLTG	31 à 36 k€/an				
2.6	Créer une cellule de veille/concertation économique et commerciale	CCLTG	4 k€/an				
3.1	Eclairer et mettre en œuvre un Plan Guide de référence des aménagements urbains et des espaces publics avec une forte composante paysagère et de végétalisation (étude pré-opérationnelle globale)	Beaumont et Lavit	160 à 200 k€				
3.2	Définir et mettre en place un permis de végétaliser	Beaumont et Lavit	1 à 2 k€/an				
3.3	Réaménager, désimperméabiliser et végétaliser les cours d'écoles	Beaumont et Lavit	80 €/m <sup>2</sup> En attente étude 3.1				

4.1	Requalifier un îlot dégradé (rue Fermat & rue Lomagne) pour créer une nouvelle offre en cœur de ville	Beaumont de Lomagne	Etude 6 à 10 k€				
4.3	Requalifier 3 maisons rue de l'Eglise	Beaumont de Lomagne	Etude 6 à 10 k€				
4.4	Requalifier un immeuble en péril rue Despeyroux	Beaumont de Lomagne	Etude 6 à 10 k€				
5.6.	Aménagement de voies sécurisées pour les cycles sur les axes pénétrants vers le centre-ville		Etude 12 à 17 k€				
6.5.	Aménager la base de loisirs	Beaumont de Lomagne	29 k€ pour rénovation entrée 34 k€ parcours sportif et de santé 39 k€ city stade				
6.6.	Rénover la halle de la Gimone et végétaliser les aires de stationnement	Beaumont de Lomagne	Etude 15 à 30 k€				
7.1.	Requalifier l'ancien restaurant Le Gascon	Lavit	Etude 6 à 10 k€				
8.3	Aménager le chalet dans le Grand Parc et restaurer le lavoir	Lavit	Etude 6 à 10 k€				
9.4.	Mise en place de nouvelles aires de jeux et de loisirs	Lavit	80 k€				

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)

Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Publié le 23/01/2023

ID : 082-228200010-20230117-CP2023\_01\_18-DE



## Annexe 5 – Fiches actions

## FICHE ACTION N° 0

### Ingénierie et promotion du projet PVD

Orientation stratégique	Axe transversal : Ingénierie et promotion du projet PVD
<b>Action nom</b>	Ingénierie et promotion du projet PVD
<b>Action n°</b>	0
Statut	En projet / validé / <b>engagé</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT / territoire CCLTG
Description de l'action	<p>L'Etat et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de revitalisation et de transition avec une offre de services multithématique.</p> <p>Petites Villes de Demain renforce notamment la capacité humaine des équipes en finançant en partie le poste d'un chef de projet jusqu'en 2026. Véritable chef d'orchestre, le chef de projet a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et d'en définir sa programmation ;</li> <li>• De mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel ;</li> <li>• D'organiser le pilotage, le suivi-évaluation et l'animation territoriale du programme avec les partenaires ;</li> <li>• Contribuer à la mise en réseau nationale et locale.</li> </ul> <p>Une action régulière de communication des dispositifs et opérations mises en œuvre viendra éclairer et promouvoir le projet PVD auprès des parties prenantes.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Garonne-Quercy-Gascogne 2021-2026 CTO
Partenaires	Etat Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) Département du Tarn et Garonne CCLTG
Budget prévisionnel	Poste CP PVD chargé : 51 k€ / par an sur 5 ans Action de communication 1,5 k€ / par an sur 5 ans
Plan de financement	Poste CP PVD : ANAH : 50 %, Etat : 25 %, Département 82 : 5 %, CCLTG 20 %. Communication :
Calendrier	2021-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Recrutement d'un chef de projet PVD en poste le 12/09/2022. Outils de communication et publications. Présence dans les réunions de concertation et de travail.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	L'axe transversal « ingénierie et promotion du projet PVD » permet de mettre en œuvre le projet des collectivités retenues au programme pour renforcer la dynamique et les fonctions de centralité recherchées dans le cadre du programme PVD.
Conséquences sur la fonction de	Etat

Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Publié le 23/01/2023



ID : 082-228200010-20230117-CP2023\_01\_18-DE

centralité	Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) Département du Tarn et Garonne CCLTG
Annexes	
Mise en actions / Remarques	

# **Actions transverses sur la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et/ou sur les deux communes de Beaumont de Lomagne et Lavit de Lomagne**

# Orientation stratégique 1

## **Requalifier l'habitat pour l'adapter aux besoins des ménages et créer une offre attractive en cœurs de bourgs**

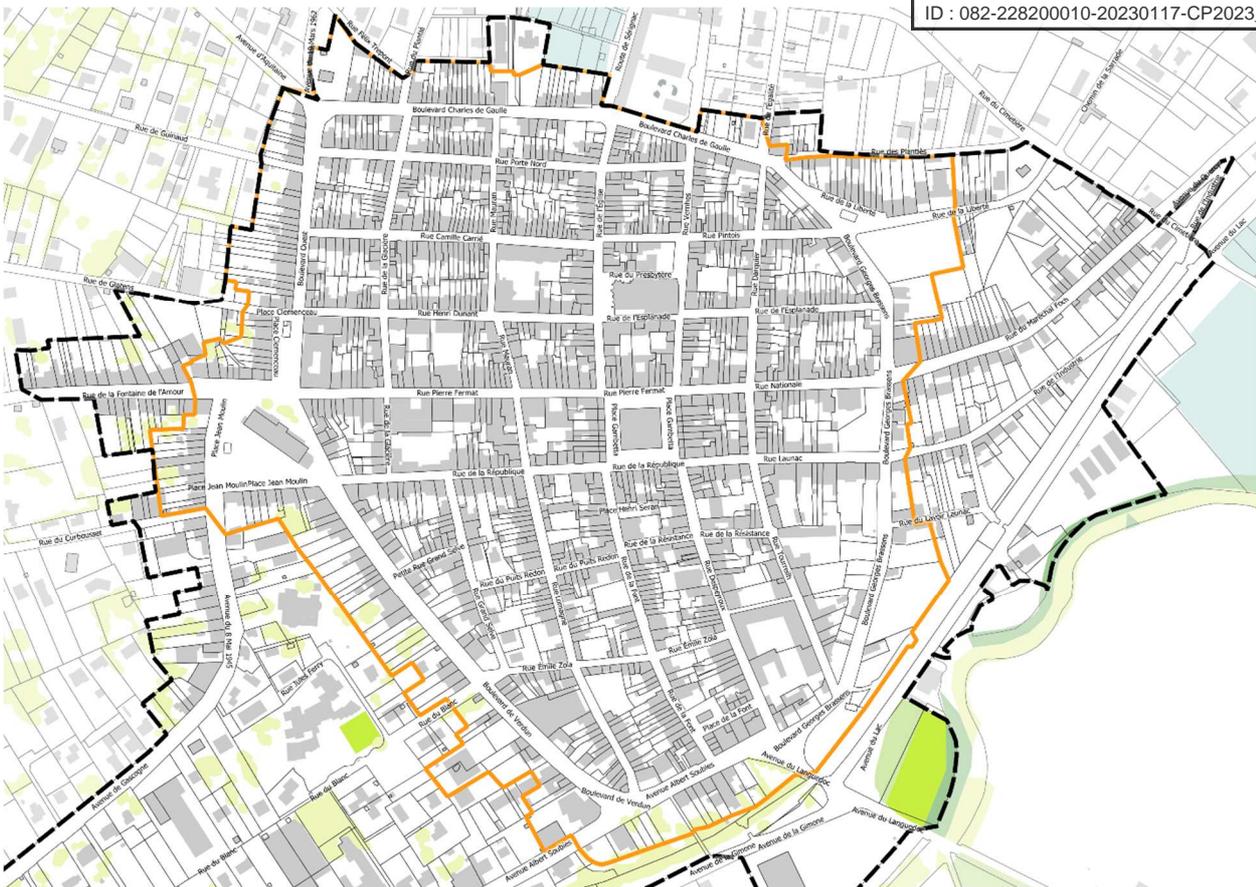
## FICHE ACTION N° 1.1

### Abonder les aides et renforcer l'OPAH actuelle

Orientation stratégique	Requalifier l'habitat pour l'adapter aux besoins des ménages et créer une offre attractive en cœurs de bourgs
Action nom	<b>Abonder les aides et renforcer l'OPAH actuelle</b>
Action n°	<b>1.1</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT & sous-secteurs spécifiques de Beaumont-de-Lomagne et Lavit
Description de l'action	<p>Abonder les aides</p> <p>Une OPAH est en cours sur le territoire communautaire jusqu'en 2024. Dans le cadre de l'ORT, l'opération est renforcée, dans un sous-secteur de l'ORT (tour de bastide, voir carte). Pour tous les particuliers éligibles aux aides ANAH situés dans ce périmètre, les aides de la collectivité seront renforcées après validation politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prime pour les propriétaires occupants qui réalisent des travaux d'amélioration des performances énergétiques</li> <li>- Prime pour les propriétaires occupants qui réalisent des travaux d'accessibilité de leur logement</li> <li>- Prime pour les propriétaires occupants qui réalisent des travaux lourds au titre de la lutte contre l'habitat indigne</li> <li>- Abondement du montant des travaux subventionnables pour les bailleurs qui améliorent les performances énergétiques de leur logement</li> <li>- Abondement pour les bailleurs qui rénovent des logements dégradés ou très dégradés</li> </ul> <p>Ces aides renforcées auront pour vocation de diminuer le reste à charge pour les ménages à faibles ressources et à créer un effet de levier important pour les dossiers bailleurs, plus complexes à monter, mais qui répondent à une vraie demande en locatif abordable en cœur de bourgs, proche des commerces et services.</p> <p>Renforcer l'OPAH actuelle grâce à des aides locales complémentaires</p> <p>En parallèle de l'OPAH, mise en place d'aides spécifiques, cumulables avec les aides ANAH, sur des axes spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter la taille/typologie des logements aux besoins des ménages,</li> <li>• Lutter contre la vacance et résorber l'habitat indigne,</li> <li>• Création d'espaces extérieurs et mise en lumière,</li> </ul> <p>Couplé à un appui technique cela permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre la dégradation et les logements insalubres,</li> <li>• Lutter contre la vacance en cœur de ville,</li> <li>• Produire du locatif abordable bien situé en incitant les bailleurs et investisseurs à rénover,</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter les ménages modestes à faire des travaux d'adaptation et de performance énergétique.</li> </ul> <p>Ce dispositif renforcé répondra à des enjeux identifiés dans la phase de diagnostic sur les cœurs de bourg de Beaumont et Lavit. Il renforcera l'OPAH (déjà en place) dans des secteurs spécifiques des cœurs de villes.</p> <p>Sur Beaumont intérêt pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prime création d'accès indépendant aux étages (couplée aux aides Anah)</li> <li>- prime démolition annexes et locaux vétustes visible depuis l'espace public (couplée aux aides Anah)</li> <li>- prime à la création d'espace extérieur privatif (couplée aux aides Anah)</li> <li>- maintien de la prime pour sortie de vacance (couplée aux aides Anah)</li> </ul> <p>Sur Lavit intérêt pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintien de la prime vacance</li> </ul> <p>Des aides pour la rénovation des façades sont également mise en place par les collectivités (voir fiche dédiée).</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Contrats Bourgs-Centres Beaumont-de Lomagne et Lavit CTO et CRTE OPAH
Partenaires	ANAH, CCLTG, Département, Région, Midi-Habitat/Procivis, opérateur OPAH, PETR GQG, Région (éco-chèques) Communes de Beaumont et Lavit
Budget prévisionnel	Aides locales tous publics : Elles seront calibrées et proposées à la validation politique des élus. Ambition globale : 50 à 110 k€ / an (hors rénovation des façades)
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec l'OPAH existante en cours jusqu'en 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbre/profil/impact des dossiers travaux (étude/en cours/réalisés)
Conséquences sur la fonction de centralité	Requalifier l'offre de logements dans les centres-villes afin de lutter contre l'habitat dégradé, résorber la vacance, renforcer l'attractivité des centres-villes et accueillir de nouveaux habitants.
Annexes	Convention OPAH modifiée par avenant (validation ANAH) Règlement d'attribution spécifique des aides locales
Mise en actions / Remarques	2023 : recalibrer et avenant à la convention d'opération OPAH avec Copil OPAH et Commission Habitat (validation ANAH)



*Beaumont-de-Lomagne\_Secteur orange : périmètre spécifique à la requalification de l'habitat ancien dans lequel s'applique les aides renforcées et aides complémentaires*



*Lavit-de-Lomagne\_Secteur ORT : périmètre global de revitalisation dont la requalification de l'habitat ancien dans lequel s'applique les aides renforcées*

Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Publié le 23/01/2023



ID : 082-228200010-20230117-CP2023\_01\_18-DE

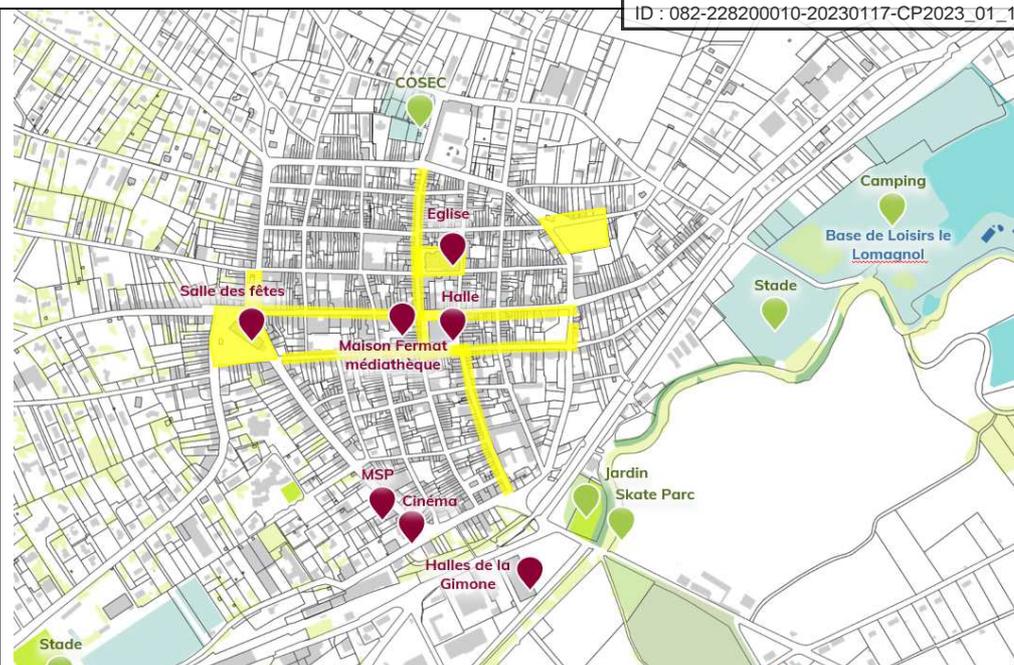
## FICHE ACTION N° 1.2

### Renforcer les dispositifs de rénovation de façades

Orientation stratégique	Requalifier l'habitat pour l'adapter aux besoins des ménages et créer une offre attractive en cœurs de bourgs
<b>Action nom</b>	<b>Renforcer les dispositifs de rénovation de façades</b>
<b>Action n°</b>	<b>1.2</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communes de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit (renouvellement urbain) Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (habitat)
Périmètre / secteurs d'intervention	Territoire / ORT / linéaires stratégiques en cœurs de bourgs
Description de l'action	<p>Le dispositif façade actuellement en cours sur la commune de Beaumont-de-Lomagne permet l'aide et l'accompagnement au ravalement des façades sur des linéaires de voies prédéfinis pour les particuliers. La Région intervient également.</p> <p>La commune de Lavit envisage de mettre en place un dispositif similaire dans le cadre de son contrat Bourg-Centre (ravalement des façades en zone Ua). Compte tenu du manque d'antériorité, la CCLTG pourra abonder mais l'appui de la Région ne devrait pas être possible.</p> <p>Le renforcement de ces dispositifs consistera à accompagner financièrement les propriétaires de biens situés sur les espaces publics stratégiques qui seront requalifiés, afin de conjuguer les efforts publics et privés dans la revitalisation des bourgs.</p> <p>A Beaumont, les linéaires renforcés sont les suivants (voir carte ci après) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autour de la Halle</li> <li>- Place Saint Jean</li> <li>- Place de l'Esplanade</li> <li>- Autour de l'église</li> </ul> <p>A Lavit, les linéaires renforcés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autour de la Halle</li> <li>- Autour de l'église</li> <li>- Place de la mairie</li> </ul> <p>Certains linéaires de liaisons traversantes devront également être envisagés. Le dispositif actuel sera prolongé sur les autres communes de la CCLTG.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Contrats Bourgs-Centres / CTO / CRTE
Partenaires	Communes de Beaumont-de-Lomagne et Lavit Communauté de Communes. Région Occitanie (pour Beaumont-de-Lomagne selon nouveaux critères qui limitent le nombre d'opérations possibles jusqu'en 2024) PETR GQG



Budget prévisionnel	Instruction des demandes Aides Budget prévisionnel : entre 30 k€ et 50k€ (environ 10 façades aidées par an)										
Plan de financement	Financeurs : Communes de Beaumont et Lavit, Région (pour Beaumont-de-Lomagne), CCLTG. Aides locales à redéfinir										
Calendrier	Court terme (2023)										
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de dossiers déposés. Nombre de dossiers soldés Impact urbanistique										
Conséquences sur la fonction de centralité	Revaloriser l'image linéaires stratégiques des centres-villes par la rénovation des façades appartenant au patrimoine local et marqueur de l'identité du territoire.										
Annexes	<p>Règlements des dispositifs de rénovation façades en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement programme Beaumont/CCLTG/Région (à réactualiser)</li> <li>- Règlement programme autres communes CCLTG</li> <li>- en projet Règlement programme Lavit/CCLTG</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Programme de rénovation façades à Beaumont-de-Lomagne</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Aide intercommunale</b> <u>Périmètre : tour de halle</u></td> <td>L'aide intercommunale à la valorisation des façades est égale à 45% du coût des travaux dans la limite de 1575 € de subvention par façade visible depuis l'espace public (3500 €HT de travaux maximum pris en compte dans le calcul). Les travaux subventionnables intègrent les travaux de volets (peinture ou remplacement).</td> </tr> <tr> <td><b>Aide communale</b> <u>Périmètre : zone UA</u></td> <td>L'aide communale à la valorisation des façades est calculée sur la base d'un coût au m<sup>2</sup> de travaux : 8€ le m<sup>2</sup> de façade enduite, 9€ le m<sup>2</sup> de façade à colombage, 15€ le m<sup>2</sup> de façades en pierres ou briques apparentes et 7€ le ml de traitement des entourages de fenêtres, portes et corniches en briques ou pierres apparentes ou enduit gratté ou badigeonné à la chaux. Le montant maximal de subvention communale sera plafonné à hauteur de celle octroyée par la Communauté de Communes.</td> </tr> <tr> <th>Programme de rénovation façades sur les autres communes (hors Beaumont-de-Lomagne)</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> <tr> <td><b>Aide intercommunale</b> <u>Périmètre : autour des halles et à proximité des églises</u></td> <td>L'aide intercommunale à la valorisation des façades est égale à 35% du coût des travaux dans la limite de 1050 € de subvention par façade visible depuis l'espace public (3 000 €HT de travaux maximum pris en compte dans le calcul).</td> </tr> </tbody> </table>	Programme de rénovation façades à Beaumont-de-Lomagne	Montant de l'aide	<b>Aide intercommunale</b> <u>Périmètre : tour de halle</u>	L'aide intercommunale à la valorisation des façades est égale à 45% du coût des travaux dans la limite de 1575 € de subvention par façade visible depuis l'espace public (3500 €HT de travaux maximum pris en compte dans le calcul). Les travaux subventionnables intègrent les travaux de volets (peinture ou remplacement).	<b>Aide communale</b> <u>Périmètre : zone UA</u>	L'aide communale à la valorisation des façades est calculée sur la base d'un coût au m <sup>2</sup> de travaux : 8€ le m <sup>2</sup> de façade enduite, 9€ le m <sup>2</sup> de façade à colombage, 15€ le m <sup>2</sup> de façades en pierres ou briques apparentes et 7€ le ml de traitement des entourages de fenêtres, portes et corniches en briques ou pierres apparentes ou enduit gratté ou badigeonné à la chaux. Le montant maximal de subvention communale sera plafonné à hauteur de celle octroyée par la Communauté de Communes.	Programme de rénovation façades sur les autres communes (hors Beaumont-de-Lomagne)	Montant de l'aide	<b>Aide intercommunale</b> <u>Périmètre : autour des halles et à proximité des églises</u>	L'aide intercommunale à la valorisation des façades est égale à 35% du coût des travaux dans la limite de 1050 € de subvention par façade visible depuis l'espace public (3 000 €HT de travaux maximum pris en compte dans le calcul).
Programme de rénovation façades à Beaumont-de-Lomagne	Montant de l'aide										
<b>Aide intercommunale</b> <u>Périmètre : tour de halle</u>	L'aide intercommunale à la valorisation des façades est égale à 45% du coût des travaux dans la limite de 1575 € de subvention par façade visible depuis l'espace public (3500 €HT de travaux maximum pris en compte dans le calcul). Les travaux subventionnables intègrent les travaux de volets (peinture ou remplacement).										
<b>Aide communale</b> <u>Périmètre : zone UA</u>	L'aide communale à la valorisation des façades est calculée sur la base d'un coût au m <sup>2</sup> de travaux : 8€ le m <sup>2</sup> de façade enduite, 9€ le m <sup>2</sup> de façade à colombage, 15€ le m <sup>2</sup> de façades en pierres ou briques apparentes et 7€ le ml de traitement des entourages de fenêtres, portes et corniches en briques ou pierres apparentes ou enduit gratté ou badigeonné à la chaux. Le montant maximal de subvention communale sera plafonné à hauteur de celle octroyée par la Communauté de Communes.										
Programme de rénovation façades sur les autres communes (hors Beaumont-de-Lomagne)	Montant de l'aide										
<b>Aide intercommunale</b> <u>Périmètre : autour des halles et à proximité des églises</u>	L'aide intercommunale à la valorisation des façades est égale à 35% du coût des travaux dans la limite de 1050 € de subvention par façade visible depuis l'espace public (3 000 €HT de travaux maximum pris en compte dans le calcul).										



Cartographie proposant une sélection de linéaires stratégiques à retenir autour des espaces publics : cf zones en jaunes sur les Plans Guides en Annexe 3.

Mise en actions /  
Remarques

Déc 2022 : revalider abondements et périmètres / évolution participation Région.  
Aides locales à redéfinir

## FICHE ACTION N° 1.3

### Mettre en place une veille foncière/immobilière sur des parcelles et bâtis stratégiques et rechercher des investisseurs

Orientation stratégique	Requalifier l'habitat pour l'adapter aux besoins des ménages et créer une offre attractive en cœurs de bourgs
<b>Action nom</b>	<b>Mettre en place une veille foncière/immobilière sur des parcelles et bâtis stratégiques et rechercher des investisseurs</b>
<b>Action n°</b>	<b>1.3</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT / territoire communautaire
Description de l'action	<p>La vieille foncière, permet à la collectivité d'activer le droit de préemption urbain, à l'EPFO d'accompagner la collectivité dans sa réflexion foncière et éventuellement d'acquérir et porter, de façon ciblée et si l'occasion se présente, un bien au sein du périmètre de veille foncière défini comme stratégique. La collectivité dispose ainsi du temps nécessaire pour définir un périmètre opérationnel plus précis, tout en étant assurée de ne pas manquer une opportunité foncière ou immobilière.</p> <p>En parallèle : les collectivités partenaires engageront une recherche proactive d'opérateurs et d'investisseurs pour traiter ce type de situations d'immeubles dégradés en cœur de ville.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	CTO/CRTE et Contrats Bourgs-Centres Beaumont-de-Lomagne et Lavit
Partenaires	<p>Concertation avec Communes de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit            EPF d'Occitanie (programmer la signature d'une convention pré-opérationnelle)            EPFO (diagnostic foncier), CAUE, AUAT, CEREMA, CCI-CMA, entreprises privées, PETR GQG            Réseau des acteurs de l'immobilier et bailleurs sociaux, promoteurs, privés            Veille valeur loyers et fonds de commerces &lt;-&gt; consulaires (commerce)</p>
Calendrier	Court terme
Budget prévisionnel	A préciser
Plan de financement	A préciser
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Signature d'une convention avec l'EPFO            Mise en place d'un OHF si la faisabilité est actée</p>
Conséquences sur la fonction de centralité	<p>Avoir une vision globale du foncier/immobilier dans les communes concernées afin de traiter rapidement et efficacement les situations problématiques (dégradation, vacance,...) et ainsi proposer des solutions de réhabilitation et favoriser un cadre bâti adapté et agréable.</p> <p>Permettre aux communes une optimisation de leur parc de logements et donc de renforcer leur offre autant dans le neuf que dans l'ancien pour répondre aux besoins évolutifs de sa population.</p>

Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Publié le 23/01/2023



ID : 082-228200010-20230117-CP2023\_01\_18-DE

	Permettre aux communes d'anticiper des projets d'aménagement urbain et d'amélioration du cadre de vie.
Annexes	<a href="#">fiche outil CEREMA</a>
Mise en actions / Remarques	Configuration 2023-2024. CCLTG : DPU simple. Beaumont : droit préemption commercial

## FICHE ACTION N° 1.4

### Développer des solutions d'habitat en faveur des publics les plus fragiles

Orientation stratégique	Requalifier l'habitat pour l'adapter aux besoins des ménages et créer une offre attractive en cœurs de bourgs
<b>Action nom</b>	<b>Développer des solutions d'habitat en faveur des publics les plus fragiles</b>
<b>Action n°</b>	<b>1.4</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CCLTG (habitat) + Communes de Beaumont-de-Lomagne et Lavit (renouvellement urbain)
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	Suite à une analyse spécifique des besoins, mettre en place des partenariats pour développer une offre d'habitat alternative et inclusive en réponse aux besoins spécifiques des publics seniors ou en situation de handicap (béguinage, résidence, colocation, habitat inclusif). Ces formes d'habitat ont pour but de proposer un logement partagé et mieux intégré à la vie locale, des espaces communs voire même des services s'ils ne sont pas déjà à proximité.
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Contrats Bourgs-Centres de Beaumont-de-Lomagne et Lavit
Partenaires	ANAP, Association Habitat et Humanisme (œuvre pour la mise en place de projets de logement en partenariat avec les collectivités locales, en construction comme en rénovation, à travers sa foncière solidaire), EPFO, Banque des Territoires (finance projets d'habitat inclusif), Département, bailleurs sociaux, investisseurs asso./privés AAP habitat inclusif, PETR GQG
Budget prévisionnel	Acquisition et portage éventuel du foncier/immo.
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Etude des besoins à court terme. Réalisation à Moyen terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbre et capacité des logements créés
Conséquences sur la fonction de centralité	Proposer une nouvelle offre de logements adaptés dans les communes et ainsi renforcer leur attractivité auprès de tous les publics.
Annexes	Ressources ANAP
Mise en actions / remarques	2022 : préparation conventionnement EPF 2023 : étude de calibrage des besoins A partir de 2024 : → Trouver des terrains / immeubles disponibles et adéquats → Rencontrer les acteurs du secteur



# Orientation stratégique 2

## Redynamiser l'activité économique et commerciale dans les polarités

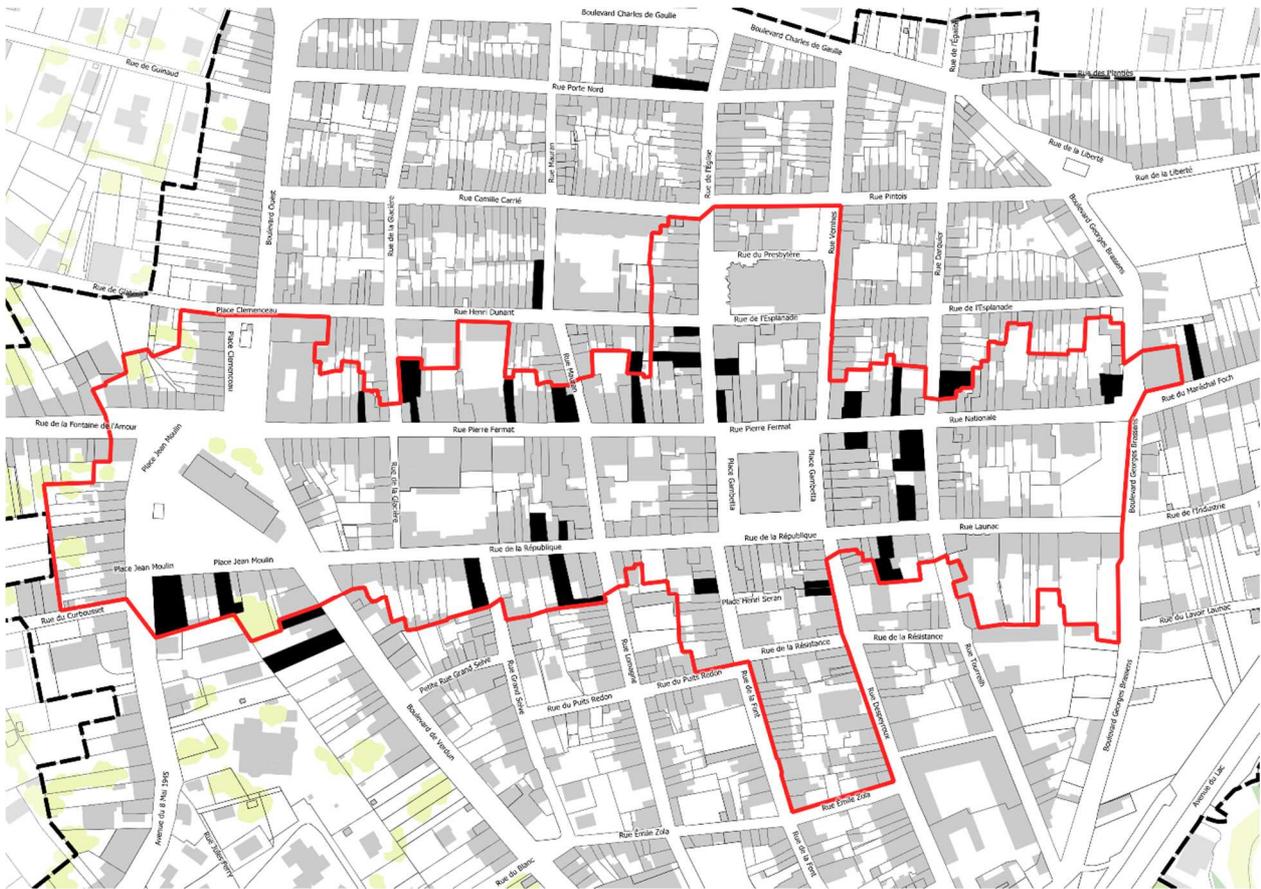
## FICHE ACTION N° 2.1

### Lutter contre la vacance commerciale

Orientation stratégique	Redynamiser l'activité économique et commerciale dans les polarités
Action nom	<b>Gommer visuellement les vitrines des locaux vacants</b>
Action n°	<b>2.1.1</b>
Statut	En projet / <b>validé</b> / engagé
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
Périmètre / secteurs d'intervention	Périmètre ORT à Lavit Secteur de revitalisation du commerce à Beaumont
Description de l'action	<p>La vitrophanie des locaux commerciaux vacants cherche à redonner une meilleure qualité esthétique au linéaire marchand dans le but de valoriser et de dynamiser le centre-ville. Certains locaux commerciaux sont vacants et les vitrines sont dégradées. La vitrophanie permet de se réapproprier des vitrines vides, les revaloriser avec des décors en trompe l'œil, inciter des reprises de commerces en illustrant par exemple, les typologies de commerces manquants, le dynamisme urbain, le patrimoine local, de reproductions d'œuvre d'art... Elle agit sur l'esthétique du linéaire commercial en masquant la vacance mais surtout suscite l'intérêt de porteurs de projet potentiels.</p> <p>D'autres solutions peuvent être mises en œuvre, en lien avec les parcours thématiques, l'animation des vitrines avec des produits locaux. Ces actions sont généralement portées par des associations locales avec un appui de la collectivité concernant la mise en relation et le conventionnement avec les propriétaires bailleurs.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	
Partenaires	CCI / CMA / association des commerçants et artisans / banques, assurances, PETR GQG Réseau type «Centre-ville en mouvement» Partenaires financeurs : Banque des Territoires
Calendrier	Court terme
Budget prévisionnel	Fourchette de prix : 45-125€/m <sup>2</sup> HT Borne basse : 5k€ (10 kits vitrines à 500€) Borne haute : 100k€ (prestations diverses, animations, achat fournitures, voire achat d'un local)
Plan de financement	Prestataires privés
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre et taux de vitrines vacantes traitées
Conséquences sur la fonction de centralité	Améliorer l'image du centre-ville et le rendre plus agréable à la déambulation principalement dans les rues commerçantes. Suscite l'intérêt de nouveaux commerçants et artisans
Annexes	Cf liste des locaux vacants et fiche 02 étude SCET.
Mise en actions / Remarques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre contact avec les propriétaires de locaux vacants et évaluer à cette occasion les possibilités de remise en marché ou vente</li> </ul>



- Mettre en place une opération de repérage avec les propriétaires volontaires
- Sélectionner des artistes pour «décorer» des vitrines
- Faire lien avec actions : suivi de la vacance, signalétique urbaine, animations commerciales type « Art en rue ».



*Beaumont de Lomagne : Carte de repérage du secteur de revitalisation du commerce (en rouge). Les vitrines situées dans ce secteur peuvent bénéficier du dispositif. Les locaux vacants en 2021 sont indiqués en noir (repérage issu de l'étude Shopp'in SCET)*

## FICHE ACTION N° 2.1

### Lutter contre la vacance commerciale

Orientation stratégique	Redynamiser l'activité économique et commerciale dans les polarités
<b>Action nom</b>	<b>Constituer et actualiser la bourse des locaux vacants et suivre les ventes pour mieux exercer le droit de préemption</b>
<b>Action n°</b>	<b>2.1.2.</b>
Statut	En projet / <b>validé</b> / engagé
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (politique locale du commerce, droit de préemption urbain) Commune de Beaumont (droit de préemption commercial)
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT / Communes de Beaumont-de-Lomagne et Lavit
Description de l'action	<p>Afin de renforcer et diversifier l'offre commerciale, l'animation d'une bourse des locaux vacants est un outil puissant pour recenser les locaux disponibles, leurs caractéristiques et engager ainsi des discussions entre agents de développement, manager de commerce, propriétaires et porteurs de projet intéressés par une implantation locale.</p> <p>Cette liste permettra également d'identifier les raisons de la vacance (pas ou peu de surface de réserve, montant du loyer, surface de vente, localisation...) et d'envisager des actions ciblées impliquant les propriétaires, voire l'acquisition et la reconversion de certains linéaires ne trouvant pas preneur.</p> <p>La signature de la présente ORT ouvre au droit de préemption des locaux commerciaux : la collectivité aura ainsi la possibilité d'agir concrètement sur certains locaux, les remettre sur le marché à prix modérés ou les rénover pour le remettre en vente.</p> <p>Actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Mettre à jour le tableau de suivi des locaux occupés et vacants,</li> <li>2 - Enrichir le tableau avec une qualification des propriétaires,</li> <li>3 - Etablir une relation avec les propriétaires de locaux vacants pour apprécier leur situation et comprendre les freins à la mise sur le marché et/ou à la rénovation de leur bien.</li> </ol>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Contrats Bourg-Centre Beaumont et Lavit
Partenaires	Partenaires techniques : Communes de Beaumont-de-Lomagne et Lavit, CCI, CMA, Association des commerçants et artisans, banques et assurances, agences immo., notaires, propriétaires. Partenaires financeurs : EPCI, CCI, CMA
Calendrier	Court terme
Budget prévisionnel	Animation réseau, recensement des locaux, mise à jour BdD (AGDE), mise en relation : coût du personnel mobilisé Création et gestion de la BdD AGDE (coût de la prestation si externe aux services de la CCLTG : environ 15 k€ sur 5ans = 75 k€)
Plan de financement	A préciser
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création de la Bourse et modération mise en ligne des locaux Nombre de locaux en ligne Nombre de locaux trouvant preneurs à travers l'outil



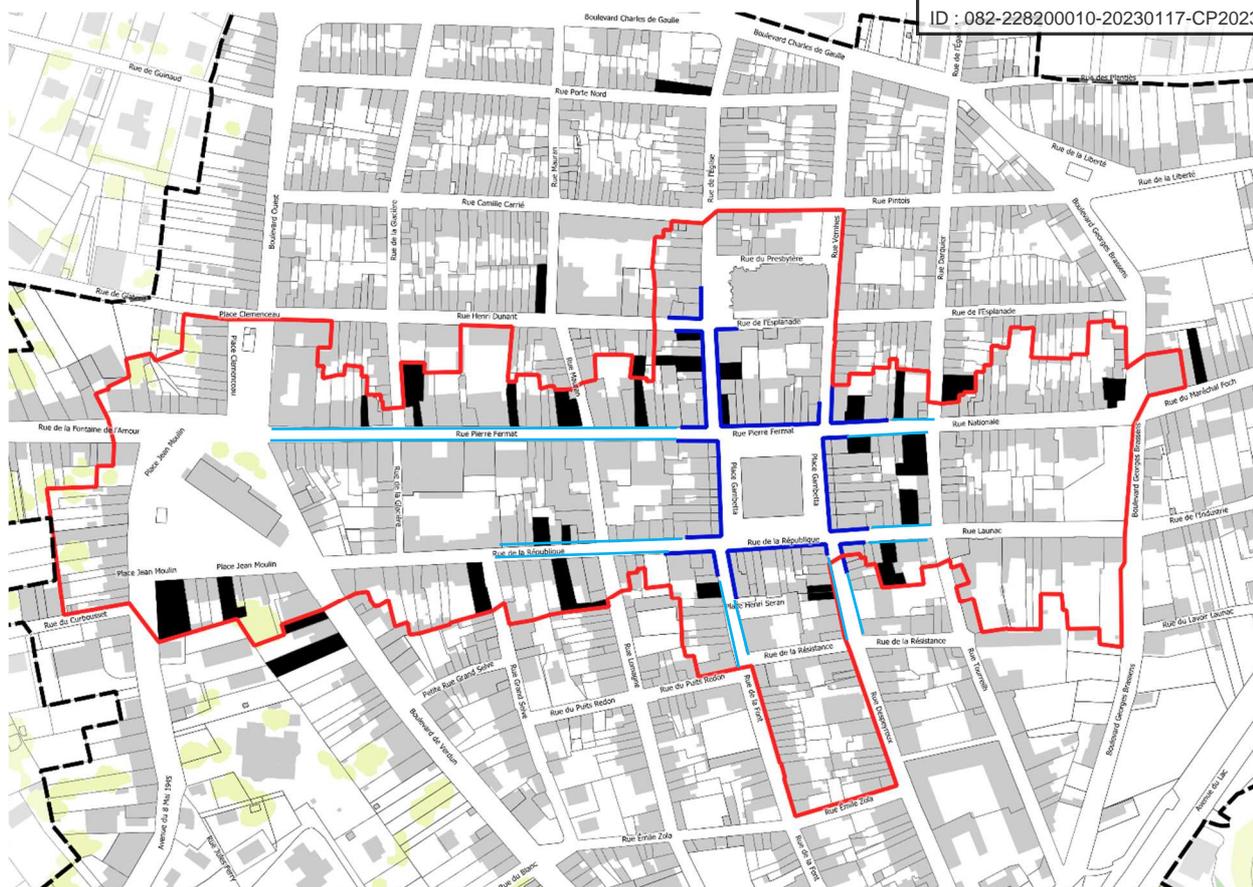
Conséquences sur la fonction de centralité	<p>Rendre l'information accessible rapidement à tous les porteurs de projet pour faciliter le montage des projets. Mettre en relation les propriétaires et les potentiels porteurs de projets Renforcer l'offre commerciale des polarités</p>
Annexes	Cf listes des locaux vacants et fiche 01 étude SCET et Vis Ta Lomagne.
Mise en actions / Remarques	<p>Configuration en 2023 (BdD AGDE)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation logiciel AGDE à prévoir</li> <li>• Recenser régulièrement les entrepôts, locaux d'activités, bureaux et bâtiments commerciaux disponibles à la location ou à la vente.</li> <li>• Mettre à jour la base de données</li> <li>• Communiquer autour de cet outil sur les réseaux (carte interactive en ligne, article dans la gazette ...)</li> <li>• Assurer mise en relation et accompagnement global des PP</li> </ul>

## FICHE ACTION N° 2.1

## Lutter contre la vacance commerciale

Orientation stratégique	Redynamiser l'activité économique et commerciale dans les polarités
Action nom	<b>Maintenir et densifier les cellules/activités commerciales-artisanales sur les linéaires stratégiques</b>
Action n°	<b>2.1.3</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (PLUi / Politique du commerce) Commune de Beaumont (Droit de Préemption Commercial)
Périmètre / secteurs d'intervention	Périmètre ORT à Lavit Secteur de revitalisation du commerce à Beaumont
Description de l'action	Mettre en œuvre les outils juridiques du PLU et de l'ORT pour favoriser l'implantation de nouveaux commerçants et artisans, en lien avec les instances existantes (association des commerçants, futur office du commerce...) et la bourse des locaux vacants. Il est prévu dans la convention partenariale entre l'EPCI et la CCI la mise en place d'opérations « boutique test » sur un ou des locaux repérés par la collectivité, qui entrent pleinement dans cet enjeu de diversification de l'offre commerciale. Il est également prévu 8 diagnostics stratégiques d'entreprises par an, dans l'optique de maintenir et renforcer le tissu commercial. Une aide bonifiée à la création de nouvelle cellule commerciale en secteur stratégique pourrait aussi être étudiée dans le secteur de revitalisation commerciale. Le droit de préemption commercial s'applique dans le secteur de revitalisation commerciale. (à valider par la collectivité)
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	
Partenaires	Partenaires techniques : CCI, CMA, Association des commerçants et artisans (manager de commerce), PETR GQG Financeurs : Région (dispositif en révision : Pass commerce de proximité / aide à l'installation de commerces de 1 <sup>ère</sup> nécessité)
Calendrier	Court terme
Budget prévisionnel	A préciser
Plan de financement	A préciser
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des renouvellements et implantations
Conséquences sur la fonction de centralité	Densification du tissu commercial. Renforcement de l'attractivité et des flux en cœur de bourg. Diversification de l'offre commerciale, adaptée aux publics présents mais également aux publics que la collectivité souhaite attirer et fidéliser.
Annexes	(Linéaire protégé au PLU actuel + DPC ET linéaire à prévoir au futur PLUi)
Mise en actions / Remarques	Configuration en 2023





*Beaumont de Lomagne : Carte de repérage du secteur de revitalisation du commerce (en rouge), où s'applique le droit de préemption commerciale.*

*En bleu foncé : linéaire de protection du commerce repéré au PLU actuel, qui pourra être requestionné dans le cadre du PLUi en cours d'élaboration et du droit de préemption (proposition en bleu clair).*

*Les locaux vacants en 2021 sont indiqués en noir (repérage issu de l'étude Shopp'in SCET)*

## FICHE ACTION N° 2.2

### Favoriser la transmission-reprise des commerçants et artisans

Orientation stratégique	Redynamiser l'activité économique et commerciale dans les polarités
<b>Action nom</b>	<b>Favoriser la transmission-reprise des commerçants et artisans</b>
<b>Action n°</b>	<b>2.2</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT / territoire communautaire
Description de l'action	<p>La transmission / reprise des entreprises est un enjeu non négligeable sur le territoire, qui compte de nombreux responsables âgés, qui vont bientôt prendre leur retraite et cesser leur activité.</p> <p>Près de 70 entreprises s'installent par an sur le territoire, avec la nécessité de les renseigner sur les actions et aides existantes lors de prises de contact, d'événements...</p> <p>La collectivité et les consulaires peuvent accompagner les porteurs de projet en ce sens. De fait, il est prévu dans les conventions partenariales signée entre EPCI, CMA et CCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des ateliers transmission d'entreprises (1 fois par an),</li> <li>- un appui à la création et animation d'un club d'entreprises de territoire (2 réunions par an),</li> <li>- la mise en place d'une communauté extranet dédiée « Ecoboost E-Réseaux »</li> <li>- un atelier d'information auprès de cédants potentiels en fonction des besoins</li> <li>- des réunions d'informations sectorielles ou thématiques en fonction des besoins</li> <li>- des propositions de formations thématiques délocalisées selon les besoins</li> </ul> <p>Des opérations individuelles sont également prévues dans cette thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibilisation des dirigeants à la transmission d'entreprise</li> <li>- pré-diagnostic d'entreprises artisanales à céder</li> </ul> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticiper et cibler de façon précoce, bien avant l'âge de la retraite, les cédants potentiels en recoupant les données statistiques disponibles</li> <li>- Sensibiliser les cédants et les repreneurs potentiels au thème de la reprise d'entreprise en mobilisant les réseaux d'accompagnement</li> <li>- Accompagner, promouvoir et garantir la qualité de l'accompagnement spécialisé pour apporter des interlocuteurs fiables et compétents aux cédants et repreneurs</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des parcours de formation à la reprise à destination des jeunes, des salariés et des demandeurs d'emploi candidats à un projet de reprise</li> <li>- Chercher les financements nationaux et locaux à disposition des entreprises</li> </ul>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Conventions partenariales CCI/CMA en lien avec le programme régional « entreprendre en Occitanie » et le programme OCCTAV déployé dans les ZRR
Partenaires	CMA & CCI dans le cadre du programme OCCTAV, AD'OCC, CAPEB, Association des commerçants et artisans, réseau d'entrepreneurs à créer
Calendrier	Court terme
Budget prévisionnel	Coût du personnel mobilisé
Plan de financement	Conventions partenariales CCI et CDM signées en 2021 pour 3 ans
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de nouvelles entreprises implantées /an Nombre d'entreprises qui cessent leur activité /an Nombre de transmissions / an
Conséquences sur la fonction de centralité	Pérenniser l'offre économique et commerciale existante en évitant les fermetures d'activité.
Annexes	Cf programme d'action des consulaires.
Mise en actions / Remarques	Poursuite et intensification à partir de 2023

## FICHE ACTION N° 2.3

### Poursuivre les aides à l'installation / modernisation et au développement des locaux commerciaux et artisanaux

Orientation stratégique	Redynamiser l'activité économique et commerciale dans les polarités
<b>Action nom</b>	<b>Poursuivre les aides à l'installation / modernisation et développement des locaux commerciaux et artisanaux</b>
<b>Action n°</b>	<b>2.3</b>
Statut	En projet / validé / <b>engagé</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
M- aître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>Poursuite et amélioration des actions existantes menées par la CCLTG dans l'accompagnement des commerçants-artisans. Les objectifs poursuivis sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une allocation objective, pertinente et efficiente des aides en matière de revitalisation,</li> <li>- Garantir la pérennité des commerces aidés et leur bonne intégration dans le tissu urbain et commerçant existant.</li> </ul> <p>Certaines évolutions pourront être proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réviser le processus d'instruction et d'attribution des aides (concertation et versement selon grille de notation du projet avec des critères précis pondérés), faire progresser leurs abattements pour en maximiser l'impact</li> <li>- Conditionner les aides aux implantations en périmètre ORT, voire instaurer des taux bonifiés en sous-secteur priorisé comme stratégique pour le commerce.</li> </ul> <p>&gt; PACK INSTALLATION COMMERCANT-ARTISANS : Dotation nette de 1200 € Le pack Installation Commerçant Artisan s'adresse aux créateurs et aux repreneurs d'un commerce ou d'une activité d'artisanat commercial disposant d'une vitrine sur l'espace public, dans les centres-villes et les bourgs. La dotation forfaitaire est de 1200 € par local commercial (investissement minimum de 2000 €HT).</p> <p>&gt; PACK DEVELOPPEMENT / MODERNISATION COMMERCANT-ARTISAN : Dotation nette de 1200 € Le pack Développement / modernisation s'adresse aux commerçants artisans disposant d'une vitrine sur l'espace public, dans les centres-villes et les bourgs souhaitant adapter, moderniser et renforcer l'attractivité du point de vente. La dotation forfaitaire est de 1200 € par local commercial (investissement minimum de 2000 €HT). Envisager également la possibilité de mobiliser un service d'accompagnement et/ou des bonifications d'aides au regroupement de cellules commerciales</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	CTO
Partenaires	Technique : PETR GQG Financement : EPCI



Calendrier	Action en cours à poursuivre et intensifier
Budget prévisionnel	Prolongation du budget existant, soit environ 10k€ par an, ou décision bonifications ciblées
Plan de financement	Selon révision du dispositif existant
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbre de dotations délivrées
Conséquences sur la fonction de centralité	Produire une nouvelle offre commerciale. Conforter et pérenniser l'appareil commercial existant. Limiter l'évasion commerciale.
Annexes	Cf fiche 07 étude SCET.
Mise en actions / Remarques	Possible révision du dispositif (montants, périmètre) pour discriminer les installations en secteurs prioritaires de revitalisation

## FICHE ACTION N° 2.4

### Poursuivre les actions et animations de l'association des commerçants et artisans à travers la pérennisation du poste de manager de commerce

Orientation stratégique	Redynamiser l'activité économique et commerciale dans les polarités
<b>Action nom</b>	<b>Poursuivre les actions et animations de l'association des commerçants et artisans à travers la pérennisation du manager de commerce</b>
<b>Action n°</b>	<b>2.4</b>
Statut	En projet / validé / <b>engagé</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
Périmètre / secteurs d'intervention	Périmètre ORT et communes de Beaumont et Lavit
Description de l'action	<p>Le diagnostic commerce a mis en évidence des besoins de poursuite de la structuration et de l'implication du tissu commerçant, nécessaires à la bonne réalisation des actions de redynamisation du centre-ville.</p> <p><b>Pérennisation du poste de manager de commerce :</b></p> <p>L'animation commerciale passe par la mobilisation d'un agent au poste de Manager de commerce. Cette fonction est primordiale pour la dynamique de revitalisation commerciale et doit être maintenue.</p> <p>En poste depuis un certain temps, le contrat du manager de centre-ville actuel ne bénéficiera plus du financement de la Banque de Territoires (40 000 € pour mi 2021-mi 2023) arrivé à échéance. Conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2021-2026 CCLTG/Vis Ta Lomagne signée le 29/06/21 art.2.2, la CCLTG s'engage à soutenir financièrement Vis Ta Lomagne par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le versement d'une aide annuelle de 6000 € pour la communication et le programme d'animations de VTL,</li> <li>- le versement d'une subvention annuelle pour le poste de Manager de commerce correspondant au coût salarial du poste à hauteur de 23 heures/semaine.</li> </ul> <p>Le Manager de commerce est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accompagner et de développer des espaces économiques existants dans le cadre d'une démarche collective d'aide au développement et à la restructuration du commerce et de l'artisanat.</li> <li>- d'assurer la mise en œuvre de suivi des outils commerciaux communautaires : carte de fidélité dématérialisée, chèques cadeaux, site internet à maintenir...</li> <li>- de participer avec le bureau à la gestion de l'association,</li> <li>- d'assurer la cohésion des commerçants et artisans adhérents VTL et l'organisation des animations commerciales de terrain (marchés gourmands, foire expo, marché Noël, semaines et temps forts commerciaux),</li> <li>- de contribuer au bon déroulement du dispositif « Petites villes de demain » en étroite collaboration l'équipe projet de la CCLTG,</li> <li>- d'assurer la communication entre les administrés et les partenaires socio-économiques.</li> </ul>



	<p><b>Optionnel : favoriser la déambulation dans les rues du centre-ville.</b></p> <p>Embellir le centre-ville - Donner une identité graphique au CV et renforcer son attractivité - Inciter à la pratique de la marche. Ex : animation d'un axe fort avec un parcours artistique autour de la halle, en cœur de bastide. Dispositif de type Art en rue (peinture au sol / réalisation décorative / marelles ou autres jeux ludiques à destination des enfants, dispositifs suspendus, fresques murales, installations et mobilier urbain...) permet de s'inscrire dans une logique de galerie marchande à ciel ouvert.</p> <p>+ Possibilité de créer, à l'échelle communautaire, un évènement thématique annuel de portée régionale.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	
Partenaires	<p>Techniques : CCLTG, CCI, Centre-Ville en mouvement, Club des managers de Villes et de Territoires, Office du Tourisme, artistes, ABF, PETR GQG</p> <p>Financeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poste Manager : Vis Ta Lomagne, CCLTG, Europe (LEADER)</li> <li>- Dispositifs Art en rue : Région (en révision) ? BdT ? - Consulaires ? , Commune ? Etat ? Europe ?</li> </ul>
Calendrier	Actions en cours, à poursuivre
Budget prévisionnel	<p>La charge de travail correspond à un plein temps (35h/sem). Coût salarial chargé annuel poste Manager de commerce : 31 k€ chargé pour 35h, selon fiche de poste et profil, soit budget entre 155 k€ et 180 k€ pour 5 ans, selon fiche de poste et profil.</p> <p>Prise en charge CCLTG à hauteur de 23h/35h.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Optionnel Art en rue : dispositifs colorés suspendus sur 100 m de rue = entre 8 000 € et 10 000 € (+ coût d'installation 2000 € pour 1 journée).</li> </ul>
Plan de financement	Manager de commerce : suite arrêt financement BdT; cofinancement du poste de manager de commerce à anticiper.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Evolution des animations et des flux.</p> <p>Pérennité du poste de manager de commerce.</p>
Conséquences sur la fonction de centralité	Développer les flux et inciter à consommer dans les centres-villes. Conforter les pôles commerciaux de proximité.
Annexes	<a href="#">Vis ta Lomagne</a> Cf fiches 06, 09, 10 étude SCET.
Mise en actions / Remarques	<p>Continuité</p> <p>La Région consulte la Banque des Territoires afin de vérifier les possibilités de cofinancement du poste à l'avenir</p>

## FICHE ACTION N° 2.5

### Poursuivre la formation des commerçants, artisans et prestataires touristiques aux outils numériques

Orientation stratégique	Redynamiser l'activité économique et commerciale dans les polarités
<b>Action nom</b>	<b>Poursuivre la formation des commerçants, artisans et prestataires touristiques aux outils numériques</b>
<b>Action n°</b>	<b>2.5</b>
Statut	En projet / validée / <b>engagée</b>
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT / territoire communautaire
Description de l'action	<p>La CCI propose des ateliers numériques délocalisés en Lomagne co-financés par la CCLTG sur différents thèmes (réseaux sociaux, site internet, référencement, sécurité des données numériques, etc.), à mobiliser pour apporter toute l'information nécessaire aux commerçants-artisans et développer leur présence en ligne.</p> <p>La CMA propose de délocaliser des formations en fonction des besoins identifiés dans différents domaines : comptabilité-gestion, management, pilotage de l'entreprise, réseaux sociaux, web, marketing et alimentaire.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Conventions partenariales CCI et CMA signées en 2021 pour 3 ans incluant un programme d'action dont les ateliers numériques (CCI)
Partenaires	CCI / CMA
Calendrier	Court terme, à poursuivre
Budget prévisionnel	Coût du personnel mobilisé Coût engagé dans les conventions partenariales : 24 900 € pour 5 ans Convention-cadre de coopération (3 ans) CCI : 4980 € TTC/an
Plan de financement	A préciser
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbre d'ateliers et de participants. Taux de satisfaction
Conséquences sur la fonction de centralité	Renforcer la visibilité et l'attractivité des commerces des centres-villes.
Annexes	Conventions partenariales CCI et CMA
Mise en actions / Remarques	Continuité



## FICHE ACTION N° 2.6

### Créer une cellule de veille/concertation économique et commerciale

Orientation stratégique	Redynamiser l'activité économique et commerciale dans les polarités
<b>Action nom</b>	<b>Créer une cellule de veille/concertation économique et commerciale</b>
<b>Action n°</b>	<b>2.6</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT / territoire communautaire
Description de l'action	<p>Un organe de veille et de réflexion stratégique reste à concevoir et activer sur le territoire communautaire, avec une focale particulière sur les enjeux de revitalisation en périmètre ORT : il s'agira une cellule mobilisée périodiquement pour faire le point sur les opportunités/menaces et atouts/déficits liés aux enjeux environnementaux, économiques, industriels, artisanaux, commerciaux et agricoles, force de proposition pour orienter un développement économique durable et favoriser la structuration de micro-filières et la création d'emplois non délocalisables, à l'échelle du territoire communautaire.</p> <p>Il associera, de façon souple, des compétences techniques (CCLTG, communes, chambres consulaires, réseau de partenaires) et des acteurs professionnels (association Vis Ta Lomagne qui anime et soutient tout particulièrement les commerçants et artisans adhérents, entrepreneurs, banquiers, notaires...).</p> <p>Eclairage de dossiers + réunions à prévoir 2 à 3 fois par an.</p> <p>La convention partenariale EPCI/CMA prévoit la mise à disposition et formation à l'application Géométiers qui participe à cet objectif. Celle-ci permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'analyser l'artisanat (Recherches multicritères, visualisation statistique sur la carte, détection des besoins et potentiels métiers),</li> <li>- d'éditer des livrables (études territoriales, études métiers, listings d'artisans)</li> <li>- d'identifier des artisans (recherche "Artisan" rapide, mise en valeur de la qualité d'artisan, page web par entreprise).</li> </ul>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec les conventions partenariales de la CCI et CMA
Partenaires	CCI, CMA, Chambre d'Agriculture, partenaires techniques et acteurs économiques, PETR GQG
Calendrier	Moyen terme
Budget prévisionnel	Coût du personnel mobilisé
Plan de financement	<p>Tps agents mobilisés</p> <p>Coût engagé dans les conventions partenariales : 44 900 € pour 5 ans</p> <p>Convention-cadre de coopération (3 ans) CCI : 4980 € TTC/an</p> <p>Convention-cadre de coopération (3 ans) CMA : 4000 €/net/an</p>



Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Publié le 23/01/2023



ID : 082-228200010-20230117-CP2023\_01\_18-DE

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de nouvelles entreprises et commerçants installés sur le territoire. Nombre de dossiers aidés instruits par CMA et CCI.
Conséquences sur la fonction de centralité	Favoriser l'implantation de nouvelles activités durables, l'emploi local et le dynamisme des secteurs agricole, artisanal, industriel et commerçant.
Annexes	
Mise en actions / Remarques	

# Orientation stratégique 3

**Améliorer le cadre de vie en réalisant des  
aménagement urbains de qualité et durables**



## FICHE ACTION N° 3.1

### Eclairer et mettre en œuvre un Plan Guide de référence des aménagements urbains et espaces publics

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie en réalisant des aménagements urbains de qualité et durables
Action nom	<b>Eclairer et mettre en œuvre un Plan Guide de référence des aménagements urbains et espaces publics avec une forte composante paysagère et de végétalisation</b>
Action n°	3.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communes de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT et secteurs spécifiques
Description de l'action	<p>Les communes de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit prévoient toutes deux des actions de rénovation des espaces publics des cœurs de bourgs. L'étude globale mutualisée d'un Plan Guide de référence est envisagée pour définir avec cohérence les orientations d'aménagement spécifiques à chacune des polarités et ses espaces publics requalifiés, en intégrant les lignes directrices prévues concernant les mobilités, la végétalisation, la signalisation...</p> <p>L'étude pré-opérationnelle comprendra 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un volet aménagements urbains de qualité et durables (avec composantes habitat, commerces, équipements, aménagement des espaces publics mobiliers urbains, trottoirs, gestion des déchets, mobilités et circulations douces, ...)</li> <li>- une composante paysagère forte et proposera des actions de végétalisation à l'échelle des deux centres-bourgs. Elle permettra d'analyser les secteurs les plus adéquats pour des actions de plantations, création d'îlot de fraîcheur... La question de la place de l'eau dans l'espace public sera également traitée, tout particulièrement à Lavit.</li> </ul> <p>Les secteurs ciblés à <b>Beaumont-de-Lomagne</b> sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la place de l'Esplanade (5.2.1)</li> <li>- le jardin Laurent et le skate parc ainsi que les espaces de stationnement attenants (5.2.2)</li> <li>- la place Jean Moulin et le boulevard Verdun (5.2.3)</li> <li>- la place de la Halle (5.2.4)</li> <li>- la place de l'Eglise (5.2.5)</li> <li>- la place de la Font (5.2.6)</li> <li>- le parking de la Halle de la Gimone (6.6)</li> <li>- les entrées de villes (5.4)</li> <li>- certaines cours d'école (3.4)</li> <li>- un nouvel espace public rue de l'Eglise ? (4.4)</li> </ul> <p>Certaines liaisons traversantes seront également traitées. D'autre part, la ceinture verte au sud de la commune sera intégrée dans les réflexions (cheminements vers le lac, le long de la Gimone...) afin de mettre en valeur</p>



	<p>ce patrimoine naturel et la trame verte et bleue.</p> <p>Les espaces publics ciblés à <b>Lavit</b> sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La place de la Halle (8.4)</li> <li>- les places secondaires (8.7) dont la place du Calvaire, la place du Foirail</li> <li>- La place Toumet (8.8)</li> <li>- La rue de la République (8.9)</li> <li>- les cours d'école (3.4)</li> <li>- les entrées de ville (8.10)</li> </ul>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Contrats d'équipements départementaux en liens avec les polarités
Partenaires	Techniques : CCLTG, DDT 82, CD 82, PETR GQG, UDAP, CAUE 82, CEREMA, Banque des Territoires, programmes européens, entreprises privées, PETR GQG, SMEEOM Financeurs étude : Communes, Conseil Départemental 82, Région, Banque des Territoires (+ possibles cofinancements Région en phases travaux)
Budget prévisionnel	Etude pré-opérationnelle globale sur les 2 communes : Borne basse : 160 k€ Borne haute : 200 k€ En première approche à préciser
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Court terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation et mise en œuvre du schéma directeur
Conséquences sur la fonction de centralité	Valoriser le patrimoine, faciliter les mobilités, améliorer le cadre de vie, renforcer l'attractivité, lutter contre les ilots de chaleur
Annexes	Cf webinaire CEREMA, références à Lafrançaise, Sommières...
Mise en actions / Remarques	Etude 2023 (rédaction du cahier des charges) – Mise en œuvre à partir de 2024  Action en lien avec toutes les fiches portant sur le réaménagement d'un espace public ainsi qu'avec les actions de végétalisation des cours d'écoles.

## FICHE ACTION N° 3.2

### Définir et mettre en œuvre un permis de végétaliser

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie en réalisant des aménagements urbains de qualité et durables
<b>Action nom</b>	Définir et mettre en œuvre un permis de végétaliser
<b>Action n°</b>	3.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communes de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit
Périmètre / secteurs d'intervention	Secteurs ORT
Description de l'action	<p>La végétalisation des rues résidentielles du cœur de ville doit permettre de laisser l'initiative et la gestion aux habitants qui en expriment la demande de planter dans l'espace public, en pied de façade afin d'embellir leurs rues. Cette action, appuyée par la collectivité (ingénierie et financement en investissement) doit s'inscrire dans un cadre défini par la Ville et nécessite une autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit.</p> <p><b>Cette action peut se dérouler en trois étapes :</b>  <b>Etape 1 :</b> Définition de la charte et du guide de végétalisation  <b>Etape 2 :</b> Mise en œuvre de la démarche  <b>Etape 3 :</b> Tous les ans : concertation avec les usagers / bilans annuels / évolution du service...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de la charte et du guide de plantation + communication</li> <li>• Définition du budget et objectifs quantitatifs</li> <li>• Mise en œuvre</li> </ul>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	
Partenaires	CAUE, Agence de l'eau, CEREMA, Conseil départemental 82, Région, Banque des Territoires, programmes européens, entreprises privées Financeurs : Commune + possibilité de cofinancement par la Banque des Territoires (AAP projet innovant)
Budget prévisionnel	Visites, travaux, suivi administratif des demandes et instructions, éventuellement fourniture de graines : 2500 € à 5000 € pour 5 ans (hors coût de préparation des trottoirs)
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Court terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de demandes de permis de végétaliser Impact urbain et cadre de vie
Conséquences sur la fonction de centralité	Embellir le cadre de vie, lutter contre les ilots de chaleur
Annexes	
Mise en actions / Remarques	Etude 2023 – Mise en œuvre à partir de 2024



## FICHE ACTION N° 3.3

### Réaménager, désimpermeabiliser et végétaliser les cours d'écoles

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie en réalisant des aménagements urbains de qualité et durables
Action nom	Réaménager, désimpermeabiliser et végétaliser les cours d'écoles
Action n°	3.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communes de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT et secteurs spécifiques
Description de l'action	Les cours d'écoles de Beaumont-de-Lomagne et Lavit (1 maternelle et 1 élémentaire) sont très minérales, induisant de fortes chaleurs en été. Les projets de réaménagement fleurissent aujourd'hui en France, pour des espaces extérieurs plus ludique, végétalisés et frais. Beaucoup s'inspirent des cours « Oasis » et adaptent le concept issu de la stratégie de résilience de Paris (2017).
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Fiche Bourg Centre (3.3.5)
Partenaires	PETR GQG, CAUE, Agence de l'eau, CEREMA, Conseil départemental 82, Banque des Territoires, programmes européens, entreprises privées
Budget prévisionnel	Etude de gré à gré pour 5 cours d'école : 25k€ à 40k€ Travaux : ratio de 80 euro/m <sup>2</sup> pour traiter des surfaces aujourd'hui imperméabilisées.  Lavit-de-Lomagne : montant d'investissement maximum de 136 320 € si la totalité des surfaces concernées (1704 m <sup>2</sup> ) étaient retraitées, à savoir : Cour école maternelle : 567 m <sup>2</sup> potentiels Cour 1 école élémentaire : 661 m <sup>2</sup> potentiels Cour 2 école élémentaire : 476 m <sup>2</sup> potentiels.  A définir pour Beaumont-de-Lomagne.
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Court à moyen terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Baisse des températures mesurées dans les cours d'école.
Conséquences sur la fonction de centralité	Embellir le cadre de vie, lutter contre les ilots de chaleur. Améliorer l'offre de services.
Annexes	Les informations et réalisations sur les cours Oasis sont disponibles en Open Source : <a href="https://www.paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389">https://www.paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389</a>
Mise en actions / Remarques	Etude 2023 – Mise en œuvre à partir de 2024 Action en lien avec l'étude globale de végétalisation Réalisation des travaux durant l'été

# Actions territorialisées sur la commune de Beaumont de Lomagne

# **Orientation stratégique 4**

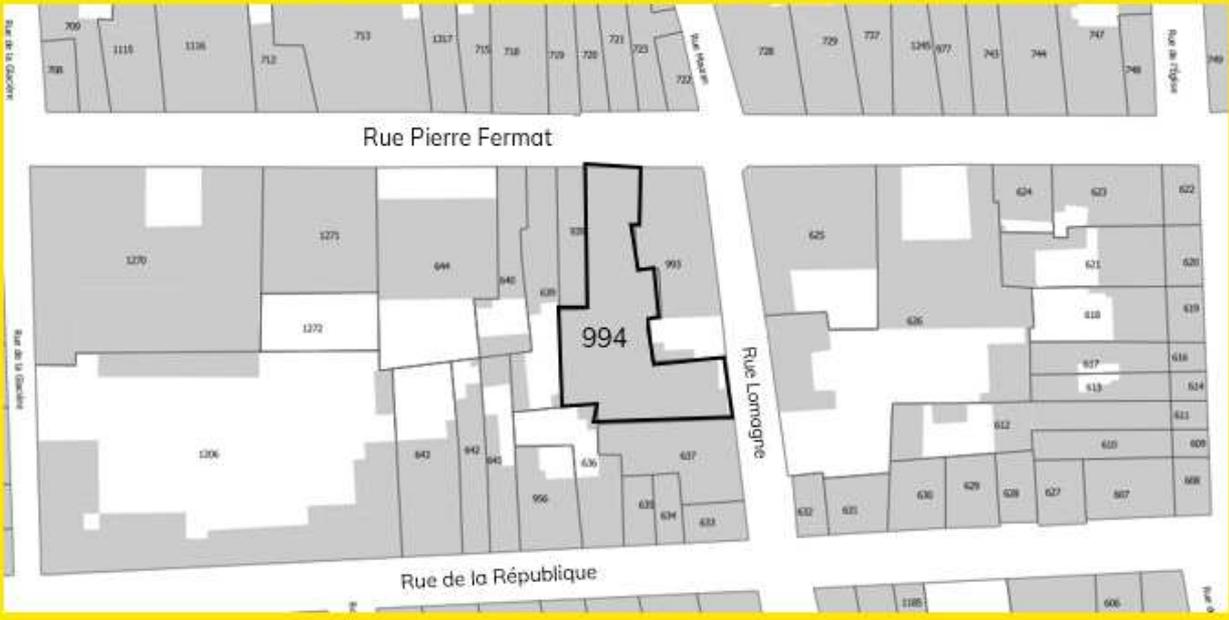
## **Requalifier l'habitat pour mieux l'adapter aux besoins des ménages**

## FICHE ACTION N° 4.1

### Requalifier un îlot dégradé (rue Fermat & rue Lomagne) pour créer une nouvelle offre en cœur de ville

Orientation stratégique	Requalifier l'habitat pour mieux l'adapter aux besoins des ménages
<b>Action nom</b>	<b>Requalifier un îlot dégradé (rue Fermat/ rue Lomagne) pour créer une nouvelle offre en cœur de ville</b>
<b>Action n°</b>	<b>4.2</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>L'ancien Intermarché a été acheté il y a 3 ans par un privé mais il est dégradé et présente des risques pour les usagers de la rue. Une étude préalable est nécessaire afin de mieux appréhender les possibilités du site et les coûts de travaux et de fonctionnement.</p> <p>Etapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Négociation du prix d'achat par la collectivité suite à la prise de contact engagée avec le propriétaire,</li> <li>2. Définition du projet et du portage</li> <li>3. Acquisition de l'îlot (amiable/préemption)</li> <li>4. Engagement des études et procédures</li> <li>5. Réalisation du projet (opération mixte, parking ?)</li> </ol> <p>Maîtrise foncière amiable envisageable, mais l'expropriation n'est pas une option. Les outils VIR et DIIF pourront être mobilisés au besoin.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	
Partenaires	<p>Partenaires techniques : Architectes conseil, Tarn et Garonne conseil collectivités, bureaux d'étude, CAUE, PETR GQG</p> <p>Partenaires financeurs : Banque des territoires (prêt pour financement de l'opération + cofinancement études)</p> <p>Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (ingénierie et facilitateur)</p> <p>Bailleurs sociaux (si logement ou programme mixte)</p>
Budget prévisionnel	Etude de faisabilité. Acquisition site. Programme de démolition et travaux. Recettes éventuelles : loyers
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Moyen terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude préalable et définition du projet Réalisation des travaux
Conséquences sur la fonction de centralité	Offrir une offre de logements et/ou de services adaptés aux besoins en cœur de ville
Annexes	
Mise en actions / Remarques	2023-2024 : étude de faisabilité Autorisation d'urbanisme, permis de démolir et accord de l'UDAP





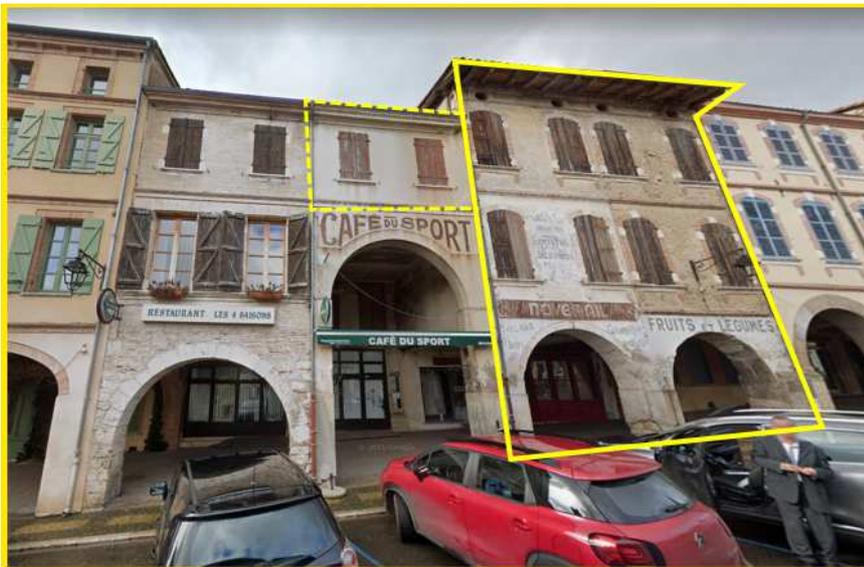
## FICHE ACTION N° 4.2

### Requalifier un ensemble d'immeubles sur la place Gambetta et inciter à la rénovation des façades

Orientation stratégique	Requalifier l'habitat pour mieux l'adapter aux besoins des ménages
<b>Action nom</b>	<b>Requalifier un ensemble d'immeubles sur la place Gambetta (parcelles AE617, AE612 et AE613) et inciter à la rénovation des façades</b>
<b>Action n°</b>	<b>4.3</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>Comme pour certaines autres maisons situées autour de la place, la priorité est de rénover leurs façades afin d'avoir une cohérence architecturale globale en ce lieu historique de la bastide, mais également d'accueillir de nouveaux habitants en rénovant les logements. L'effet « volets fermés » sur la place ne renvoie pas une image positive de la dynamique de la commune.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Retrouver des espaces extérieurs à l'arrière</li> <li>. Recréer des accès indépendants aux étages pour les logements</li> <li>. Regrouper les surfaces habitables à l'étage afin de créer des plateaux.</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Contacter les propriétaires et les informer des différentes aides dont ils peuvent bénéficier,</li> <li>→ Si les travaux ne sont pas réalisés, envisager une action coercitive pour débloquer la situation. Les outils VIR et DIIF pourront être mobilisés au besoin.</li> </ul>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	
Partenaires	<p>Partenaires techniques : Architectes conseil, Tarn et Garonne conseil collectivités, bureaux d'étude, CAUE, PETR GQG</p> <p>Partenaires financeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>EPF (portage du foncier + cofinancement d'études)</li> <li>Banque des territoires (prêt pour financement de l'opération + cofinancement études)</li> <li>Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (appui ingénierie et suivi de projet, fonds de concours)</li> <li>Bailleurs sociaux, Anah</li> </ul>
Budget prévisionnel	<p>Action incitative : dispositif d'aide à la rénovation des façades</p> <p>Abondement des aides Anah sur les périmètres ORT + aides locales</p> <p>Si action coercitive : portage du foncier, déficit d'opération. Etude de faisabilité. Programme de travaux. Recettes éventuelles : loyers ou revente des locaux</p>
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Long terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prise de contact avec le propriétaire</li> <li>2. Définition du projet de la collectivité</li> <li>3. Négociation pour achat à l'amiable</li> <li>4. Engagement de procédures</li> <li>5. Réalisation des travaux</li> </ol>



	La priorité consisterait à créer des <del>accès aux étages en partie arrière</del> . Pour cela maîtrise foncière amiable envisageable, mais l'expropriation n'est pas une option.
Conséquences sur la fonction de centralité	La rénovation de ces bâtiments sera une opération exemplaire visible pouvant ainsi pousser une dynamique de rénovation des bâtis dégradés sur cette place centrale, très importante dans la vie de Beaumont et renverrait une image volontariste de l'action de la collectivité pour la revitalisation du bourg.
Annexes	
Mise en actions / Remarques	2024 : étude de faisabilité Autorisation d'urbanisme et accord de l'UDAP



## Place Gambetta

### Composition des biens

Parcelle 612	1 T2	73m²	vacant
	Local	137m²	Débit de boisson
	Local	288m²	
613	1 T3	146m²	
Parcelle 617	1 T5	146m²	vacant
	Local	35m²	Fruits légumes

Source Fichiers fonciers 2021

### Potentiel

Regrouper les surfaces habitables à l'étage pour créer des plateaux

Retrouver des espaces extérieurs à l'arrière, voire des accès

Opération exemplaire très visible

### Durété

- Cellule commerciale
- Propriétaire connu et contacté
- Secteur protégé

Ingénierie /  
Accompagnement

Lev

## FICHE ACTION N° 4.3

### Requalifier 3 maisons rue de l'Eglise

Orientation stratégique	Requalifier l'habitat pour mieux l'adapter aux besoins des ménages
<b>Action nom</b>	<b>Requalifier 3 maisons au 29, 31 et 33 rue de l'Eglise appartenant à l'EHPAD public</b>
<b>Action n°</b>	<b>4.4</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>Ces maisons appartiennent à l'EHPAD et ont un caractère patrimonial remarquable de par la technique de construction employée. Comme pour certaines autres maisons situées au cœur de la bastide la priorité est de requalifier afin d'avoir une cohérence architecturale globale dans ce lieu historique.</p> <p><b>Action :</b>          → Accompagner l'EHPAD dans la réflexion d'un projet de requalification (ex : création de 2 appartements + porche pour accéder à l'EHPAD + éventuelle création d'ilot de fraîcheur végétalisée)</p> <p>Maîtrise foncière amiable envisageable, mais l'expropriation n'est pas une option. Les outils VIR et DIIF pourront être mobilisés au besoin.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	
Partenaires	<p>Partenaires techniques : Architectes conseil, Tarn et Garonne conseil collectivités, bureaux d'étude, CAUE, UDAP, PETR GQG</p> <p>Partenaires financeurs :          EPFO (portage du foncier + cofinancement d'études)          Banque des territoires (prêt pour financement de l'opération + cofinancement études)          Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (appui ingénierie et suivi de projet, fonds de concours)          Bailleurs sociaux, Anah</p>
Budget prévisionnel	<p>Action incitative : dispositif d'aide à la rénovation des façades          Abondement des aides Anah sur les périmètres ORT + aides locales</p> <p>Si action coercitive : portage du foncier, déficit d'opération. Etude de faisabilité. Programme de travaux. Recettes éventuelles : loyers ou revente des locaux</p>
Plan de financement	<p>Etude de faisabilité          Programme de travaux          Recettes éventuelles : loyers</p>
Calendrier	Moyen terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prise de contact avec les propriétaires</li> <li>2. Définition du projet de la collectivité</li> <li>3. Négociation pour achat à l'amiable</li> <li>4. Engagement de procédures</li> <li>5. Réalisation des travaux</li> </ol>
Conséquences sur la fonction de centralité	La rénovation de ces bâtiments permettra de revaloriser l'image de la place de l'église, lieu emblématique de la bastide, en parallèle des travaux



	qui vont être engagés prochainement sur l'Eglise et de la requalification de l'espace public.
Annexes	
Mise en actions / Remarques	2024 : étude de faisabilité Autorisation d'urbanisme et accord de l'UDAP



## Rue de l'Eglise

### Composition des biens

AE772	T5	98m <sup>2</sup>	
AE768	T3 + garage	85m <sup>2</sup>	Vacant depuis 2009 min

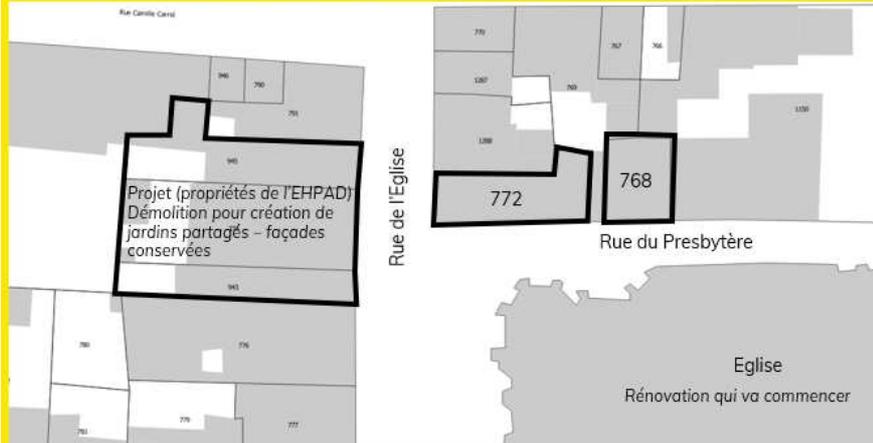
Source Fichiers fonciers 2021

### Situation actuelle

Plusieurs maisons face à l'église dégradées et vacantes. D'après la commune elles viennent d'être vendues.

Travail à réaliser en lien avec une action sur les espaces publics, parvis de l'église, circuit patrimonial...

Un projet en cours de réflexion sur les parcelles 774, 945 et 943 qui appartient à l'EPHAD public : Les maisons seront détruites pour laisser place à un grand îlot de fraîcheur.



Ingénierie /  
Accompagnement

Le

## FICHE ACTION N° 4.4

### Requalifier un immeuble en péril rue Despeyroux

Orientation stratégique	Requalifier l'habitat pour mieux l'adapter aux besoins des ménages
<b>Action nom</b>	<b>Requalifier un immeuble en péril rue Despeyroux</b>
<b>Action n°</b>	<b>4.5</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>Un <b>arrêté de péril</b> en cours sur l'immeuble situé au 41 rue Despeyroux (parcelle AE1025)</p> <p>Le propriétaire est en procédure judiciaire avec son voisin direct pour définir à qui incombe la raison de cette grave dégradation de l'immeuble. Si le péril s'accroît et que le problème n'est pas réglé par les 2 protagonistes, la municipalité qui a pour devoir d'assurer la sécurité de ses citoyens envisagera <b>l'achat de l'habitation</b> pour la <b>détruire</b> et la remplacer par <b>un parking d'une dizaine de places</b> qui servira à La Poste et un petit îlot de fraîcheur.</p> <p><b>Action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Suivi de la procédure juridique</li> <li>→ Informer les propriétaires des aides financières qui peuvent être attribuées dans le cadre de l'OPAH</li> <li>→ Si les propriétaires ne réalisent pas les travaux, la commune prend action dans le cadre de procédures coercitives.</li> </ul> <p>Maîtrise foncière amiable envisageable, mais l'expropriation n'est pas une option.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	
Partenaires	<p>Partenaires techniques : Architectes conseil, Tarn et Garonne conseil collectivités, bureaux d'étude, CAUE, UDAP, PETR GQG</p> <p>Partenaires financeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>EPF (portage du foncier + cofinancement d'études)</li> <li>Banque des territoires (prêt pour financement de l'opération + cofinancement études)</li> <li>Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (appui ingénierie et suivi de projet, fonds de concours)</li> <li>Anah</li> </ul>
Budget prévisionnel	<p>Action incitative : dispositif d'aide à la rénovation des façades</p> <p>Abondement des aides Anah sur les périmètres ORT + aides locales</p> <p>Si action coercitive : portage du foncier, déficit d'opération. Etude de faisabilité. Programme de travaux.</p> <p>Recettes éventuelles : loyers ou revente des locaux</p>
Plan de financement	<p>Etude de faisabilité</p> <p>Programme de travaux</p> <p>Recettes éventuelles : loyers</p>
Calendrier	Court terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquences sur la fonction de centralité	<p>Amélioration de l'utilisation d'équipement public (La Poste)</p> <p>Création d'un espace public de cœur de ville</p>
Annexes	

Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Publié le 23/01/2023



ID : 082-228200010-20230117-CP2023\_01\_18-DE

Mise en actions / Remarques	En fonction de l'avancement de la procédure juridique Autorisation d'urbanisme, permis de démolir après accord de l'UDAP Possibilité d'engagement une procédure de DUP aménagement
-----------------------------	--

# Orientation stratégique 5

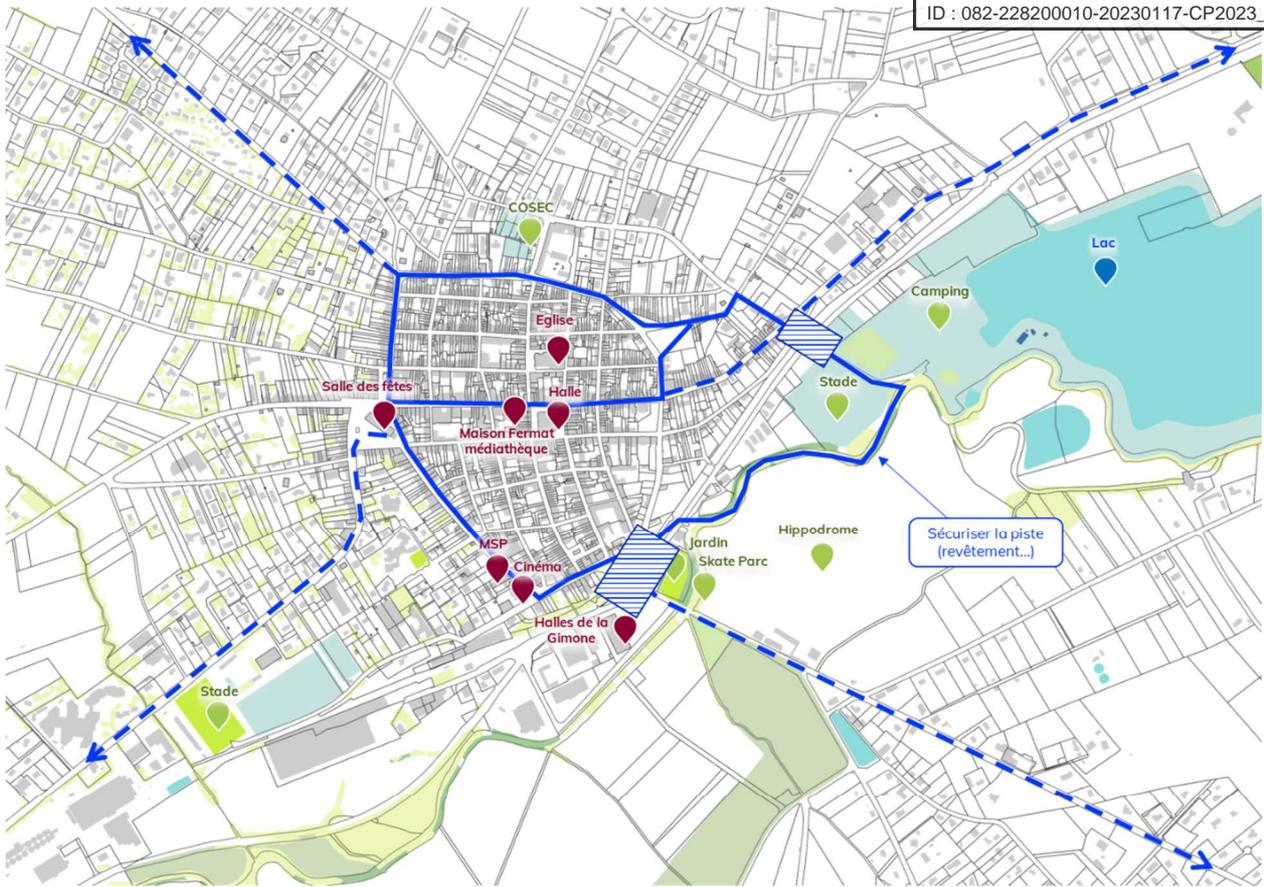
**Renforcer l'attractivité résidentielle et  
touristique de la bastide grâce à un archipel de  
placettes reliées entre elles en favorisant la  
mobilité durable**

## FICHE ACTION N° 5.1

### Créer des plateaux traversiers végétalisés

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de la bastide grâce à un archipel de placettes reliées entre elles en favorisant la mobilité durable
<b>Action nom</b>	<b>Créer des plateaux traversiers végétalisés</b>
<b>Action n°</b>	<b>5.1</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne / CCLTG (à préciser en fonction des statuts et des compétences)
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	Mise en place de « zones de rencontre » avec un traitement urbain et paysager qui incite les automobilistes à ralentir et favorise le passage sécurisé des piétons. Ils permettent un accès en toute sécurité aux équipements de loisirs, souvent utilisés par des groupes d'enfants. Deux emplacements privilégiés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carrefour entrée du camping Av. du Lac / rue du cimetière</li> <li>- Carrefour Av. du Lac / D3 au niveau du rond-point face au jardin Laurent et au skate-park</li> </ul> <p><b>Une étude de faisabilité est à engager pour chiffrer les travaux.</b> Réaliser l'étude sur les 2 carrefours assurera une cohérence de traitement, des matériaux...</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	
Partenaires	Aide à la conception : CAUE, Architectes et Paysagistes conseil, BE Réalisation du projet : Entreprises privées Financeurs : Commune, Etat, Région, Département
Budget prévisionnel	- Etude de faisabilité (actions CCLTG 3.1) - Travaux de réalisation
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Court terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Travaux réalisés
Conséquences sur la fonction de centralité	Favoriser les mobilités douces Renforcer la sécurité des traversées Favoriser le tourisme
Annexes	Carte de repérage
Mise en actions / Remarques	L'aménagement de ces traversées piétons sera défini dans le cadre de l'étude globale pour la mise en œuvre d'un schéma directeur des espaces publics (action CCLTG 3.1)





-  Projet de boucle cyclable
-  Sécurisation des carrefours / création d'un plateau végétalisé...
-  Création piste ou bande cyclable

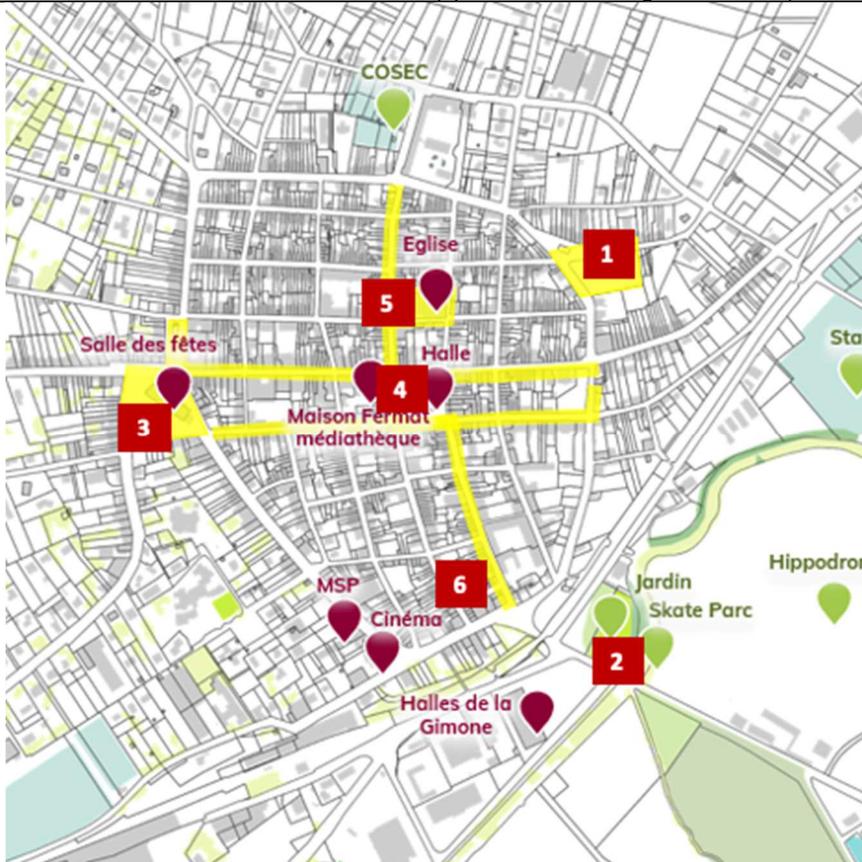
## FICHE ACTION N° 5.2

### Requalifier six « espaces de rencontre » thématiques en cœur de ville

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de la bastide grâce à un archipel de placettes reliées entre elles en favorisant la mobilité durable
Action nom	<b>Requalifier six « espaces de rencontre » thématiques en cœur de ville</b>
Action n°	<b>5.2</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne / Département / EPCI (à préciser en fonction des statuts et des compétences)
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>Plusieurs projets d'aménagement d'espace public sont à prévoir, à prioriser et phaser. Les requalifications prendront en compte les enjeux de réchauffement climatique et favoriseront la végétalisation. Chacun de ces projets fera l'objet d'une étude spécifique afin de déterminer les usages à promouvoir, mobilier à mettre en place etc.</p> <p>A ce jour, les orientations sont les suivantes :</p> <p><b>1/ Esplanade « la place des familles »</b> Aire de jeux, végétalisation, terrain de pétanque et stationnement</p> <p><b>2/ Jardin Laurent et skate parc « nature et loisirs »</b> Aire de jeux, aire camping-cars sécurisée, lien avec le skate parc à végétaliser</p> <p><b>3/ Place Jean Moulin « musique et culture »</b> Kiosque avec toit végétalisé, végétalisation façade salle des fêtes, installation de banc autour du kiosque Nœud de mobilité (bus, rézo Pouce...)</p> <p><b>4/ Place de la Halle « cœur de bastide »</b> Harmoniser les façades commerciales (charte) Plantations</p> <p><b>5/ Place de l'Eglise « parvis patrimonial »</b> Mise en valeur de l'église rénovée, éclairage, mobilier, plantations...</p> <p><b>6/ Place de la Font « vie de quartier »</b> Place de la Font : enterrer les containers à ordures + composteur collectif</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Cf. ci-après.
Partenaires	<p>Aide à la conception : CAUE, Tarn-et-Garonne Conseils-Collectivités, UDAP, PETR GQG</p> <p>Réalisation du projet : entreprises privées</p> <p>Financeurs : Commune, Etat, Région (nouveaux dispositifs espaces publics mobilisable 2 fois sur la période 2022-2024, les aires de camping-cars ne sont plus financées), Département</p>



Budget prévisionnel	Etude de faisabilité (actions CCLTG 3.1) Programme de travaux (plantations, revêtement sol, marquage et voiries)
Plan de financement	Commune , Département, Région (25% des travaux jusqu'à 100k€. 2 projets éligibles sur la période 2022-2024 par commune), Etat à préciser
Calendrier	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Travaux réalisés
Conséquences sur la fonction de centralité	Proposer des espaces de rencontre qualitatifs, agréables et sécurisés pour tous types d'usage afin d'attirer des populations différentes dans un cadre de vie mixte et qualitatif.
Annexes	Cartes de repérage des espaces de rencontre
Mise en actions / Remarques	L'aménagement de ces espaces publics sera défini dans le cadre de l'étude globale pour la mise en œuvre d'un schéma directeur des espaces publics et de végétalisation (action CCLTG 3.1)



## FICHE ACTION N° 5.2.1

### Requalifier six « espaces de rencontre » thématiques en cœur de ville

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de la bastide grâce à un archipel de placettes reliées entre elles en favorisant la mobilité durable
<b>Action nom</b>	<b>Requalifier la place de l'Esplanade</b>
<b>Action n°</b>	<b>5.2.1</b>
Statut	En projet / validé / <b>engagé</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p><b>1/ Esplanade « la place des familles »</b> Aire de jeux, végétalisation, terrain de pétanque et stationnement</p> <p>Il s'agit par ce projet de requalifier en place de village un espace public actuellement en friche. Cet espace, situé en haut du centre-ville, sera aménagé pour le rendre plus attractif et facteur de cohésion sociale grâce à l'implantation de mobilier urbain, d'espaces verts, jeux pour enfants, terrain sportif (jeu de boules) et stationnement discret. Cette place sera accessible aux personnes handicapées.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	CTO-CRTE (fiche 1.3.2) et Contrat Bourg-Centre Beaumont (1.3.2)
Partenaires	<p>Aide à la conception : CAUE, Tarn-et-Garonne Conseils-Collectivités, UDAP, PETR GQG</p> <p>Réalisation du projet : entreprises privées</p> <p>Financeurs : Commune, Etat, Région, Département à préciser</p>
Dépenses prévisionnel	433 334 € HT (CRTE)
Plan de financement	<p>Etat 206 944€ SOIT 49% - à déposer</p> <p>Région 79 880€ SOIT 19% - accordée</p> <p>Département 50 000€ 12% (contrat d'équipement – à déposer)</p>
Calendrier	Court terme (2024-2025)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Travaux réalisés
Conséquences sur la fonction de centralité	Proposer des espaces de rencontre qualitatifs, agréables et sécurisés pour tous types d'usage afin d'attirer des populations différentes dans un cadre de vie mixte et qualitatif.
Annexes	
Mise en actions / Remarques	<p>Étude de faisabilité existante ?</p> <p>L'aménagement de cet espace public sera défini dans le cadre de l'étude globale pour la mise en œuvre d'un schéma directeur des espaces publics et de végétalisation (action CCLTG 3.1)</p>



**FICHE ACTION N° 5.2.2**

**Requalifier six « espaces de rencontre » thématiques en cœur de ville**

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de la bastide grâce à un archipel de placettes reliées entre elles en favorisant la mobilité durable
<b>Action nom</b>	<b>Requalifier le jardin Laurent et le skate parc</b>
<b>Action n°</b>	<b>5.2.2</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<b>Jardin Laurent et skate parc « nature et loisirs »</b> Aire de jeux, aire camping-cars sécurisée, lien avec le skate parc à végétaliser → Une étude de faisabilité est à engager pour chiffrer les travaux.
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Beaumont (1.3.3)
Partenaires	Aide à la conception : CAUE, Tarn-et-Garonne Conseils-Collectivités, UDAP, PETR GQG Réalisation du projet : entreprises privées Financeurs : Commune, Etat, Région, Département
Budget prévisionnel	Etude de faisabilité (actions CCLTG 3.1) Programme de travaux (plantations, revêtement sol, marquage et voiries)
Plan de financement	Département, Région, Etat : DETR, Commune à préciser
Calendrier	Court terme (2024-2025)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Travaux réalisés
Conséquences sur la fonction de centralité	Proposer des espaces de rencontre qualitatifs, agréables et sécurisés pour tous types d'usage afin d'attirer des populations différentes dans un cadre de vie mixte et qualitatif.
Annexes	
Mise en actions / Remarques	Etude de faisabilité à lancer L'aménagement de cet espace public sera défini dans le cadre de l'étude globale pour la mise en œuvre d'un schéma directeur des espaces publics et de végétalisation (action CCLTG 3.1)



## FICHE ACTION N° 5.2.3

### Requalifier six « espaces de rencontre » thématiques en cœur de ville

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de la bastide grâce à un archipel de placettes reliées entre elles en favorisant la mobilité durable
<b>Action nom</b>	<b>Requalifier la place Jean Moulin et le boulevard de Verdun</b>
<b>Action n°</b>	<b>5.2.3</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p><b>3/ Place Jean Moulin</b> « musique et culture » et Boulevard de Verdun Kiosque avec toit végétalisé, végétalisation façade salle des fêtes, installation de banc autour du kiosque Nœud de mobilité (bus, Rézo Pouce...) Sécurisation des espaces publics et cheminements piétons Végétalisation et mobilier urbain</p> <p>En lien avec la requalification de la place Jean Moulin et les actions de mobilité telle que la boucle cyclable, des travaux sont à envisager sur le Boulevard de Verdun. Cet axe structurant, large et planté, pourra bénéficier d'aménagement plus qualitatif faisant place aux piétons, aux cycles avec une attention particulière à porter aux parvis des équipements (cinéma au sud, maison médicale).</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	CTO-CRTE (fiche 1.3.5) et Contrat Bourg-Centre Beaumont (1.3.5)
Partenaires	<p>Aide à la conception : CAUE, Tarn-et-Garonne Conseils-Collectivités, UDAP, PÉTR GQG Réalisation du projet : entreprises privées Financeurs : Commune, Etat, Région (nouveaux dispositifs espaces publics mobilisable 2 fois sur la période 2022-2024), Département</p>
Budget prévisionnel	Etude de faisabilité – (actions CCLTG 3.1) Programme de travaux (plantations, revêtement sol, marquage et voiries)
Plan de financement	Département, Région – Plan Régional Vélo + aides pour la rénovation qualitative des espaces publics (25% des travaux, plafonné à 100k€), Etat : DETR, Commune à préciser
Calendrier	Court terme 2024-2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Travaux réalisés
Conséquences sur la fonction de centralité	Proposer des espaces de rencontre qualitatifs, agréables et sécurisés pour tous types d'usage afin d'attirer des populations différentes dans un cadre de vie mixte et qualitatif.
Annexes	Cf étude existante concernant Bd de Verdun
Mise en actions / Remarques	L'aménagement de cet espace public sera défini dans le cadre de l'étude globale pour la mise en œuvre d'un schéma directeur des espaces publics et de végétalisation (action CCLTG 3.1)

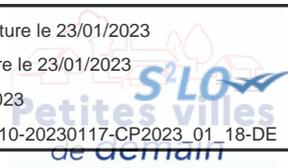


## FICHE ACTION N° 5.2.4

### Requalifier six « espaces de rencontre » thématiques en cœur de ville

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de la bastide grâce à un archipel de placettes reliées entre elles en favorisant la mobilité durable
<b>Action nom</b>	<b>Requalifier et mettre en lumière la place de la Halle</b>
<b>Action n°</b>	<b>5.2.4</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p><b>Place de la Halle</b> « cœur de bastide »</p> <p>Harmoniser les devantures et enseignes commerciales (charte)          Végétaliser / Créer des espaces de rencontre          Réinterroger l'équilibre mobilité douce/place des véhicules          Revoir la mise en lumière de la Halle et des arcades          → Une étude de faisabilité est à engager pour chiffrer les travaux.          Installer des lumières plus douces à faible consommation. Cela permettra par contrastes et contre-jours de valoriser l'architecture.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	CTO-CRTE (fiche 1.3.5)
Partenaires	<p>Aide à la conception : CAUE, Tarn-et-Garonne Conseils-Collectivités, UDAP, PETR GQG</p> <p>Réalisation du projet : entreprises privées</p> <p>Financeurs : Commune, Etat, Région, Département</p>
Budget prévisionnel	<p>Etude de faisabilité - (actions CCLTG 3.1)</p> <p>Plantations : entre 200 et 500€ le sujet adulte</p> <p>Achat du système d'éclairage + coût de maintenance et fonctionnement</p>
Plan de financement prévisionnel	Département, Région, Etat, Commune à préciser
Calendrier	Court terme 2024-2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquences sur la fonction de centralité	Retrouver la fonction centrale de la Halle : lien social, convivialité, commerces, services, récréation. Mettre en valeur l'architecture identitaire du territoire. Renforcer le tourisme et le cadre de vie
Annexes	
Mise en actions / Remarques	<p>Etude de faisabilité à lancer</p> <p>L'aménagement de cet espace public sera défini dans le cadre de l'étude globale pour la mise en œuvre d'un schéma directeur des espaces publics et de végétalisation (action CCLTG 3.1)</p>





## FICHE ACTION N° 5.2.5

### Requalifier six « espaces de rencontre » thématiques en cœur de ville

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de la bastide grâce à un archipel de placettes reliées entre elles en favorisant la mobilité durable
<b>Action nom</b>	<b>Requalifier la place de l'Eglise</b>
<b>Action n°</b>	<b>5.2.5</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<b>Place de l'Eglise « parvis patrimonial »</b> Mise en valeur de l'église rénovée, éclairage, mobilier, plantations... en parallèle des travaux de rénovation du bâtiment qui vont démarrer en 2023. Surface à traiter : 1500m <sup>2</sup> en intégrant les places de stationnement rue Vernhes
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Restauration église proprement dite : CTO-CRTE (fiche 13)
Partenaires	Aide à la conception : CAUE, Tarn-et-Garonne Conseils, Collectivités, UDAP Réalisation du projet : entreprises privées Financiers : Commune, Etat, Département
Budget prévisionnel	Etude de faisabilité - (actions CCLTG 3.1) Programme de travaux (plantations, revêtement sol, marquage et voiries) : entre 200 et 500 000€ selon finitions et programme
Plan de financement	Département, Région, Etat , Commune à préciser
Calendrier	Moyen terme 2026-2027
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Travaux réalisés
Conséquences sur la fonction de centralité	Proposer des espaces de rencontre qualitatifs, agréables et sécurisés pour tous types d'usage afin d'attirer des populations différentes dans un cadre de vie mixte et qualitatif.
Annexes	
Mise en actions / Remarques	Etude de faisabilité à lancer en 2025 L'aménagement de cet espace public sera défini dans le cadre de l'étude globale pour la mise en œuvre d'un schéma directeur des espaces publics et de végétalisation (action CCLTG 3.1)





## FICHE ACTION N° 5.2.6

### Requalifier six « espaces de rencontre » thématiques en cœur de ville

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de la bastide grâce à un archipel de placettes reliées entre elles en favorisant la mobilité durable
<b>Action nom</b>	<b>Requalifier la place de la Font</b>
<b>Action n°</b>	<b>5.2.6</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<b>Place de la Font « vie de quartier »</b> <i>Requalifier : végétaliser + mobilier urbain + enterrer les containers à ordures + composteur collectif...</i>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Néant
Partenaires	Réalisation des travaux : entreprises privées Partenaires techniques : ADEME, associations, Tarn et Garonne Conseil Collectivités, UDAP, PETR GQG
Budget prévisionnel	Etude de faisabilité (actions CCLTG 3.1) Programme de travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- coût d'un conteneur est de 7 000 à 8 000 € HT</li> <li>- études et travaux de terrassement sont compris entre 5 000 et 15 000 € HT par point.</li> <li>- coût de maintenance (contrat de réparation, lavage...)</li> <li>- cout d'un composteur collectif : environ 500€ les 3 bacs pour un composteur grande capacité (1m<sup>2</sup>= 50 familles environ) ou 1000€ les 1,5m<sup>2</sup> (70 familles)</li> </ul>
Plan de financement	Commune, Département, Région, Etat à préciser
Calendrier	Court terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Travaux réalisés
Conséquences sur la fonction de centralité	Proposer des espaces de rencontre qualitatifs, agréables et sécurisés pour tous types d'usage afin d'attirer des populations différentes dans un cadre de vie mixte et qualitatif.
Annexes	
Mise en actions / Remarques	2024-2025 L'aménagement de cet espace public sera défini dans le cadre de l'étude globale pour la mise en œuvre d'un schéma directeur des espaces publics et de végétalisation (action CCLTG 3.1)

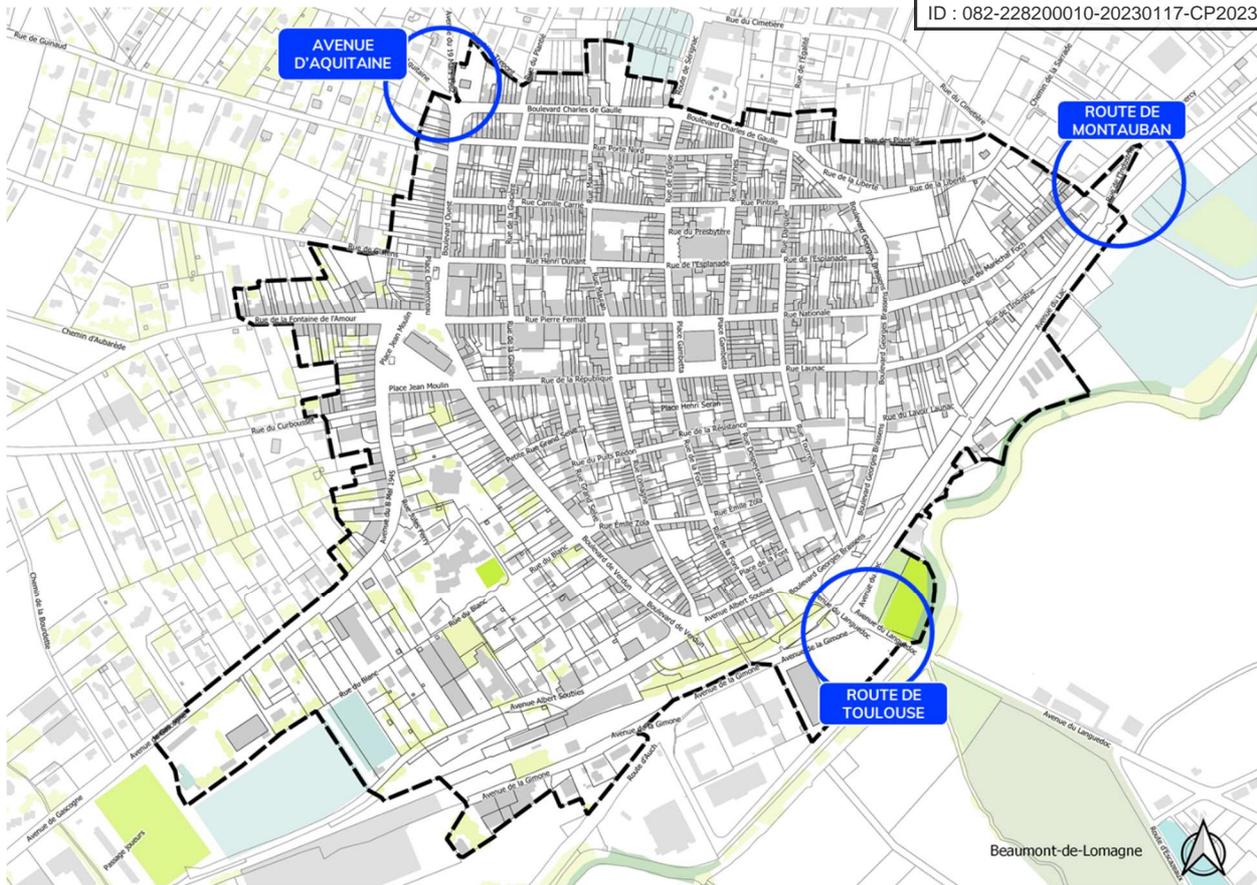


## FICHE ACTION N° 5.3

### Améliorer les entrées de ville

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de la bastide grâce à un archipel de placettes reliées entre elles en favorisant la mobilité durable
<b>Action nom</b>	<b>Améliorer les entrées de ville</b>
<b>Action n°</b>	<b>5.3</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>Trois entrées de ville méritent un traitement spécifique paysagé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route de Montauban</li> <li>- Route de Toulouse</li> <li>- Avenue d'Aquitaine</li> </ul> <p>Ces aménagements doivent permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ralentir les voitures</li> <li>- Valoriser l'image et l'attractivité de la commune</li> <li>- Accompagner la mise en sécurité des déplacements doux</li> <li>- Visualiser en un clin d'œil les informations clefs (stationnement, jour de marché, évènements...)</li> </ul> <p>Prioriser l'entrée en venant de Montauban au niveau du carrefour rue Nationale et Bd Georges Brassens.</p> <p><b>Actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contacter les propriétaires des maisons situées à l'angle du Bvd Brassens et Rue Nationale pour les inciter à rénover les façades. Leur indiquer les aides qu'ils peuvent obtenir.</li> <li>• Revégétaliser l'îlot existant (rue Nationale)</li> </ul>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	CTO-CRTE et Contrat Bourg-Centre Beaumont (1.3.3)
Partenaires	Réalisation du projet : Entreprises privées Partenaires techniques : ADEME, CEREMA, CAUE, PETR GQG Financeurs : Etat, Région, Département, Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel	Voirie + marquage Végétalisation
Plan de financement	Financeurs potentiels : Commune, Département, Région, Etat à préciser
Calendrier	Moyen terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Aménagements réalisés
Conséquences sur la fonction de centralité	Valoriser les entrées de ville et les rendre plus lisibles et agréables
Annexes	Carte de repérage des entrées de ville à requalifier
Mise en actions / Remarques	L'aménagement de cet espace public sera défini dans le cadre de l'étude globale pour la mise en œuvre d'un schéma directeur des espaces publics et de végétalisation (action CCLTG 3.1)





Repérage des entrées de ville à requalifier en priorité

## FICHE ACTION N° 5.4

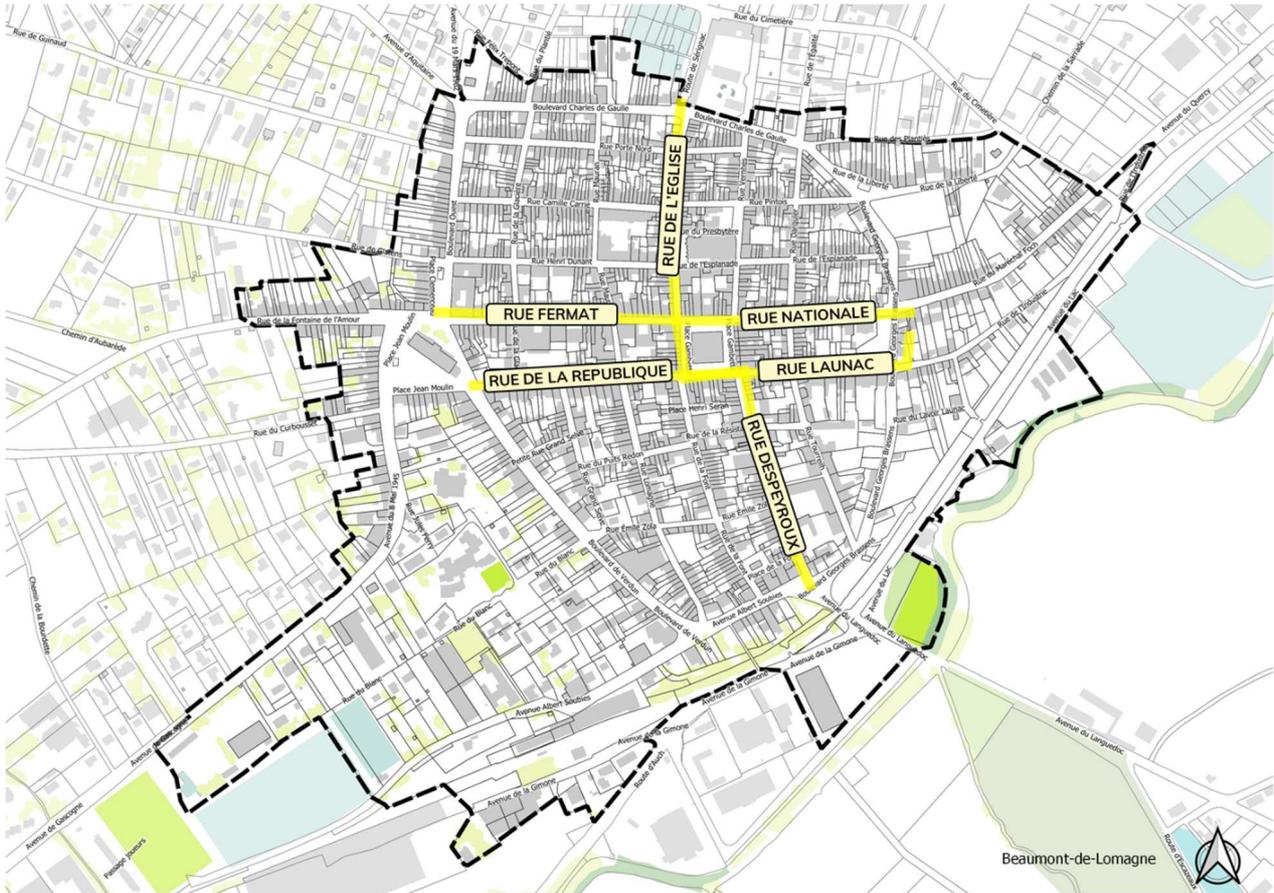
### Améliorer les liaisons entre les principaux espaces de rencontre : cheminements, accessibilité, aménagements urbains

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de la bastide grâce à un archipel de placettes reliées entre elles en favorisant la mobilité durable
<b>Action nom</b>	Améliorer les liaisons entre les principaux espaces de rencontre cheminements, accessibilité, aménagements urbains
<b>Action n°</b>	5.4
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT / Commune
Description de l'action	<p>L'amélioration des circulations piétonnes dans la Bastide est un enjeu global. Cependant, certaines rues, plus commerçantes, patrimoniales, revêtent un caractère prioritaire.</p> <p>C'est le cas des rues suivantes à traiter en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue nationale (190m)</li> <li>- Rue Fermat (280m) + rue Launac (190m)</li> <li>- Rue de la république (240m)</li> <li>- Rue Despeyroux (250m)</li> <li>- Rue de l'Église (240m)</li> <li>- Tour de place Gambetta (235m)</li> </ul> <p>Il apparait important de penser le schéma de mobilité dans son ensemble pour obtenir une cohérence globale dans les traitements esthétiques, paysagers, urbains. Le mobilier peut également accompagner la restructuration de la voirie.</p> <p>Possibilité de tracer les chemins piétons à la peinture ou de prévoir des aménagements plus conséquents selon les rues.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	CTO-CRTE (fiche 4)
Partenaires	Partenaires techniques conception projet : CAUE, UDAP, CEREMA, ADEME, PETR GQG Réalisation des études et travaux : entreprises privées Partenaires financiers : Commune, Etat, Région, Département, Europe ?
Budget prévisionnel	Etude de faisabilité Programme de travaux
Plan de financement	Financeurs potentiels : Commune, Département, Région, Etat à préciser
Calendrier	Moyen terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Aménagements réalisés
Conséquences sur la fonction de centralité	Favoriser les mobilités douces Favoriser la chalandise Mise en valeur du patrimoine Coupler l'action sur les espaces publics avec les rénovations de façades pour une amélioration globale du cadre de vie. Accompagner la rénovation des espaces et la signalétique globale du cœur de ville
Annexes	Carte des rues à requalifier



Mise en actions / Remarques

L'aménagement de cet espace public sera défini dans le cadre de l'étude globale pour la mise en œuvre d'un schéma directeur des espaces publics et de végétalisation (action CCLTG 3.1)



Localisation des rues à requalifier en priorité (en jaune)

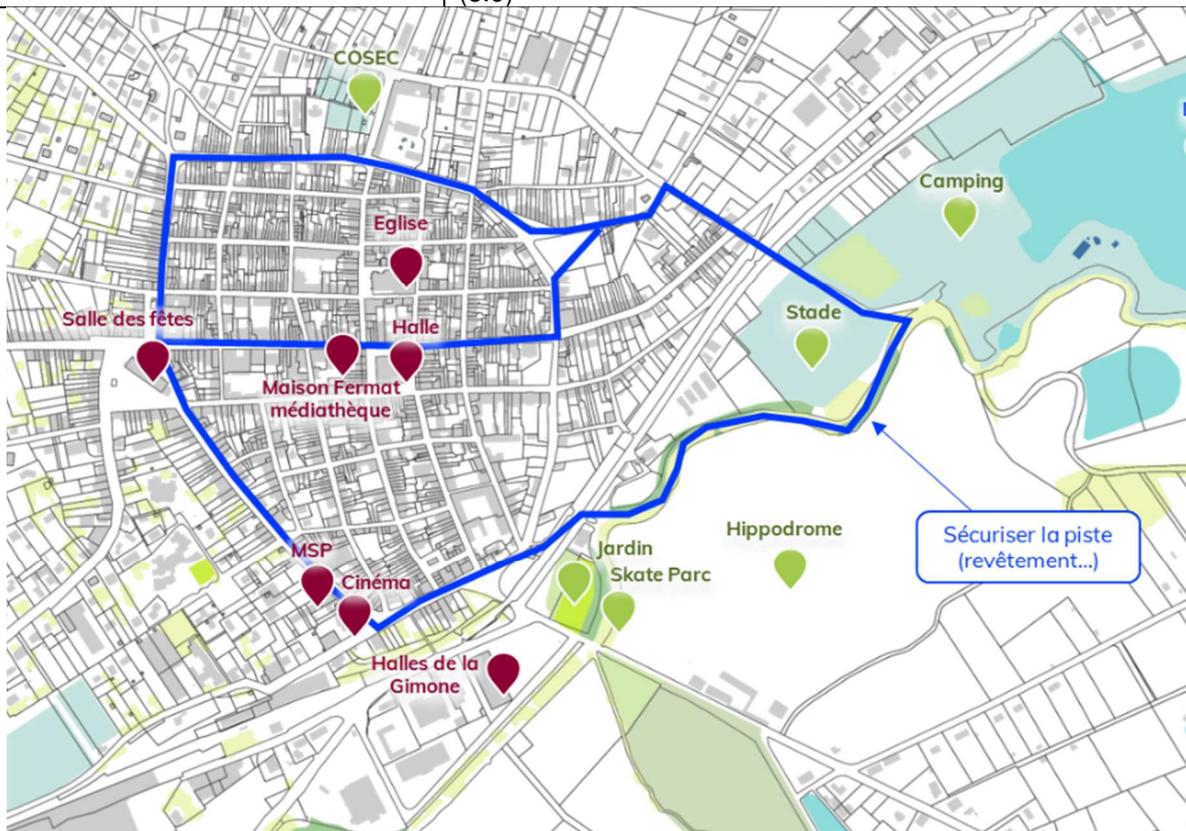
## FICHE ACTION N° 5.5

### Aménager une boucle cyclable autour du centre-bourg

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de la bastide grâce à un archipel de placettes reliées entre elles en favorisant la mobilité durable
<b>Action nom</b>	<b>Aménager une boucle cyclable autour du centre-bourg</b>
<b>Action n°</b>	<b>5.5</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne / CCLTG (à préciser en fonction des compétences et des statuts)
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>Création d'un parcours suivant les boulevards périphériques / rue de la Liberté / rue du cimetière / chemin de long de la Gimone (trait bleu plein) Permettre la circulation sécurisée des cycles et la prise de conscience des automobilistes de la présence des vélos.</p> <p>Compléter les aménagements par du mobilier adapté pour attacher les vélos : Prendre en compte les usages et besoins des cyclistes via une concertation citoyenne et des échanges avec les associations de vélo</p> <p>Signaliser les lieux d'activités, les parcours locaux et régionaux pour rejoindre les pôles sportifs mais également les voies vertes.</p> <p><b>A court terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'actions simples et peu coûteuses :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signalétique au sol de bande cyclable</li> <li>- Traitement des points noirs principaux (insertion en vélo, traversées, partage de la voirie...)</li> <li>- Sécuriser la piste au niveau de la base de loisirs</li> </ul> </li> </ul> <p><b>A plus long terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaménagement global du boulevard : nouveau profil de voirie, bandes ou pistes cyclables protégées, élargissement des trottoirs, plantations...</li> </ul>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	CTO-CRTE et Contrat Bourg-Centre Beaumont (1.3.4)
Partenaires	Partenaires techniques : ADEME, CEREMA, CAUE 82, PETR GQG Réalisation du projet : entreprises privées Financeurs : Etat, Région, Département, Banque des Territoires



Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude : 10 à 15 000€ HT</li> <li>- Programme de travaux</li> </ul> Repères (ADEME) : Piste cyclable en enrobé 60 à 80 K€ / km linéaire Piste en stabilisé 30 à 40 K€ / km linéaire Marquage de bande cyclable 10 à 15 K€ / km linéaire Coûts d'investissements pour une place Vélo* Arceau = 40 € Box ind. = 300 à 900 € Box coll. = 150 à 600 € Abri sécurisé (tous frais compris) = 1300 à 1600 € *hors terrain, installation et maintenance
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Moyen terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Kilomètres de pistes cyclables ou partagées Nombre d'usagers à vélo
Conséquences sur la fonction de centralité	Favoriser les mobilités durables
Annexes	Développer les modes actifs sur les territoires, cahier ressources à l'usage des collectivités, ADEME : <a href="https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/developper-modes-actifs-territoires-2016.pdf">https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/developper-modes-actifs-territoires-2016.pdf</a>
Mise en actions / Remarques	Etude de faisabilité à lancer Action en lien avec les schémas directeurs d'aménagement des espaces publics et de végétalisation (actions CCLTG 3.1) Action en lien avec le projet de signalisation touristique et commerciale (5.9)

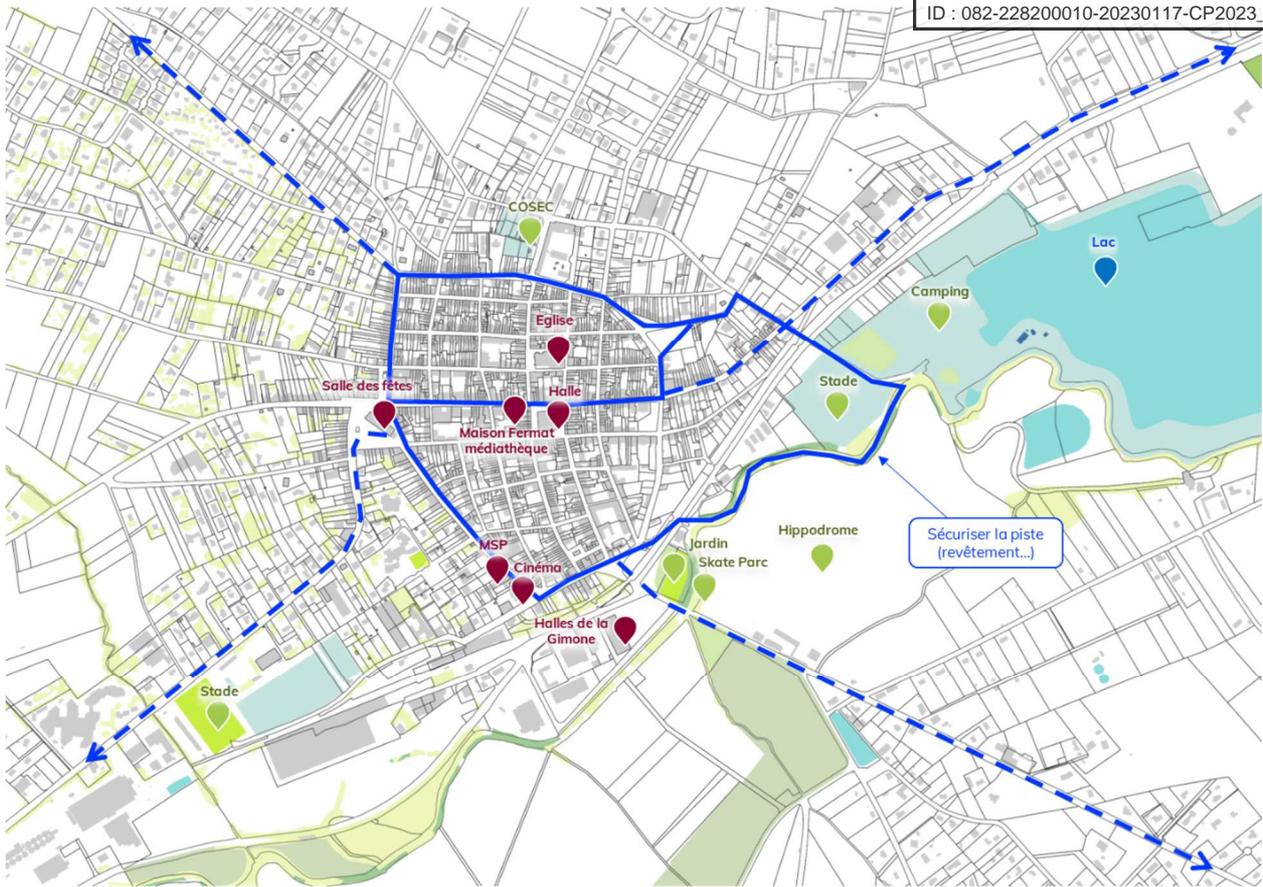


## FICHE ACTION N° 5.6

### Aménager des voies sécurisées pour les cycles sur les axes pénétrants vers le centre-ville

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de la bastide grâce à un archipel de placettes reliées entre elles en favorisant la mobilité durable
Action nom	<b>Aménager des voies sécurisées pour les cycles sur les axes pénétrants vers le centre-ville</b>
Action n°	<b>5.6</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne / CCLTG (à préciser en fonction des compétences et des statuts)
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT / hors ORT (des faubourgs résidentiels vers cœur de ville)
Description de l'action	<p>Création de piste ou bande cyclable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route de Toulouse en priorité (risque d'accident)</li> <li>- Avenue du Languedoc</li> <li>- Avenue de Gascogne</li> <li>- Avenue d'Aquitaine</li> </ul> <p>Permettre l'accès à la bastide aux cycles depuis les quartiers résidentiels périphériques : promouvoir les changements de mentalité afin de ne plus utiliser systématiquement la voiture pour aller dans la bastide. Prévoir une déambulation piétonne, si possible arborée associée à la bande cyclable.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	CTO-CRTE (1.3.4)
Partenaires	Partenaires techniques : ADEME, CEREMA, CAUE 82, PETR GQG Réalisation du projet : entreprises privées Financeurs : Etat, Région, Département, Banque des Territoires
Budget prévisionnel	- Etude : 15 000 € HT - Programme de travaux Repères (ADEME) : Piste cyclable en enrobé 60 à 80 K€ / km linéaire Piste en stabilisé 30 à 40 K€ / km linéaire Marquage de bande cyclable 10 à 15 K€ / km linéaire
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Moyen terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Aménagements réalisés
Conséquences sur la fonction de centralité	Rendre la ville plus agréable et accessible aux déplacements des vélos et à la balade.
Annexes	Carte de repérage de la boucle cyclable
Mise en actions / Remarques	Etude de faisabilité Action en lien avec le projet de signalisation touristique et commerciale (5.9)





 Projet de boucle cyclable

 Création piste ou bande cyclable

## FICHE ACTION N° 5.7

### Favoriser les solutions de mobilités alternatives et l'intermodalité

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de la bastide grâce à un archipel de placettes reliées entre elles en favorisant la mobilité durable
Action nom	<b>Favoriser les solutions de mobilités alternatives et l'intermodalité</b>
Action n°	<b>5.7</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Région Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT / hors ORT
Description de l'action	<p>Dans l'optique de diminuer l'usage de la voiture, diversifier les modes de déplacement apparait comme un enjeu majeur pour la ville de demain. En parallèle de la création d'un réseau cyclable adapté, sécurisé et signalisé, la commune souhaite développer des solutions innovantes de mobilités alternatives et/ou d'intermodalité.</p> <p>Des solutions existent d'ores et déjà sur le territoire (réseau Pouce, transport à la demande...), qui pourraient être confortées par des actions du type :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau de covoiturage</li> <li>- Location de vélos avec bornes fixes (en ville et à la base de loisirs par exemple)</li> <li>- Navettes...</li> </ul>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	CTO (à renseigner)
Partenaires	Entreprises privées / Office du Tourisme / La Poste / PETR GQG Financements Région : plan Régional Vélo et/ou dotation innovation – expérimentation, AREC Occitanie
Budget prévisionnel	Groupe de travail, étude de faisabilité et devis
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Moyen terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'utilisateurs des réseaux alternatifs (vélos, covoiturage, navettes, TAD)
Conséquences sur la fonction de centralité	Proposer une nouvelle offre de déplacement pour inciter aux déplacements doux Innovation pour une ville durable, moins polluée
Annexes	
Mise en actions / Remarques	



## FICHE ACTION N° 5.8

### Créer des parcours thématiques

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de la bastide grâce à un archipel de placettes reliées entre elles en favorisant la mobilité durable
<b>Action nom</b>	<b>Créer des parcours thématiques</b>
<b>Action n°</b>	<b>5.8</b>
Statut	En projet / <b>validé</b> / engagé
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne / Communauté de Communes (en fonction des compétences)
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>Mise en valeur du petit patrimoine bâti, des points de vue, histoire et architecture à travers des parcours thématique en s'appuyant sur le travail mené pendant les journées du patrimoine, en collaboration avec l'Office de Tourisme.</p> <p>Deux parcours existent déjà ; un proposé par Fermat Science (visite mathématique et patrimonial) l'autre par la municipalité (parcours interactif avec interviews et films anciens sur le Beaumont d'autrefois et d'aujourd'hui). Dans le cadre de la scénographie qui sera mise en place à l'office de tourisme il y aura la possibilité de proposer l'histoire de la Lomagne à travers de nouveaux films anciens.</p> <p>Possibilité de s'appuyer sur des outils numériques (parcours réalité augmenté proposé par l'association des commerçants) ou du Street Art</p> <p><b>Concertation</b> à mener avec les commerçants du cœur de ville, consommateurs, habitants et visiteurs ponctuels (lors du marché par exemple).</p> <p><u>Etape 1</u> : diagnostic &gt; pôles et équipements générateurs de flux, liaisons possibles, signalétique actuelle ;</p> <p><u>Etape 2</u> : stratégie et charte à définir à l'échelle communale</p> <p><u>Etape 3</u> : Plan de jalonnement et mise en œuvre</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	
Partenaires	Techniques : Office de Tourisme, associations locales, CAUE 82 Financeurs : Commune, Etat, Département
Budget prévisionnel	Etude en régie avec partenaires techniques
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Court terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Parcours réalisés
Conséquences sur la fonction de centralité	Favoriser le tourisme et la déambulation en cœur de bastide
Annexes	
Mise en actions / Remarques	Lien avec les études aménagement et schéma végétalisation (actions 3.1)



## FICHE ACTION N° 5.9

### Améliorer la signalétique

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de la bastide grâce à un archipel de placettes reliées entre elles en favorisant la mobilité durable
<b>Action nom</b>	Améliorer la signalétique
<b>Action n°</b>	5.9
Statut	En projet / <b>validé</b> / engagé
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne / Communauté de Communes (en fonction des compétences)
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>Les principaux objectifs du projet de signalisation d'information locale seront : favoriser l'information (ex : lieux à découvrir, temps de marche), l'itinérance vers des circuits de déambulation piétonne, depuis les entrées de ville et les parkings, vers les services, les zones commerçantes et le patrimoine du cœur de Bastide.</p> <p>Intégrer la réflexion sur la signalétique dans une démarche globale et harmonisée avec les besoins de signalétique et d'information touristique et sur le patrimoine =&gt; coordination nécessaire avec l'Office du Tourisme.</p> <p>Concertation à mener avec les élus, les commerçants et artisans du cœur de ville, les consommateurs, les habitants et visiteurs ponctuels (lors du marché par exemple).</p> <p><u>Etape 1</u> : diagnostic &gt; pôles, emplacements clés et équipements générateurs de flux, liaisons possibles, signalétique actuelle ;</p> <p><u>Etape 2</u> : stratégie et charte à définir à l'échelle communale en lien avec l'ABF qui fixe les grands principes et trouve la compatibilité entre besoin de signalétique et respect de la qualité architecturale des bâtiments</p> <p><u>Etape 3</u> : présentation du nouveau dispositif</p> <p><u>Etape 4</u> : conception, fabrication, réalisation d'un cahier d'implantation, jalonnement et pose de la signalétique.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	CTO-CRTE et Contrat Bourg-Centre Beaumont (2.2.3)
Partenaires	Techniques : Office de Tourisme, associations locales, CAUE, ABF, PETR GQG, prestataires privés Financeurs : Commune, CCLTG, Département, Etat
Budget prévisionnel	1ère tranche : 17 890 € HT Action globale et harmonisée à étudier.
Plan de financement	1ère tranche : Etat : 5367€ soit 30% - accordée, Département : 2146€ soit 12% - accordée Suite à préciser
Calendrier	Court terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Aménagements réalisés
Conséquences sur la fonction de centralité	Rendre lisibles les parkings existants et leur disponibilité. Favoriser le commerce en cœur de ville grâce à un stationnement facilité. Harmoniser la signalétique à l'échelle du cœur de ville pour renforcer son identité.
Annexes	Cf fiche 08 étude SCET.
Mise en actions / Remarques	Lien avec les études aménagement et végétalisation (actions 3.1)



# Orientation stratégique 6

## **Renforcer le rôle de polarité de Beaumont en améliorant l'accès aux équipements, services et commerces**

## FICHE ACTION N° 6.1

### Mettre en œuvre des solutions innovantes pour dynamiser le tissu économique de proximité

Orientation stratégique	Renforcer le rôle de polarité de Beaumont en améliorant l'accès aux équipements, services et commerces
Action nom	<b>Mettre en œuvre des solutions innovantes pour dynamiser le tissu économique de proximité (ex : click and collect, boutique partagée etc.)</b>
Action n°	<b>6.1</b>
Statut	<b>En projet</b> / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes (Politique du commerce) Commune de Beaumont-de-Lomagne (Droit de préemption Commercial) Acteurs économiques
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>La commune de Beaumont-de-Lomagne souhaite mener des actions innovantes pour lutter contre la vacance et favoriser la diversification commerciale, valoriser la production locale, les circuits courts et plus globalement, dynamiser le tissu économique de proximité. Une action phare consistera à mettre en place des points de vente innovants sur des lieux stratégiques.</p> <p><b>Boutiques tests et/ou partagées :</b> Il est prévu dans la convention partenariale entre l'EPCI et la CCI la mise en place d'opérations « boutique test » sur un ou des locaux repérés par la collectivité, qui entrent pleinement dans cet enjeu de diversification de l'offre commerciale de proximité. L'objectif est de permettre à des porteurs de projet de tester leur activité pendant 6 mois à 1 an (renouvelable), en ne payant qu'un loyer symbolique. Cette initiative nécessite de mettre à disposition ; soit un local acquis/porté par la collectivité (voire porté via l'EPF), soit un local loué par la collectivité auprès d'un propriétaire privé.</p> <p><b>Click &amp; collect :</b> L'objectif est de favoriser la vente d'offre émanant de producteurs et artisans locaux, à partir d'un lieu très accessible, en participant à l'attrait du centre-ville grâce à un service différencié et afin de capter de nouvelles clientèles. Ce projet peut se traduire par l'installation de casiers alimentaires réfrigérés (ou non), accessibles 24h/24 en précommande sur une application dédiée et/ou en libre-service, dans lesquels le particulier vient récupérer, sans contrainte horaire ou de jour, les produits locaux qu'il a commandés.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	
Partenaires	<p>Partenaires techniques : habitants, groupements organisés de producteurs, commerçants &amp; artisans locaux, propriétaires de locaux vacants, CCI, CMA, Chambre d'Agriculture, EPFO, Fédération des Boutiques à l'Essai et ses partenaires, Association des commerçants et artisans, PETR GQG</p> <p>Partenaires financeurs : commune, EPCI, LEADER, Région (Pass commerce de proximité ? dispositif en révision)</p>



Budget prévisionnel	Click & collect : local, fluides et énergie, assurance, frais d'entretien, environ 20 k€ à 25 k€ ht pour investissement dans 40 casiers au démarrage, avec possibilité d'extension.
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Court terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquences sur la fonction de centralité	Produire une nouvelle offre commerciale afin de rendre plus accessible la consommation de produits en circuit court. Affirmer la centralité du bourg dans toutes les formes de consommation tout en créant un plateau commercial permettant aux producteurs locaux de vendre leur production plus facilement.
Annexes	<u>Exemple de Paulmy pour le click and collect « Casiers de campagne »</u> Cf fiches 04 et 05 étude SCET
Mise en actions / Remarques	Etude de faisabilité 2024

## FICHE ACTION N° 6.2

### Implanter un pôle socio-économique

Orientation stratégique	Renforcer le rôle de polarité de Beaumont en améliorant l'accès aux équipements, services et commerces
<b>Action nom</b>	<b>Implanter un pôle socio-économique (tiers lieux, coworking, ...)</b>
<b>Action n°</b>	<b>6.2</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (compétences économique/ France Services)
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>La création d'un Pôle socio-économique de proximité à Beaumont-de-Lomagne regroupant un tiers-lieu/coworking et des services d'insertion favorisant la mixité socio-économique répond aux défis liés à l'attractivité économique et aux difficultés de mobilité du territoire.</p> <p>Une étude de faisabilité pour l'implantation d'un Pôle socio-économique sur le site l'ancien Casino (piste en suspend) a été menée en 2021 intégrant une France Services. Cette dernière a ouvert en 2022 au siège de la CCLTG, mais le projet reste valide pour faire cohabiter au sein d'un même Pôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un tiers-lieu/coworking dédié au travail partagé, à distance, collaboratif, à usage flexible pour les salariés, travailleurs indépendants et employeurs,</li> <li>- des services d'insertion, d'emploi et de formation ouverts aux demandeurs d'emploi, organismes d'insertion et associations</li> </ul> <p>Le projet actualisé devra permettre de mutualiser, de rendre lisibles les services à la population et de réaliser des économies d'échelle en termes d'investissements et de fonctionnement.</p> <p><b>Étapes de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir le programme (coworking /tiers-lieux / lieux de restauration / café associatif / résidences d'artistes / espace d'exposition...)</li> <li>• Identifier l'immeuble et le porteur de projet</li> <li>• Mobiliser les partenaires / acteurs pour le montage du projet</li> </ul>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	CTO/CRTE
Partenaires	Techniques : associations, entreprises locales, réseau tiers lieux Occitanie, réseau pépinières et incubateur, CCI, CMA , services emplois, PETR GQG Financeurs : EPCI, EPFO, Commune, Département, Région, État, Europe
Budget prévisionnel	A préciser (friche ancien Casino : piste site en suspens).
Plan de financement	Plan de financement à réactualiser selon nouveau site. Candidature adressée à la Région /AAP friches en Occitanie le 29/11/2021 (site ancien Casino) / CCLTG lauréate : transfert vers Pôle Petite enfance.
Calendrier	Moyen terme



Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Publié le 23/01/2023



ID : 082-228200010-20230117-CP2023\_01\_18-DE

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Comptabilisation des usagers. Renforcement de l'attractivité et de la dynamique socio-économique.
Conséquences sur la fonction de centralité	Renforcer la dynamique socio-économique du territoire de la CCLTG
Annexes	Etude d'opportunité (2021)
Mise en actions / Remarques	Veille foncière et immobilière et révision de l'étude d'opportunité.

## FICHE ACTION N° 6.3

### Mettre en place une charte des devantures, terrasses et enseignes commerciales

Orientation stratégique	Requalifier l'habitat pour mieux l'adapter aux besoins des ménages
<b>Action nom</b>	<b>Mettre en place une charte des devantures, terrasses et enseignes commerciales</b>
<b>Action n°</b>	<b>6.4</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>Élaboration de principes d'intégration architecturale pour mettre en valeur le cœur historique de la ville en donnant de la cohérence.</p> <p>Les Bâtiments de France sont déjà très exigeants dans la zone protégée mais il n'existe pas de document de référence pour aider les acteurs à réaliser des projets conformes.</p> <p>Encadrer pour cela, via un référentiel de bonnes pratiques à respecter, les rénovations de devantures (stores, grilles, vitrines, climatiseurs...), d'enseignes (en applique et en drapeau) et les aménagements de terrasses (types de matériaux et tons de couleurs, mobiliers, séparateurs, équipements, éclairages, publicités...).</p> <p><u>Actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire le lien avec le PLUi en cours,</li> <li>- Création d'un groupe de travail pour la réalisation de la charte,</li> <li>- Un dispositif incitatif d'aide pourrait être conçu et proposé en sous-secteur stratégique.</li> </ul>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	
Partenaires	Partenaires techniques : UDAP, ABF, CAUE 82, Association des commerçants et artisans pour la conception de la charte et son intégration patrimoniale
Budget prévisionnel	Possibilité de soutien à la mise en conformité des devantures à envisager. Temps de travail en atelier
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Court terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Renforcement de l'attrait du cœur historique. Amélioration du cadre de vie.
Conséquences sur la fonction de centralité	Harmoniser les rues commerçantes afin de participer à la valorisation d'une identité locale forte et reconnaissable/reconnue.
Annexes	Cf fiche 03 étude SCET.
Mise en actions / Remarques	2023 : création du groupe de travail Liens à établir avec les dispositifs de rénovation de façades et dispositifs d'aide aux commerçants et artisans.



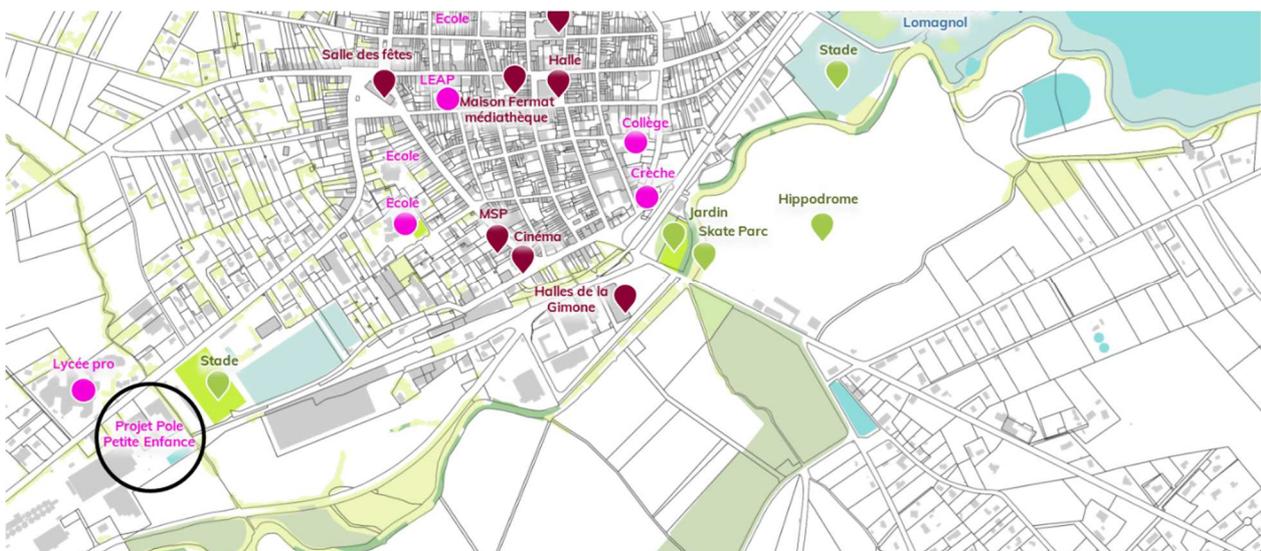
## FICHE ACTION N° 6.4

### Créer un Pôle Petite Enfance

Orientation stratégique	Renforcer le rôle de polarité de Beaumont en améliorant l'accès aux équipements, services et commerces
Action nom	<b>Créer un Pôle petite enfance (crèche / EAJE / Relais petite enfance Lieu d'Accueil Enfant-Parent) à Beaumont-de-Lomagne</b>
Action n°	<b>6.3</b>
Statut	En projet / validé / <b>engagé</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes souhaite construire un nouveau Pôle petite enfance à Beaumont offrant un fonctionnement coordonné des professionnels de la petite enfance l'EAJE/crèche (capacité d'accueil portée de 22 à 30 enfants par heure (agrément PMI, le Relais Petite enfance (RPE) et le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP). Ce Pôle sera implanté sur le site de l'ancienne piscine communale désaffectée située en zone UL du PLU au 243 avenue de Gascogne à Beaumont.</p> <p>Le Conseil municipal du 9/12/2019 s'est prononcé favorablement pour une cession à l'euro symbolique du terrain au profit de la Communauté de Communes. L'EPCI et la commune finalisent les démarches juridiques, administratives et financières relatives à l'acquisition du terrain dédié au Pôle Petite enfance.</p> <p>Les objectifs du Pôle petite enfance visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- répondre aux besoins des familles et améliorer l'accueil des jeunes enfants en Lomagne.</li> <li>- structurer l'offre de services à la petite enfance en privilégiant la complémentarité des modes de garde.</li> <li>- conforter et accompagner l'exercice coordonné et pluri professionnel des professionnels de la petite enfance sur la Lomagne.</li> <li>- regrouper sur un même site trois structures complémentaires petite enfance permettant un fonctionnement coordonné des professionnels de la petite enfance</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE/CTO Contrat Bourg-Centre Beaumont (1.2.2), Convention Territoriale Globale (CTG) CCLTG/Beaumont/Lavit 2022-2026
Partenaires	Réalisation : architecte, entreprises privées, Tarn et Garonne Conseil, Collectivités, PETER GQG Financeurs : CAF, Région, Département, Etat, EPCI, Europe ?



Budget prévisionnel	Coût estimatif (cf étude de faisabilité du 21/11/22) économiste N.DUBOIS) : 2 387 160 € HT + frais de fonctionnement
Plan de financement	Projet 1 : site ancien Casino (piste écartée) Projet 2 (actuel, lieu validé) : site ancienne piscine désaffectée Subventions à cours de sollicitation : - Europe (LEADER) sous réserve prog. 2023 : 100 000 € - Etat : 747 786 € - Région : 100 000 € - Région AAP friches (CCLTG lauréate Friches) : études et travaux : 192 500 € - Département : 225 442 € - CAF : 544 000 €HT (acquis) Autofinancement CCLTG : 477 432 €
Calendrier	Court terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation EAJE, RPE, LAEP Qualité d'accueil et sécurité des enfants
Conséquences sur la fonction de centralité	Renforcer l'attractivité économique de la commune en proposant de nouvelles places pour la garde des enfants d'actifs.
Annexe	Carte de la situation potentielle du pôle petite enfance
Mise en actions / Remarques	Les études préalables sont lancées : étude faisabilité réalisée par l'économiste N.DUBOIS le 21/11/22, démarches juridiques, administratives et financières relatives à l'acquisition du terrain auprès de la commune de Beaumont en cours (cession à € symbolique), division parcellaire, consultation maîtrise d'œuvre à venir...



Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Publié le 23/01/2023

ID : 082-228200010-20230117-CP2023\_01\_18-DE



## FICHE ACTION N° 6.5

### Aménager la base de loisirs

Orientation stratégique	Renforcer le rôle de polarité de Beaumont en améliorant l'accès aux équipements, services et commerces
<b>Action nom</b>	Aménager la base de loisirs
<b>Action n°</b>	6.5
Statut	En projet / validé / <b>engagé</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne
Périmètre / secteurs d'intervention	Hors ORT
Description de l'action	<p>La base de loisirs dont les aménagements ont été réalisés dans les années 1980 nécessite une modernisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la modernisation des accès</li> <li>- la réfection du cheminement autour du lac</li> <li>- le renouvellement des équipements de loisirs</li> </ul> <p><u>Actions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rénovation de l'entrée principale du lac</li> <li>→ Un parcours sportif et de santé composé de 10 agrès sera installé autour du lac.</li> </ul>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	CTO-CRTE et Contrat Bourg-Centre Beaumont (2.2.2)
Partenaires	<p>Partenaires techniques : entreprises privées pour la réalisation des travaux, CAUE 82, PETR GQG</p> <p>Partenaires financiers : Europe, Etat, Région, Département, Commune, Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)</p>
Budget prévisionnel	<p>29 k€ HT pour la rénovation de l'entrée,</p> <p>34 058€ HT pour la réalisation d'un parcours sportif et de santé</p> <p>39 471,99€ HT pour la réalisation d'un city park</p>
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Court terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Evolution de la fréquentation de la base de loisirs</p> <p>Amélioration des espaces et services publics</p>
Conséquences sur la fonction de centralité	<p>Rendre la base de loisirs plus accessible et attractive.</p> <p>Renforcer le tourisme</p>
Annexes	Cf étude chiffrée Mairie de Beaumont-de-Lomagne
Mise en actions / Remarques	Etude chiffrée réalisée et mise en œuvre en préparation



## FICHE ACTION N° 6.6

## Rénover la halle de la Gimone et végétaliser les aires de stationnement

Orientation stratégique	Renforcer le rôle de polarité de Beaumont en améliorant l'accès aux équipements, services et commerces
<b>Action nom</b>	Rénover la halle de la Gimone et végétaliser les aires de stationnement
<b>Action n°</b>	6.6
Statut	En projet / <b>validé</b> / engagé
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Beaumont-de-Lomagne
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>Cette halle est la deuxième plus grande du département après celle de Caussade. Ce vaste bâtiment est utilisé pour l'accueil d'associations sportives, de concerts et d'autres grands évènements.</p> <p>Cet équipement sera destiné à accueillir des festivités organisées par la commune (concert, spectacle, foire...), par les associations (vide grenier, brocante...). Il sera par ailleurs dédié à des activités organisées par les établissements scolaires.</p> <p>Les travaux envisagés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénover en priorité le système électrique</li> <li>• Remplacer le revêtement de sol afin qu'il soit adapté à toutes les activités qui seront proposées (sportives / festives...)</li> <li>• Agrandir les sanitaires</li> <li>• Isolation thermique</li> </ul> <p>Enfin l'esplanade située devant cette halle n'est pas aménagée, il convient d'y réaliser un parking et des accès règlementaires. Une action de végétalisation est prévue, dont la définition précise sera faite dans le cadre de l'étude de végétalisation à l'échelle de Beaumont et Lavit.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	CTO-CRTE et Contrat Bourg-Centre Beaumont (1.2.4)
Partenaires	Partenaires techniques : architecte, entreprises privées, PETR GQG Partenaires financiers : Etat, Région, Département ?
Budget prévisionnel	De 15 à 30k€ : Estimation mission maître d'œuvre Travaux à intégrer dans un avenant à l'ORT
Plan de financement	Financeurs potentiels : commune, département, État, région
Calendrier	Court terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A préciser
Conséquences sur la fonction de centralité	Proposer un espace dédié aux grands évènements du territoire permettant de confirmer la position de Beaumont comme polarité sur le territoire de la CCLTG. Renforcer l'utilisation du lieu en diversifiant les possibilités d'usage. Améliorer la qualité des espaces de stationnement, lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain
Annexes	
Mise en actions / Remarques	Partie végétalisation prise en compte dans l'étude globale de végétalisation (action 3.1)



Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Publié le 23/01/2023

ID : 082-228200010-20230117-CP2023\_01\_18-DE



# **Actions territorialisées sur la commune de Lavit**

# **Orientation stratégique 7**

## **Définir une nouvelle stratégie foncière pour offrir des logements diversifiés et maîtriser le développement commercial dans le bourg**

## FICHE ACTION N° 7.1

### Requalifier l'ancien restaurant Le Gascon

Orientation stratégique	Définir une nouvelle stratégie foncière pour offrir des logements diversifiés et maîtriser le développement commercial dans le bourg
<b>Action nom</b>	<b>Requalifier l'ancien restaurant Le Gascon</b>
<b>Action n°</b>	<b>7.1</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Lavit
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>L'ancien restaurant « Le Gascon » est en cours de rachat ainsi que le logement au-dessus. La propriétaire ne souhaite pas vendre pour le moment.</p> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Clarifier les intentions du futur propriétaire et celles de la collectivité</li> <li>→ En cas de divergence avec les ambitions communales sur ce foncier, une action amiable, voire coercitive, pourra être engagée</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prise de contact avec le nouveau propriétaire</li> <li>2. Définition et suivi du projet concerté avec la collectivité</li> <li>3. Veille pour un achat futur</li> <li>4. Engagement éventuel de procédures</li> </ol> <p>Veille et préemption envisageable si projet, mais sans coercition ou expropriation. Pas de préemption sans projet. Outils VIR et DIFF mobilisables.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	CRTE / CTO à inscrire et rajouter à la liste transmise au PETR selon avis Mairie Lavit ? (fiche Bourg-Centre 1.1.1)
Partenaires	<p>Action incitative : Anah / Propriétaire privé / Communes / EPCI</p> <p>Si action coercitive :</p> <p><u>Partenaires techniques</u> : Architectes conseil, Tarn et Garonne conseil collectivités, EPCI, CAUE 82, EPFO, PETR GQG</p> <p><u>Partenaires financeurs</u> :</p> <p>EPFO (portage du foncier + cofinancement d'études)</p> <p>Banque des territoires (prêt pour financement de l'opération + cofinancement études), ANAH, Région (selon usage du bâtiment) ?</p> <p>Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (appui ingénierie et suivi de projet, fonds de concours)</p> <p>Bailleurs sociaux</p>
Budget prévisionnel	<p>Action incitative : Anah / propriétaires privés / Communes / EPCI</p> <p>Action coercitive : portage foncier EPFO estimation achat le cas échéant 45 000€, réalisation des travaux</p>
Plan de financement	<p>Abondement des aides Anah sur le périmètre ORT + aides locales</p> <p>Si action coercitive : portage du foncier, déficit d'opération</p> <p>Recettes éventuelles : loyers ou revente des locaux rénovés</p>
Calendrier	Veille à court terme / réalisation à long terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nouveau projet réalisé. Impact sur la revitalisation du centre bourg.
Conséquences sur la fonction de centralité	La rénovation de ce bâtiment sera une opération exemplaire visible pouvant ainsi pousser une dynamique de rénovation dans le centre ancien. Le local pourrait accueillir des activités conviviales (café, lieu associatif...) plébiscitées par les habitants.



Annexes	Autorisation d'urbanisme et accord de
Mise en actions / Remarques	



<b>B710</b>	<b>Local</b>	<b>146m<sup>2</sup></b>	
	<b>Local</b>	<b>112m<sup>2</sup></b>	
	<b>T2</b>	<b>60m<sup>2</sup></b>	<b>Vacant depuis 2021</b>

## FICHE ACTION N° 7.2

### Requalifier une maison bourgeoise

Orientation stratégique	Définir une nouvelle stratégie foncière pour offrir des logements diversifiés et maîtriser le développement commercial dans le bourg
<b>Action nom</b>	<b>Requalifier une maison bourgeoise vacante pour lui donner une seconde vie</b>
<b>Action n°</b>	<b>7.2</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Lavit
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>La maison vient d'être vendue (parcelle B587 mise en vente à 102 000€ (342€/m2) chez Castelimmobilier)</p> <p>La commune devrait se renseigner sur le devenir de l'acquisition qui pourrait à terme devenir le support à la création de logements, d'un projet mixte ou inclusif, collocation séniors, personnes fragiles.</p> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Contact avec le nouveau propriétaire</li> <li>Définition et suivi du projet concerté avec la collectivité</li> <li>Veille pour un achat futur</li> <li>Engagement éventuel de procédures</li> </ol> <p>Veille et préemption envisageable, mais sans coercition ou expropriation.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg centre Lavit (actions 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3) CRTE / CTO à inscrire et rajouter à la liste transmise au PETR selon avis Mairie Lavit ?
Partenaires	<p>Partenaires techniques : Architectes conseil, Tarn et Garonne conseil collectivités, CAUE, PETR GQG</p> <p>Partenaires financeurs : EPFO (portage du foncier + cofinancement d'études) Banque des territoires (prêt pour financement de l'opération + cofinancement études), ANAH</p> <p>Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (appui ingénierie et suivi de projet, fonds de concours) Bailleurs sociaux, associations en lien avec l'habitat inclusif (ex : Habitat &amp; Humanisme : collocation séniors les Pénates à Mazamet) / entreprises privées</p>
Budget prévisionnel	Coût travaux selon projet
Plan de financement	Financeurs potentiels : ANAH si sollicitation propriétaire privé. EPFO (portage foncier à terme) / banque des territoires / collectivité
Calendrier	Veille à court terme / réalisation à long terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nouveau projet réalisé. Impact sur la revitalisation du centre bourg.
Conséquences sur la fonction de centralité	<p>Accueil de nouveaux habitants participant à la revitalisation du centre bourg.</p> <p>A terme : produire une offre nouvelle de logement notamment à destination des seniors.</p> <p>Renforcer l'attractivité du territoire pour toutes les populations.</p>
Annexes	
Mise en actions / Remarques	



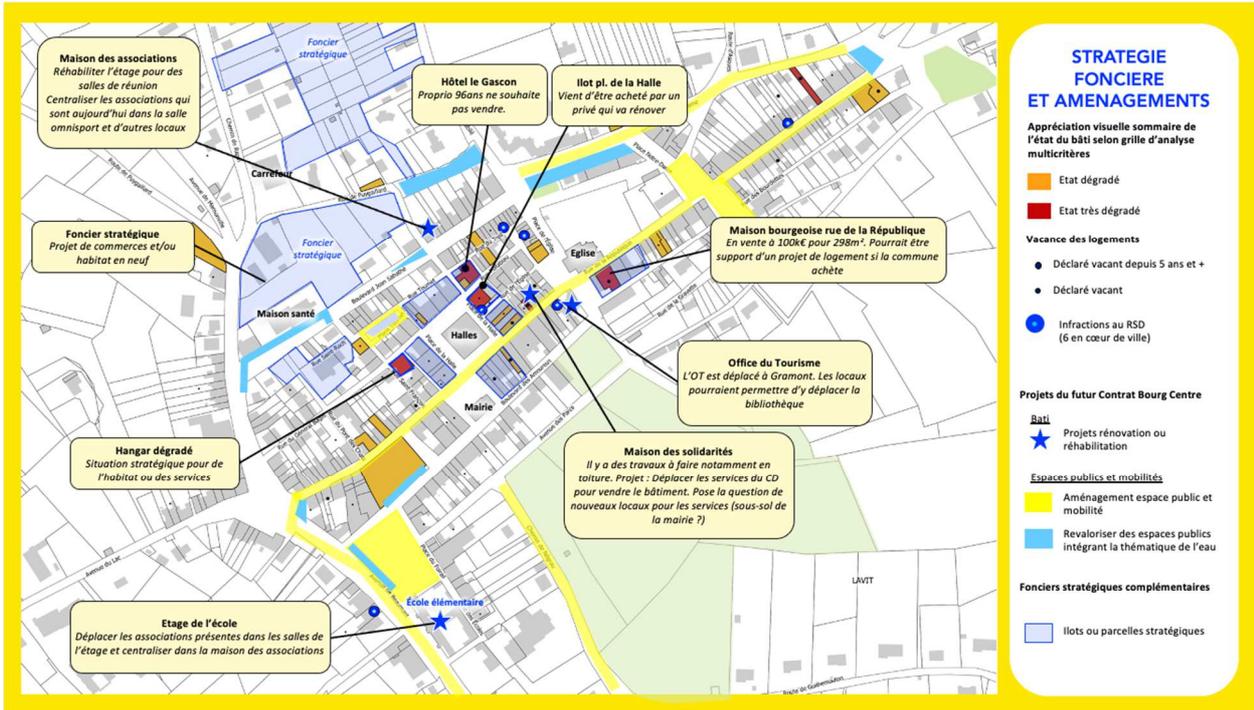
## FICHE ACTION N° 7.3

### Agir sur des fonciers stratégiques pour des opérations de logements et mixtes

Orientation stratégique	Définir une nouvelle stratégie foncière pour offrir des logements diversifiés et maîtriser le développement commercial dans le bourg
<b>Action nom</b>	<b>Agir sur des fonciers stratégiques pour des opérations de logements et mixtes</b>
<b>Action n°</b>	<b>7.3</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes LTG + Commune de Lavit
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes a mis en place le Droit de Prémption Urbain, depuis octobre 2022, en concertation avec la Commune et a déjà ciblé certaines parcelles stratégiques pour des projets mixtes habitat / commerces / services.</p> <p><b>Actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mettre en place une veille par ilot pour préparer le projet urbain de second cœur de ville</li> <li>→ Lancer des études de faisabilités sur ces fonciers + convention pré-opérationnelle avec EPFO</li> <li>→ Rencontrer des investisseurs, bailleurs, promoteurs</li> <li>→ Trouver les financements en fonction des projets</li> <li>→ Réaliser (rénovation urbaine, réhabilitation logements, création de commerces et services)</li> </ul> <p><u>Maîtriser et renforcer la centralité sur le boulevard Jean Sabathé (à proximité du Pôle de Santé) :</u></p> <p>Parmi les fonciers ciblés, un site de 8300 m<sup>2</sup> est particulièrement prioritaire pour lancer une opération mixte (ex : parcelles B738, B739, B1118...). Les ilots bâtis identifiés comme stratégiques (ex : parcelles B694, B795...) pour une opération de renouvellement urbain auront fait l'objet d'une veille en vue de leur maîtrise.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Lavit (1.1.2, 1.1.4, 1.3.2, 1.2.3) + CRTE (4 - 5 - 8)
Partenaires	EPFO (pour portage foncier), Banque des territoires, architectes conseil du territoire, Tarn et Garonne conseil collectivités, CAUE 82, PETR GQG, investisseurs privés Financeurs potentiels : EPFO (portage foncier), Banque des Territoires, investisseurs privés
Budget prévisionnel	Portage du foncier Déficit d'opération si la commune finance des travaux Recettes : reventes des terrains ou des locaux construits
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Veille à court terme, préparation à moyen terme, réalisation à long terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface maîtrisée. Nombre de logements/locaux d'activité créés
Conséquences sur la fonction de centralité	Produire une nouvelle offre de logement / commerces / services bien placée en optimisant le foncier déjà construit sur la commune. Créer une synergie entre les deux centralités du cœur de bourg en accueillant de nouveaux habitants et actifs au plus près. Renforcer l'attractivité et les flux en cœur de ville.
Annexes	Cartes de repérage des ilots et immeubles stratégiques (cf DPU)



Mise en actions / Remarques



Repérage en bleu des parcelles stratégiques identifiées par la commune.



Parcelles ciblées pour une opération mixte habitat / commerces.

# Orientation stratégique 8

## **Dynamiser, embellir et végétaliser le bourg**

## FICHE ACTION N° 8.1

### Développer le marché, les fêtes communales et des évènements locaux

Orientation stratégique	Dynamiser, embellir et végétaliser le bourg
<b>Action nom</b>	<b>Développer le marché, les fêtes communales et des évènements locaux</b>
<b>Action n°</b>	<b>8.1</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et Commune de Lavit
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<b>Action :</b> → Réfléchir à développer les fêtes et des évènements communaux en synergie avec le marché du vendredi matin (flux et convivialité) → Mutualisation des espaces ? des temps forts ?
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre (2.2.1)
Partenaires	CCI, CMA, Association des commerçants et artisans, PETER GQG Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
Budget prévisionnel	A préciser
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Moyen terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evènements réalisés
Conséquences sur la fonction de centralité	Renforcer la vie sociale et économique de la commune en s'appuyant sur les temps forts déjà en place.
Annexes	
Mise en actions / Remarques	



## FICHE ACTION N° 8.2

### Inciter à l'implantation d'activité commerciale/artisanale/de services sur la place de la Halle

Orientation stratégique	Dynamiser, embellir et végétaliser le bourg
<b>Action nom</b>	<b>Inciter à l'implantation d'activité commerciale/artisanale/de services sur la place de la Halle</b>
<b>Action n°</b>	<b>8.2</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Lavit Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (politique du commerce)
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	Volonté de développer les flux et la convivialité en cœur de bourg. <b>Actions :</b> → Rendre visible les potentialités aux possibles porteurs de projets → Recherche pro active de commerçants/artisans (ex : café, brasserie, magasin de producteurs...) → Réfléchir à une aide/dotation bonifiée pour l'implantation d'une activité en cœur de bourg autour de la Halle
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre (2.2.2)
Partenaires	CCI, CMA, Association des commerçants et artisans (et réseau), manager de commerce EPF Occitanie, EPCI (appui à l'ingénierie)
Budget prévisionnel	A préciser
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Moyen terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquences sur la fonction de centralité	Renforcer l'importance de la place de la Halle dans la vie sociale de la commune. Renforcer la convivialité et la cohésion sociale. Générer des flux en centre bourg. En saison, renforcer le tourisme.
Annexes	
Mise en actions / Remarques	Un cabinet vétérinaire est en cours d'installation sur la place de la Halle (nov. 2022)



## FICHE ACTION N° 8.3

## Aménager le chalet dans le Grand Parc et restaurer le lavoir

Orientation stratégique	Dynamiser, embellir et végétaliser le bourg
<b>Action nom</b>	<b>Aménager le chalet dans le Grand Parc et restaurer le lavoir</b>
<b>Action n°</b>	<b>8.3</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Lavit
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>Le chalet du Grand Parc est hors d'eau - hors d'air. Son aménagement pourra être finalisé en fonction de la destination retenue pour ce bien afin de dynamiser et de valoriser le Grand Parc.</p> <p>Le patrimoine historique de Lavit doit être valorisé et à ce titre le Lavoir du Grand Parc va être restauré</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Lavit
Partenaires	Techniques : CAUE, Architectes conseil, PETR GQG, UCE, tissu associatif pour utiliser le chalet, maîtrise d'œuvre
Budget prévisionnel	A préciser
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Court terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquences sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie pour les habitants et de l'attrait du centre historique.
Annexes	
Mise en actions / Remarques	



## FICHE ACTION N° 8.4

## Requalifier et végétaliser la Halle et les places secondaires, retrouver la place de l'eau en ville, lutter contre les ilots de chaleur, fa-

Orientation stratégique	Dynamiser, embellir et végétaliser le bourg
Action nom	<b>Requalifier et végétaliser la Halle et les places secondaires, retrouver la place de l'eau en ville, lutter contre les ilots de chaleur, favoriser la convivialité et la biodiversité</b>
Action n°	<b>8.4.</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Lavit
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>Le traitement des abords de la halle est à intégrer dans l'étude du schéma global de végétalisation.</p> <p>Les enjeux de réchauffement climatique font de la végétalisation des espaces en ville une priorité. Les espaces publics sont pour la plupart assez minéraux. L'idée est d'aménager des zones vertes (fleurs, potagers collectifs, arbres, etc) avec de la végétation indigène.</p> <p>Il existait d'anciennes mares en cœur de ville dont les traces sont aujourd'hui pour la plupart perdues. Dans la requalification des espaces publics, ce patrimoine pourrait être rappelé par des aménagements innovants intégrant la place de l'eau.</p> <p>De telles actions participeront à la lutte contre les ilots de chaleur urbain, à la mise en valeur du petit patrimoine (lavoir, fontaine...), la gestion des eaux pluviales et à la qualité des espaces publics.</p> <p>Il est possible de lancer une étude conjointe avec la commune de Beaumont-de-Lomagne qui envisage des projets similaires, à travers une étude globale de végétalisation. Le réaménagement et la végétalisation des cours d'école pourrait également entrer en compte dans cette action, ainsi que le traitement de l'eau et des ilots de chaleur.</p> <p>De façon prioritaire : <u>place du Calvaire et place Notre Dame</u> Un projet de liaison douce est envisagé reliant les rue Notre Dame et rue de la Gravette. Cet aménagement permettra la requalification de ces deux espaces publics aujourd'hui dégradés. Captage du pluvial, grattage du goudron existant, végétalisation, traitement des parkings....</p> <p>Les autres places à traiter seront à terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Place de la Halle (à végétaliser)</li> <li>- Place de l'Eglise (à végétaliser)</li> <li>- Place du Foirail (requalification)</li> <li>- Place du Toumet (cf fiche action spécifique)</li> </ul>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Lavit (2.1.2 - 2.1.4) (2.3.4), CRTE (2) Actions PVD 3.1 / 3.2
Partenaires	Partenaires techniques : CAUE, CEREMA, ADEME, Tarn et Garonne Conseils Collectivité, PETR GQG Réalisation des travaux : Entreprises privées, services techniques Financeurs : Commune, Etat, Région, Département Communauté de Communes (appui à l'ingénierie)



Budget prévisionnel	Etude de faisabilité Programme de désimperméabilisation et travaux Aménagement de fontaines/mares ou éléments rappelant la présence de l'eau. Végétalisation avec des essences locales adaptées au réchauffement climatique.
Plan de financement	Commune, Etat, Région, Département, Communauté de Communes (appui à l'ingénierie) à préciser
Calendrier	Moyen terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation du couvert végétal et des surfaces désimperméabilisées. Diminution des eaux parasites dans le traitement de la station d'épuration.
Conséquences sur la fonction de centralité	Proposer des espaces verts, des îlots de fraîcheur, pour tous types d'usages afin d'attirer des populations différentes dans un cadre de vie mixte et qualitatif. Valoriser un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale.
Annexes	
Mise en actions / Remarques	L'aménagement de ces espaces publics sera défini dans le cadre de l'étude globale pour la mise en œuvre d'un Plan Guide des aménagements urbains et espaces publics et du programme de végétalisation (action CCLTG 3.1)



## FICHE ACTION N° 8.5

## Réaménager la place Toumet

Orientation stratégique	Dynamiser, embellir et végétaliser le bourg
<b>Action nom</b>	<b>Valoriser une liaison piétonne entre le boulevard et la Halle par le réaménagement de la Place Toumet</b>
<b>Action n°</b>	<b>8.5</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Lavit
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>Requalifier et végétaliser la Place du Toumet.</p> <p>Cette opération vise à retrouver la fonctionnalité d'une ancienne mare présente autrefois au sein du bourg (probablement comblée). L'aménagement de cet espace public, plus convivial, frais et ludique rappellera l'importance de la gestion de l'eau au sein du bourg. L'aménagement de la place du Toumet fera le lien entre la nouvelle centralité (boulevard Jean Sabathé) et l'ancienne centralité à redynamiser (place de la Halle)</p> <p>Parmi les actions à mener :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la collecte des eaux pluviales, réfection de l'ensemble de la surface goudronnée et de la surface enherbée.</li> <li>- Création d'un espace végétalisé (cf fiches 31. et 3.2.)</li> <li>- Remplacement de l'éclairage existant par des LEDS.</li> </ul>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg Centre Lavit (2.1.2), CRTE (2), lien avec fiche action 8.7
Partenaires	Partenaires techniques : CAUE, Tarn et Garonne Conseil collectivités, Communauté de Communes, PETR GQG Réalisation des travaux : Entreprises privées Financeurs : Etat, Région, Département, commune,
Budget prévisionnel	Étude de faisabilité, de maîtrise d'œuvre Travaux
Plan de financement	Commune, Etat, Région, Département, Communauté de Communes (appui à l'ingénierie) à préciser
Calendrier	Etude court terme, préparation et réalisation à moyen terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation du couvert végétal et des surfaces désimperméabilisées. Diminution des eaux parasites dans le traitement de la station d'épuration. Usage en matière de cheminement.
Conséquences sur la fonction de centralité	Proposer des espaces verts, des îlots de fraîcheur, pour tous types d'usages afin d'attirer des populations différentes dans un cadre de vie mixte et qualitatif. Valoriser un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale. Renforcement des déplacements piétons Renforcement de la polarité de la Halle autant que celle du boulevard Sabathé et du lien entre les deux.
Annexes	
Mise en actions / Remarques	L'aménagement de ces espaces publics sera défini dans le cadre de l'étude globale pour la mise en œuvre d'un Plan Guide des aménagements urbains et espaces publics et du programme de végétalisation (action CCLTG 3.1)



Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Publié le 23/01/2023



ID : 082-228200010-20230117-CP2023\_01\_18-DE



## FICHE ACTION N° 8.6

## Réaménager la rue de la République

Orientation stratégique	Dynamiser, embellir et végétaliser le bourg
<b>Action nom</b>	<b>Réaménager la rue de la République</b>
<b>Action n°</b>	<b>8.6.</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Lavit
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	Modification du sens de circulation ou mise en place d'une zone de circulation apaisée du type zone de rencontre.
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Lavit (2.1.1)
Partenaires	Partenaires techniques : CAUE 82, ADEME, CEREMA, PETR GQG Réalisation des travaux : entreprises privées, services techniques Financeurs : Etat, Région, Département, Commune
Budget prévisionnel	Études de faisabilité, de maîtrise d'œuvre Programme de travaux : réfection de la voirie, trottoirs → Coût d'ordre des travaux pour une mise en zone apaisée sur la totalité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tranche Nord-Est (185m) : 320 k€ ht</li> <li>- Tranche Centrale (290m) : 350 k€ ht</li> <li>- Tranche Sud-Ouest (166 m) : 290 k€ ht</li> </ul>
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Etude court terme, préparation moyen terme, réalisation long terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Comptage piétons et véhicules. Nombre de places de stationnement conservées.
Conséquences sur la fonction de centralité	Rendre les circulations (voiture/piéton/vélo) plus agréables, pacifiées et sécurisées dans le centre-bourg.
Annexes	
Mise en actions / Remarques	L'aménagement de ces espaces publics sera défini dans le cadre de l'étude globale pour la mise en œuvre d'un Plan Guide des aménagements urbains et espaces publics et du programme de végétalisation (action CCLTG 3.1)



## FICHE ACTION N° 8.7

### Améliorer les entrées de ville

Orientation stratégique	Dynamiser, embellir et végétaliser le bourg
<b>Action nom</b>	<b>Améliorer les entrées de ville</b>
<b>Action n°</b>	<b>8.7.</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Lavit / CCLTG (en fonction des compétences et statuts)
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT / Hors ORT
Description de l'action	<p>Ces aménagements de 4 entrées de villes doivent permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ralentir les voitures</li> <li>• Valoriser l'image et l'attractivité de la commune</li> <li>• Accompagner la mise en sécurité des déplacements doux</li> <li>• Visualiser en un clin d'œil les informations clefs (stationnement, jour de marché, événements...)</li> <li>• Améliorer l'éclairage public</li> </ul> <p>Les sites prioritaires sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avenue de Beaumont (440ml)</li> <li>• Route d'Asques (140ml)</li> <li>• Rue Notre Dame (360m)</li> <li>• Avenue Croix de Jubilé (560m)</li> </ul>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat Bourg-Centre Lavit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avenue de Beaumont (2.4.1)</li> <li>• Route d'Asques (2.4.2)</li> <li>• Rue Notre Dame (2.4.3)</li> <li>• Avenue Croix de Jubilé (2.4.4) + CRTE</li> </ul>
Partenaires	<p>Partenaires techniques : CAUE 82, Tarn et Garonne Conseil collectivités Communauté de Communes (appui ingénierie), PETR GQG Réalisation des travaux : entreprises privées, services techniques Financeurs : commune, Etat, Département</p>
Budget prévisionnel	<p>Etude préalable (liens avec actions CCLTG 3.1) Étude de faisabilité, de maîtrise d'œuvre Travaux : 160€/ml + éclairage = 300k€</p>
Plan de financement	A préciser avec Département
Calendrier	Etude court terme, préparation moyen terme, réalisation long terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Diminution de la vitesse. Diminution de l'encombrement de l'espace public par le stationnement. Création de cheminements doux ou liaisons piétonnes.
Conséquences sur la fonction de centralité	<p>Valoriser l'image du bourg de Lavit et sécuriser son accès. Afficher les activités disponibles dans la commune, stationnement, marché...</p>
Annexes	CARTO (UCE)
Mise en actions / Remarques	L'aménagement de ces espaces publics sera défini dans le cadre de l'étude globale pour la mise en œuvre d'un Plan Guide des aménagements urbains et espaces publics et du programme de végétalisation (action CCLTG 3.1)



# Orientation stratégique 9

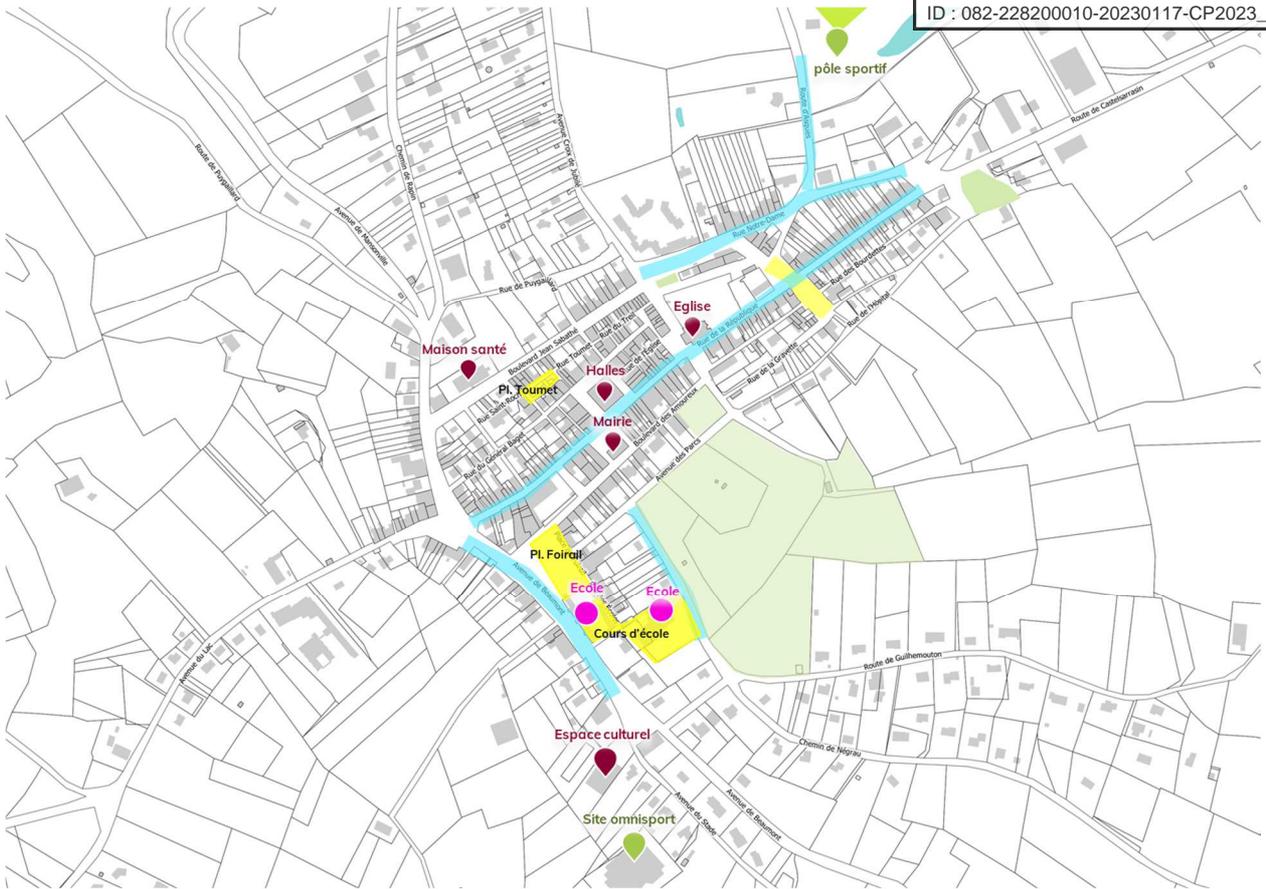
## **Améliorer l'offre en service public**

## FICHE ACTION N° 9.1

### Définir un maillage des mobilités actives au sein du bourg

Orientation stratégique	Améliorer l'offre en service public
<b>Action nom</b>	<b>Définir un maillage des mobilités actives au sein du bourg</b>
<b>Action n°</b>	<b>9.1</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Lavit / Département / CCLTG (en fonction des compétences et statuts)
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>Les secteurs ciblés par des réaménagements sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route d'Asques, pour l'accès au pôle sportif (CT)</li> <li>- Liaison vers le Grand Parc (MT)</li> <li>- Place Notre Dame, place du Calvaire (MT)</li> <li>- Avenue de Beaumont, avenue Croix de Jubilé (liaisons vers quartiers pavillonnaires) (MT)</li> <li>- Rue de la République (zones de rencontre) (LT)</li> </ul> <p>Il apparait important de penser le schéma de mobilité dans son ensemble pour obtenir une cohérence globale dans les cheminements doux (sécurité, confort, convivialité). Traitements esthétiques et paysagers, mobiliers urbains pourront également accompagner la restructuration de la voirie.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Lavit + CRTE (Avenue Croix de Jubilé)
Partenaires	<p>Partenaires techniques : CAUE 82, ADEME, Tarn et Garonne Conseil collectivités, Communauté de Communes (appui ingénierie), PETR GQG</p> <p>Réalisation des travaux : Entreprises privées, services techniques</p> <p>Financeurs : Commune, Etat, Région, Département (Europe ?)</p>
Budget prévisionnel	<p>- Etude de faisabilité, de maîtrise d'œuvre</p> <p>- Programme de travaux</p> <p>Repères (ADEME) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Piste cyclable en enrobé 60 à 80 K€ / km linéaire</li> <li>- Piste en stabilisé 30 à 40 K€ / km linéaire</li> <li>- Marquage de bande cyclable 10 à 15 K€ / km linéaire</li> </ul>
Plan de financement	Financeurs potentiels : Etat, Région, Département, Commune à préciser
Calendrier	Moyen terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création de cheminements doux ou liaisons piétonnes.
Conséquences sur la fonction de centralité	Rendre la ville plus agréable et accessible aux déplacements des vélos et à la balade.
Annexes	
Mise en actions / Remarques	Le maillage de ces mobilités actives sera défini dans le cadre de l'étude globale pour la mise en œuvre d'un Plan Guide des aménagements urbains et espaces publics et du programme de végétalisation (action CCLTG 3.1)







## FICHE ACTION N° 9.2

### Ouvrir le pôle scolaire au Grand Parc, améliorer le confort et sécuriser l'accessibilité

Orientation stratégique	Améliorer l'offre en service public
<b>Action nom</b>	<b>Ouvrir le pôle scolaire au Grand Parc, améliorer le confort et sécuriser l'accessibilité</b>
<b>Action n°</b>	<b>9.2</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Lavit
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>Le Grand Parc est l'espace vert principal de Lavit, plébiscité par les habitants de la commune autant que des villages voisins. L'accès au parc n'est aujourd'hui pas signalisé.</p> <p>Situé au pied du pôle scolaire, l'aménagement des abords doit permettre aux enfants de rejoindre le Grand Parc facilement et en toute sécurité (chemin de Negrau en zone 30).</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche Bourg Centre (2.1.3)
Partenaires	<p>Partenaires techniques : CAUE 82, ADEME, Tarn et Garonne Conseil collectivités, Communauté de Communes (appui ingénierie), PETR GQG</p> <p>Réalisation des travaux : entreprises privées, services techniques</p> <p>Financeurs : Commune, Etat, Région, Département (Europe ?)</p>
Budget prévisionnel	<p>Etude de maîtrise d'œuvre</p> <p>Coût d'ordre travaux : 25 k€ ht</p>
Plan de financement prévisionnel	A préciser
Calendrier	Moyen terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Diminution de la vitesse des véhicules.</p> <p>Fréquentation du parc par les scolaires</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Amélioration et sécurisation du cadre de vie.</p> <p>Sensibilisation des enfants à la biodiversité.</p>
Annexes	
Mise en actions / Remarques	Etude de maîtrise d'œuvre



## FICHE ACTION N° 9.3

### Regrouper des locaux associatifs, améliorer la gestion des salles et des bâtiments publics réservés aux associations

Orientation stratégique	Améliorer l'offre en service public
Action nom	<b>Regrouper des locaux associatifs + améliorer la gestion des salles et des bâtiments publics réservés aux associations</b>
Action n°	<b>9.3</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Lavit
Périmètre / secteurs d'intervention	ORT
Description de l'action	<p>Organiser et optimiser l'occupation des bâtiments communaux (coûts d'ordre à récupérer via UCE)</p> <p><b>Projets :</b></p> <p>→ <b>Maison des associations, 10 bd Sabathé</b>  <i>Réhabiliter l'étage pour des salles de réunion / Centraliser les associations qui sont aujourd'hui dans la salle omnisport et d'autres locaux / S'adapter à l'espace existant</i></p> <p><u>Elements de diagnostic :</u>  Maison familiale / Maison des associations  Surface au sol : 290m<sup>2</sup>  Composition du bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 niveaux</li> <li>- RdC : salles pour les associations</li> <li>- R+1 : grand volume non aménagé</li> <li>- Distribution fonctionnelle</li> <li>- Jardin d'environ 385m<sup>2</sup> avec terrasse</li> </ul> <p>Aspects techniques : le bâtiment est en bon état général.</p> <p>→ <b>Office de Tourisme</b>  <i>L'OT (bureau d'information touristique saisonnier) est déplacé à Gramont, les locaux pourraient permettre d'y déplacer la bibliothèque. Le R+1 pourrait accueillir des logements sous réserve de travaux.</i></p> <p><u>Eléments de diagnostic du bâtiment :</u>  Surface au sol : 230m<sup>2</sup>  Composition du bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 niveaux : RdC ancien office de tourisme / R+1 : ancien logement</li> <li>- Accès étage par escalier extérieur</li> <li>- Accès PMR existant</li> <li>- Aspects techniques :</li> <li>- Toiture refaite / charpente en bon état</li> <li>- Présence de fissures traversantes alarmantes</li> <li>- Non isolé/ Chauffage fioul</li> <li>- Problème d'humidité dû à des remontées capillaires</li> <li>- Plancher haut du rez-de-chaussée semble s'affaisser</li> <li>- Menuiseries simple vitrage</li> <li>- Electricité / plomberie à refaire</li> </ul> <p>Nécessite une rénovation lourde.</p> <p>→ <b>Étage de l'école</b></p>

	<p><i>Déplacer les associations présentes dans les salles de l'étage et centraliser dans la maison des associations pour libérer l'école.</i></p> <p><b>→ Ilot place de la Halle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaffecter un ou des bâtiments inoccupés ou qui se libéreraient autour de la place par des activités associatives culturelles, tiers-lieu...</li> <li>• Accompagner les porteurs de projet qui viennent d'acheter le bâtiment (parcelles B411, B690, B691) dans les travaux de rénovation.</li> </ul> <p>En parallèle de la réorganisation des bâtiments, des travaux de rénovation énergétique sont prévus sur les biens communaux afin de réaliser des économies d'énergie (isolation thermique).</p> <p>Un réseau de chaleur est par ailleurs envisagé.</p>
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat bourg centre Lavit (3.2.1 et 3.3.2, 3.3.1)</p> <p>Actions inscrites au CRTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de l'étage de la Maison familiale (Maison des associations) au 10 Bd Sabathé</li> <li>- Aménagement du bâtiment 2 Boulevard des Amoureux - parcelle B589 (ancien Office de Tourisme intercommunal)</li> </ul>
Partenaires	<p>Techniques : porteurs de projet privés et associatifs, EPFO, Banque des territoires, architectes conseils du territoire, Tarn et Garonne Conseil collectivités, ADEME, Communauté de Communes (appui ingénierie), SDE, Quercy Energies, PETR GQG</p> <p>Financeurs : Europe, Etat, Région, Département, Commune</p>
Budget prévisionnel	<p>Etude approfondie sur chacun des bâtiments ciblés</p> <p>Audit énergétique</p> <p>Etudes faisabilité et maîtrise d'œuvre</p> <p>Programme de travaux</p>
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Court à moyen terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Baisse des consommations d'énergie</p> <p>Taux d'occupation des salles mises à disposition.</p> <p>Amélioration de la dynamique associative (adhésions) et du lien social.</p>
Conséquences sur la fonction de centralité	<p>Renforcer la vie associative de la commune.</p> <p>Renforcer l'accès aux services</p> <p>Montrer l'exemple sur la rénovation énergétique des bâtiments.</p> <p>Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique</p>
Annexes	
Mise en actions / Remarques	

## FICHE ACTION N° 9.4

### Mettre en place de nouvelles aires de jeux et de loisirs

Orientation stratégique	Améliorer l'offre en service public
<b>Action nom</b>	<b>Mettre en place de nouvelles aires de jeux et de loisirs (city stade, terrains de padel...)</b>
<b>Action n°</b>	<b>9.4</b>
Statut	En projet / validé / engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Lavit
Périmètre / secteurs d'intervention	Hors ORT
Description de l'action	Mise en place de nouvelles aires de jeux sur la commune sur le plateau omnisports : - City stade - Terrains de padel (implantés sur 2 anciens courts de tennis)
Liens avec autres programmes et contrats territorialisés	
Partenaires	Partenaires Techniques : entreprises privées pour la réalisation des travaux, CAUE 82, PETR GQG Partenaires financeurs : Europe, Etat, Région, Département, Commune, Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)
Budget prévisionnel	Coût d'achat : - City stade entre 30 et 80k€ - 2 terrains de padel - Entretien
Plan de financement	A préciser
Calendrier	Court à moyen terme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation
Conséquences sur la fonction de centralité	Renforcer la vie sociale en créant des lieux de rencontre sportifs en libre accès pour toutes les populations.
Annexes	
Mise en actions / Remarques	

